A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LE MERCURE DE FEVRIER 1723.

QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, ruë S. Jacques, au Lys d'Or.
ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint André, Place de Sorbonne.
NOEL PISSOT, Quay des Auguſtins, à la deſcente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXIII.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE *generale pour toutes choſes eſt à* M. MOREAU, *Commis au Mercure, chez M. le Commiſſaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Le prix eſt de 30 ſols.

Digitized by Google

LE MERCURE DE FEVRIER 1723.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

A M. LE CARDINAL DU BOIS, Premier Ministre.

EPISTRE.

TOY pour qui la fortune a mis bas son bandeau,
Quitte pour un moment ton penible fardeau,
Et souffrant que ma muse ôte à ta vigilance,
Un loisir occupé du bonheur de la France,
Dis-moy du vrai merite, & la marque & le prix:

Digitized by Google

Dis-moi par quel effort les sublimes esprits,
Sortant, ainsi que toy, de la route ordinaire,
Se tracent un chemin ignoré du vulgaire.
Chacun en sa faveur follement entêté,
Se fait de son merite une divinité,
Et s'inclinant aux pieds de sa trompeuse idole,
Amoureux Ixion l'encense & la cajole.
L'un dans son cabinet, general & soldat,
Pense valoir Condé, Turenne ou Catinat:
L'autre seul à son gré, prudent & politique,
Plaint au fonds de son cœur l'ignorance publique,
S'estime de l'état l'inébranlable effieu,
Veut s'égaler enfin & passer Richelieu.
Tel fait d'un faux éclat sa gloire favorite,
Et sur son équipage arbore son merite,
Tel de ses hauts emplois redevable à son sang,
Prend pour lui les honneurs qu'on défere à son rang.
Enrichi des trésors de Rome & de la Grece,
Ce sçavant s'applaudit de sa vaine richesse:
Un autre plus heureux compte dans son trésor,
Des talens en espece, & des vertus en or.
C'est ainsi qu'à l'abri d'un voile heteroclite,

Tous

Digitized by Google

Tous pensent dans leur sein receler le merite.
Que je plains leur abus ! cependant à les voir
Prôner l'un son courage, & l'autre son sçavoir,
Celui ci sa grandeur, celui-là sa naissance,
Ne les croiroit-on pas les pivots de la France ?
Laissons-les enyvrez de leur propre beauté,
Nourrir d'un vain encens leur folle vanité.
Le merite est hors d'eux, & non dans leur personne :
Otez-leur un moment ce qui les environne,
La Noblesse de l'un, de l'autre les trésors,
De tous la folle erreur, & les pompeux dehors ;
Qu'alors mis en plein jour leur merite équivoque,
De cent fausses vertus marquera bien l'époque
Cherchons pour nous guider un vestige plus sur,
Et tirons du creuset le merite tout pur.
Il brille en un esprit, dont la perçante vûë,
Peut d'un état entier parcourir l'étenduë,
Qui va toûjours au but, qui fait suivre de près
L'entreprise, le plan, les moyens, le succès,
Entend, sans s'émouvoir, fremir la noire envie,
Aux populaires bruits n'a point l'ame asservie,
Voit d'un regard perçant, suit d'un pas assuré,

Digitized by Google

De ſes vaſtes projets l'eſpace meſuré,
Un ſens droit, en un mot, qu'un feu vif aſſaiſonne,
Que l'art forme & polit, que la nature donne,
Eſt, comme je l'ai peint, ſans flatter le portrait,
Le Symbole & le ſceau du merite parfait.
Non, qu'à la Cour des Rois je renferme ce titre,
Le merite eſt logé ſous le caſque & la Mitre,
Boüillant dans les combats, plus tranquille au Senat,
Roy, Miniſtre, Guerrier, Docteur, Abbé, Prélat,
Le merite par tout étale ſes merveilles,
Et parmi les Colberts il produit des Corneilles.
Toûjours indépendant même dans ton employ,
S'il prend un nouveau luſtre, il ne le doit qu'à toy.
Ecarté quelquefois d'une gloire importune,
N'aime à ſe cacher dans une humble fortune,
Quelquefois plus brillant il ſe montre au grand jour,
Et ſoutient avec toy les regards de la Cour.
Je conclus qu'en tout rang, à Paris comme à Rome,
Un ſens exquis & droit forme ſeul un grand homme.

Voilà

Voilà le vrai merite & le tréſor qu'envain
Diogene chercha la lanterne à la main.
Aux mortels en effet de ce preſent ſi rare
La nature en tout temps ſembla ſe rendre avare.
Très peu cheris du Ciel, veritables Heros,
Apportent en naiſſant des vertus ſans défauts.
Heureux qui dans ſon vol & ſa marche rapide,
A pour but le devoir, & l'équité pour guide.
Connois-tu ce miniſtre infatigable, actif,
Enflammé par un zele auſſi ſage que vif,
Qui preſt à couronner ſon heureuſe entrepriſe,
Oblige à le benir, & l'Etat & l'Egliſe?
La reſſource attentive & docile à ſes loix,
Semble pour le ſervir n'attendre que ſon choix,
Sans qu'il doive au hazard ſoumis à ſa prudence,
De ſes reſſorts cachez la profondeur immenſe,
Sûr dans ſa politique, habile en ſes traitez,
On le voit à ſon gré fléchir les volontez.
Un merite ſi vrai peut avec avantage,
De ſoi-même en ces vers reconnoître l'image;
Mais non, ma main tremblante ébauche le Tableau,
Ne t'en rapporte point à mon foible pinceau,
Ta pourpre parle aſſez, & vaut ſeule un éloge,

Digitized by Google

Sans l'en croire pourtant souffre que j'interroge,

Ministres éclairez, Rois, Princes, Potentats,

Desarmez par tes soins que ne diroient-ils pas ?

Croy-moi, laisse plutôt parler la pâle envie,

Tout bas elle en dit plus qu'ici je n'en publie.

Son utile fureur contrainte à t'admirer,

Achevera ces traits que j'osois effleurer,

Et nos derniers neveux, en goûtant d'âge en âge,

Les fruits de ta prudence, & ceux de ton courage,

Diront qu'au plus haut rang le merite placé,

Fut encore dans toy trop peu récompensé.

SECONDE LETTRE de M... sur la traduction Françoise de Denis d'Halicarnasse.

PUisque vous êtes content, Monsieur, de ma premiere Lettre, insérée dans le dernier Mercure, & que vous me témoignez que les passages de la traduction qui y sont relevez vous ont réjoüi, je vais continuer l'examen du premier Livre. Je n'y trouve plus de Villes de nouvelle

velle fondation, ni des Provinces changées en Villes, ni des voyageurs qui mettent a la voile pour aller par terre, ni le milieu d'une Province changé en mer Mediterrannée pour y faire voguer des peuples qui partent de Theſſalie pour aller à Dodône. Mais en récompenſe le traducteur vous donnera des Grecs pour des Barbares, des Sacrifices pour des Prêtreſſes, des Villes tranſplantées par un ſeul coup de plume, à cent ſtades de leur ancienne ſituation, &c. Si ces Metamorphoſes ne ſont pas très-frequentes, n'en ſoyez point ſurpris, l'imagination la plus feconde s'épuiſe enfin après de grands efforts, & ne peut pas à tous momens produire des effets ſi merveilleux. Je garderai dans cette Lettre la même exactitude que dans la premiere, & les paſſages que je rapporterai ſeront citez, page pour page, & ligne pour ligne, tant de la traduction Françoiſe, que de l'édition Grecque-Latine d'Angleterre, dont le Pere le Jay s'eſt ſervi.

Dans la premiere phraſe de l'Epitre Dedicatoire : *c'eſt le plus ancien des Auteurs de l'Hiſtoire Romaine que j'ai l'honneur de preſenter à vôtre Majeſté, &c.* Il s'agit de Denis d'Halicarnaſſe qui donna ſon Hiſtoire au commencement de la 193. Olympiade, vers l'an de Rome, 745.

pag. 3. de l'édition Grecque-Latine, l. 36. 37. & 38. Polybe entre les Grecs, & une infinité d'Auteurs parmi les Latins, avoient déja écrit d'Hiſtoire de Rome long-temps avant Denis d'Halicarnaſſe. Ainſi je ne comprens pas comment le traducteur a pû l'appeller *le plus ancien des Auteurs de l'Hiſtoire Romaine.*

Dans la Preface, pag. 8. l. 22. &c. *des 20. livres* (de Denis) ..... *les neuf derniers qui renferment tout ce qui ſe paſſa juſqu'à l'an* (de Rome) 480. *ſont periſ par l'injure des temps.* L'Auteur Grec conduiſoit ſon Hiſtoire juſqu'à la 3. année de la 128. Olympiade, c'eſt-à-dire juſqu'au commencement de la premiere guerre Punique, dans le Grec & dans le Latin, pag. 7. l. 7. & 9. & par conſequent juſqu'à l'an de Rome 487. Cela eſt certain, & tout le monde en convient. Livre 1. pag. 5. l. 2. *des Auteurs connus ont rempli leurs hiſtoires de ces mêmes calomnies en faveur des GRECS.* On lit dans le Grec *en faveur des ROIS BARBARES.* Tout le monde ſçait que dans les anciens Auteurs il y a autant de difference entre les Grecs & les Barbares, que nous en mettons aujourd'hui entre les Turcs & les François. Je ne vois pas comment le traducteur a pû les confondre.

Pag.

Digitized by Google

Pag. 14. l. 29. *Quelques-unes* (des anciennes Villes des Aborigines) *subsistoient encore de mon temps, & n'étoient éloignées de Rome que d'une journée.* La traduction marque assez clairement que toutes celles qui subsistoient encore du temps de Denis d'Halicarnasse, n'étoient qu'à une journée de Rome. Mais le Grec dit seulement que de toutes celles qui subsistoient encore, *les moins éloignées de Rome en étoient à une journée*, pag. 21. l. 27. & 28.

Pag. 17. l. 23. 24. & 25. *Les Aborigines.... bâtirent plusieurs Villes, & entre autres.... celle des Tiburtins, dont la Ville en partie a conservé jusqu'ici le nom de Sicilion. La SICILE fut long-temps le theatre de la guerre.* Dans le Grec, pag. 13. l. 40. &c. il n'est point parlé de la *Sicile*; au contraire il s'agit de la guerre des Aborigines contre les Sicules, peuples d'Italie, & cette guerre se fit en Italie.

Pag. 18. l. 16. &c. *Ils* (les Pelasgiens) *habiterent ce pays l'espace de cinq generations.... Mais ils en furent chassez par les Curetes & les Léléges.... & par plusieurs autres habitans du Parnasse. ILS marcherent tous sous la conduite de Deucalion.* Ce dernier ILS se rapporte naturellement aux Pelasgiens dans la traduc-

Digitized by Google

tion Françoiſe. Il doit neanmoins ſe rapporter ſelon le Grec aux Curetes, aux Léléges, & aux habitans du Parnaſſe qui combattoient ſous les enſeignes de Deucalion.

Page 45. l. 30. & 31. *La ſeconde generation après le départ d'Hercule, vers la quarante-cinquiéme année.* On lit dans le Grec, pag. 35. l. 13. & 14. *vers la cinquante-cinquiéme année.*

Dans la même page l. 33. *Latinus regnoit ſur les Aborigines depuis quarante-cinq ans.* Selon le Grec, pag. 35. l. 16. *Latinus étoit dans la trente-cinquiéme année de ſon regne.*

Page 50. ligne derniere, & page 51. l. 3. *Ils prirent terre à la Peninſule qu'on nomme Pallene..... ils éleverent un Temple à Venus ſur l'un des Promontoires de l'Iſle.* Ce fut en la Peninſule de Pallene qu'ils érigerent ce Temple à Venus. Or Pallene pouvoit-elle être en même temps *Iſle* & *Peninſule* ?

Pag. 26. l. 37. *Ce fut environ 60. ans avant le ſiege de Troye que la nation des Pelaſgiens commença à tomber.* Le Grec dit p. 20. l. 39. *ce fut vers la deuxiéme generation avant le ſiege de Troye.* Je ſçai que pluſieurs Auteurs prennent une *generation* pour un certain nombre d'années ; mais le Pere le Jay dans ſes remarques

Digitized by Google

ques sur le premier livre, p. 1. 2. III. IV. & V. a fait une ample dissertation pour prouver que *generation* dans Denis d'Halicarnasse n'a jamais signifié un certain nombre d'années. Je suis surpris que dans ce passage il ait substitué *60. ans* au lieu de la *deuxiéme generation*, & je ne vois pas pourquoi il a plutôt mis *60. ans* que *65. ou 70. ans*. En effet, il est certain par Denis d'Halicarnasse, selon la traduction même du Pere le Jay, p. 31. l. 23. & 24. que *quelque temps aprés*, (non-seulement que la nation des Pelasgiens eut commencé à tomber, mais même après que la plûpart se furent dispersez en differens pays) *une autre flotte de Grecs aborda en Italie, soixante ans ou environ avant la guerre de Troye.* Les Pelasgiens commencerent donc à tomber, & furent même dispersez presque tous, *plus de 60. ans avant la guerre de Troye.*

Page 29. l. 7. *Tentamide fut pere de Nanas sous le regne de Pelasge*, &c. le Grec dit p. 22. l. 33. *Tentamide fut pere de Nanas. Sous le regne de celui-ci*, (c'est-à-dire de ce *Nanas*, & non pas de *Pelasge*, dont il est parlé trois lignes auparavant. Cela est évident par le texte de Denis d'Halicarnasse, & par la suite de l'histoire.

Pag. 30. l. 28. *je ne croi pas aussi que les*

Digitized by Google

les Tyrrheniens ayent eu jamais de Colonie chez les Lydiens. Le Grec dit p. 23. l. 35. & 36. *je ne croi pas non plus que les Tyrrheniens ſoient une Colonie des Lydiens*; ce qui eſt bien different. Jamais aucun Auteur n'a prétendu que les Tyrrheniens euſſent envoyé ou établi des Colonies chez les Lydiens. Mais pluſieurs ont crû que les Lydiens en avoient fondé en Italie, que les Tyrrheniens tiroient leur origine de Lydie, & qu'ils avoient pris leur nom de Tyrrhenus, fils d'Atis, Prince des Lydiens, ſelon Denis dans la traduction même du Pere le Jay, p. 27. l. 23. 24. 25. 26. &c.

Page 41. l. 31. *On ajoûte que toute la nation demanda à Hercule avec de grandes inſtances qu'il lui fût permis de renouveller chaque année les honneurs divins, qu'elle avoit eu l'avantage de lui rendre avant tous les autres, & de lui ſacrifier à la maniere des Grecs un jeune Taureau qui n'eût point encore porté le joug, & afin que ces ſacrifices lui fuſſent plus agreables, ils l'engagerent à choiſir lui-même deux des plus Nobles familles, qui ſeroient propoſées à cette ſolennité, & qui apprendroient de lui les ceremonies avec leſquelles il vouloit être honoré. Hercule fit choix pour ces fonctions des Potitiens & des Pinariens.* Il y a ici un contre-

ſens,

sens, & la traduction Françoise attribue à la nation ce qui est dit d'Hercule. Il falloit traduire, selon le Grec, p. 32. l. 17. 18. &c. *On ajoûte qu'Hercule pria la nation avec de grandes instanees de lui renouveller chaque année les honneurs divins qu'elle lui avoit rendus avant tous les autres..... & afin que ces sacrifices lui fussent plus agreables, il choisit lui-même deux des plus illustres familles; sçavoir, les Potitiens & les Pinariens, qu'il preposa à cette solennité, & qui apprirent de lui les ceremonies Grecques avec lesquelles il vouloit être honoré.*

Page 52. l. 12. 13. 14. 15. & 16. *je tire un autre témoignage du Temple de Venus, bâti à Ambrace, & d'un Autel dédié à Enée proche du petit Theatre, sur lequel est une Statuë qui le represente, & qui est reverée par DES SACRIFICES que les naturels du pays nomment Amphipoles*; à la marge il y a une note sur le mot *Amphipoles*, en ces termes; *ainsi appellez de la Ville d'Amphipolis sur les frontieres de la Thrace*, &c. 1° le Grec p. 40. l. 21. ne donne point le nom d'*Amphipoles* aux Sacrifices, mais seulement aux *Prêtresses* qui les faisoient. 2° Je ne voi pas qu'il soit besoin de faire venir le nom d'Amphipoles d'une Ville de Thrace; c'est un mot qui a sa racine dans la langue Grecque.

Digitized by Google

que. πολέω signifie tourner, αμφιπολέω tourner autour ; delà se forme αμφίπολος qui signifie Miniſtre, celui ou celle qui eſt occupée à quelque ouvrage ou fonction. Homere Iliad. 3. & 24. Odyſſ. 24. & Athenée, l. 6. ſe ſont ſervis du mot d'*Amphipole* dans cette ſignification, & je ne croi pas qu'ils l'euſſent emprunté d'Amphipolis, Ville de Thrace.

Page 68. l. 32. *Albe fut démolie ſous le regne de Tullus Hoſtilius, parce qu'elle prétendoit l'emporter ſur Lavinium.* Il vouloit dire *ſur Rome.* Le Grec porte *ſur ſa Colonie*, p. 52. l. 42. & 43. qui étoit Rome, & non pas Lavinium. Cela eſt évident par le troiſiéme livre, dans la traduction même du Pere le Jay, depuis la page 208. juſqu'à 222.

Page 73. l. 19. & 20. *Aventinus, qui a donné ſon nom à l'une des ſept Colines qui entourent Rome.* Il vouloit dire *à l'une des ſept Colines qui ſont dans l'enceinte de Rome.* Cela eſt clair, & par le Grec, p. 56. l. 33. & par l'Hiſtoire.

Pag. 58. l. 32. 33. & 34. *Rome fut bâtie deux fois, la premiere quelque temps après la guerre de Troye, la ſeconde QUATRE CENS CINQUANTE ANS après.* Le Grec dit p. 58. l. 29. *quinze generations*, & non pas 450. ans, *après la premiere fondation.* Comment le

traducteur

traducteur peut-il mettre 450. ans au lieu de *quinze generations*, lui qui prétend que *generation* dans Denis d'Halicarnasse n'a jamais signifié un certain nombre d'années. Mais passons lui d'avoir oublié ce qu'il a dit dans sa remarque sur les generations, p. I. II. III. IV. & V. Accordons lui, même contre son sentiment, & contre ce qu'il a prouvé, que *generation* dans Denis d'Halicarnasse signifie quelquefois un nombre d'années déterminé, & voyons comment il a pû évaluer *quinze generations* à *quatre cens cinquante ans*. Il donne donc 30. ans à chaque generation, puisque quinze fois 30. font 450. Mais comment prouvera-t'il qu'une generation faisoit précisement 30. ans? Du moins ce n'est pas le sentiment le plus universellement reçû des Historiens, & Herodote qui a été suivi en cela par S. Clement Alexandrin donne 33. ans 4. mois à une generation; en sorte que 3. generations font 100. ans. Mais passons encore au traducteur l'évaluation de ces 15. generations à 450. ans: il devoit donc avertir par une note qu'en cet endroit il abandonnoit son premier sentiment, dans lequel il prend *generation* pour la succession des Princes ou des chefs des familles, & non pas pour un nombre d'années déterminé. D'ailleurs il devoit

devoit ſpecifier dans ſa traduction ſi ces 450. ans *après*, s'entendent de 450. ans *après la priſe de Troye*, ou *après la premiere fondation*, comme le marque le Grec. De quelque maniere qu'il l'entende, il ne peut encore ſe tirer d'embarras. Si ce fut 450. ans après la premiere fondation, comme le dit le Grec, Rome aura donc été fondée en dernier lieu par la Colonie des Albains plus de 432. ans après le ſac de Troye, ce qui eſt contre le ſentiment de Denis d'Halicarnaſſe. Si ce fut 450. ans après la ruine de Troye, c'eſt encore tout de même. Voyez, Monſieur, dans quelles abſurditez on ſe jette, quand on coupe & taille ſur un Auteur qu'on ne ſuit pas pié à pié, & que l'on ſe donne la liberté de mettre une expreſſion pour une autre, ſans examiner ſi elle s'accorde avec le ſentiment de l'Hiſtorien qu'on traduit.

Page 90. l. 33. *ces deux enfans* (Remus & Romulus) *furent envoyez à Gabies, petite Ville du Mont Palatin.* Le Grec dit p. 69. l. 39. & 40. *Gabies, Ville qui n'eſt pas fort éloignée du Mont Palatin.* Il a plû au traducteur de la placer *ſur* ou *près* le Mont Palatin, quoiqu'elle fût *à moitié chemin de Rome à Prenеſte, à cent ſtades de Rome*, ſelon Denis d'Halicarnaſſe, l. 4. pag. 323. ligne

ligne 20. de la traduction Françoise.

Je ne finirai point encore aujourd'hui le premier livre. Ce sera pour la troisiéme lettre, ou peut-être pour la quatriéme ; car si je veux descendre dans un détail exact de tous les endroits qui m'arrêtent, il m'en fournit beaucoup. En attendant, puisque vous avez encore de la peine à vous persuader que la traduction Françoise suit plutôt le Latin de Portus que le texte Grec, j'ajoûterai quelques passages, qui joints à ceux que vous avez déja vûs dans ma premiere lettre, ne contribueront pas peu à vous en convaincre. Au reste, ne soyez pas surpris si je ne vous en donne point une grande foule. Portus a beaucoup travaillé sa traduction Latine ; il la faite très-literale, & très-exacte, suivant toûjours le Grec pié à pié. Ainsi c'est beaucoup de trouver dans le Denis d'Halicarnasse François quelque dixaine de passages fautifs pour avoir pris le Latin de Portus dans un sens contraire au texte Grec.

Page 78. l. 16. *Voilà ce que les écrivains rapportent du temps où Rome fut bâtie, & ce que j'ai VEU en partie DE MES YEUX.* On lit dans le Latin de Portus : *hæc igitur sunt quæ de tempore quo condita fuit Roma.... partim tradiderunt scriptores.... partim mihi quoque*

SUNT

SUNT VISA. Pour entrer dans le sens de la traduction Françoise, 1° il ne faut point consulter le Grec, car vous y trouveriez un verbe, p. 60. l. 26. qui ne signifie pas *voir de ses propres yeux.* 2° Pour peu que vous fassiez attention à ce qui precede, vous verrez qu'il s'agit de supputations d'années, & de témoignages des anciens Auteurs, & vous serez forcé de rendre, non-seulement le Grec, mais encore le mot Latin *visa*, par cette phrase; *voilà ce que je pense moi-même*, & non pas *voilà ce que j'ai vû de mes yeux.*

Page 387. l. 20. & 21. *Le Consul Romain se disculpa de ces reproches, & protesta que LE SENAT n'avoit eu aucune part à la résolution des jeunes Romaines* qui s'étoient sauvées du camp des Tyrrheniens, auſquels on les avoient données en ôtage. Le Grec porte p. 290. l. 14. que les Romaines avoient pris cette résolution *sans l'ordre des peres*, ce qui s'entend, je croi, *des peres de ces filles.* Mais on lit dans le latin *injussu patrum*, & parce que *patres* signifie quelquefois *les Senateurs*, on peut croire qu'il s'agit ici du Senat.

Vous verrez à peu près la même chose l. 3. p. 176. l. 1. *ce fut Hersilie*, dit la traduction Françoise, *qui persuada aux femmes*

Digitized by Google

femmes de sa nation d'aller en députation AU SENAT des Sabins en faveur de leurs maris. Il me paroît, selon le Grec, qu'elles allerent en députation *vers leurs peres*; car elles étoient filles des Sabins. Mais le Latin porte *ad patres.* Il est facile de s'y tromper, & l'on suppose aisément que le conseil des Sabins étoit composé de Senateurs qui s'appelloient *patres*, de même que chez les Romains.

Au même livre 5. p. 391. cinq lignes avant la fin : *Valerius établit son camp à quelque distance de l'ennemi sur les bords du Teveron qui PREND SA SOURCE d'une Ville qu'on appelle Tibur. Là tombant d'une montagne avec impetuosité, il va se répandre entre les terres des Romains & des Sabins.* Le Latin dit, p. 293. l. 30. *ad Anienem fluvium, qui ex urbe, quæ Tibur vocatur, præceps & cum impetu de alto saxo labitur.* On peut s'y méprendre si l'on ne sçait pas d'ailleurs que le Teveron a sa source bien au-delà de Tibur, & que sa cascade est à la sortie de cette Ville; on peut, dis-je, s'y méprendre, à moins qu'on ne pese bien les termes Grecs.

Page 393. l. 25. &c. *devant la maison de Valerius est un taureau d'airain; on y entre par un Vestibule, dont les portes exterieures sont toûjours ouvertes, contre*

l'usage

Digitized by Google

l'usage ordinaire de tous les édifices, tant publics que particuliers. Le Grec dit p. 294. l. 46. & 47. & p. 295. l. 1. & 2. *les portes de la maison de Valerius, devant laquelle est un Taureau d'airain, sont les seules qui s'ouvrent en dehors, contre l'usage ordinaire de tous les édifices de Rome, tant publics que particuliers.* Voici la traduction de Portus : *hujus domus, ad quam stat Taurus æneus valvæ solæ, præter morem omnium Romanarum ædium tam publicarum quam privatarum, in exteriorem partem aperiuntur.* On y est trompé quand on ne suit pas le Grec mot à mot, ou qu'on ne se souvient pas d'avoir lû dans Plutarque, *in publicola*, un passage qui sert à expliquer celui-ci Cet Historien posterieur à Denis d'Halicarnasse dit que les Romains accorderent à Valerius Publicola le droit d'avoir des portes qui ouvrissent sur la ruë, afin que toutes les fois qu'il les ouvriroit il empietât sur le public qui lui avoit tant d'obligations.

Passons aux remarques du traducteur. Voici celle qui se presente la premiere à mes yeux. Elle est à la page XVI. *Elide ou Elée est une Province, laquelle fait partie du Peloponese; elle se nomme aujourd'hui Morée, nom commun à tout le Peloponese; elle est située entre l'Achaïe, la Messinie*

Digitized by Google

Messinie & l'Arcadie. Elide est aussi une Ville Maritime de l'Asie dans l'Eolie : c'est de cette Ville dont parle Denis d'Halicarnasse. Cette remarque qui est la premiere du second livre, se rapporte à ces paroles de la traduction Françoise, l. 2. p. 99. l. 20. 21. & 22. *la plûpart de ces Grecs* (qui demanderent leur congé à Hercule pour s'établir en Italie) *étoient Epéens ; ils avoient abandonné Elide* (I R) *leur patrie après qu'Hercule eût renversé cette Ville.* Or il est certain par Denis d'Halicarnasse que la patrie de ces Epéens étoit Elide *dans le Peloponnese*, & non pas Elide, *Ville de l'Asie dans l'Eolie*, p. 34. n° 26. l. 4. 5. 6. 12. 13. &c. de la traduction même du Pere le Jay, *quelques-uns de ceux qui avoient suivi Hercule dans ses conquêtes, demanderent leur congé, & l'obtinrent..... la plûpart de ces Grecs étoient Peloponnesiens, Phenates, ou Epéens nez dans Elide*, p. 63. l. 20. 21. &c. *les Epéens & les Phenates, qui servirent Hercule dans ses expeditions militaires*, ou plus conformément au Grec, p. 48. l. 33. de l'édition d'Angleterre, *les Peloponnesiens, sçavoir les Epéens & les Phenates qui servirent Hercule dans ses expeditions militaires.* Cette note du traducteur est donc directement contraire à Denis d'Halicarnasse.

Enfin

Digitized by Google

Enfin, Monsieur, je reserve pour une autrefois plusieurs autres remarques, & je passe à la chronologie marginale de la traduction Françoise. Elle est copiée mot pour mot de l'édition Grecque-Latine d'Angleterre; elle en transcrit les fautes d'impression, & en ajoûte encore d'autres. Mais je ne m'étendrai pas sur cette matiere. Feüilletez seulement depuis la page 3. du tome 2. de la traduction Françoise jusqu'à la page 23. vous y trouverez *Olymp.* 72. $\frac{2}{3}$ au lieu de 71. $\frac{2}{3}$ depuis la page 23. jusqu'à la page 34. vous verrez *Olymp.* 72. $\frac{1}{4}$ au lieu de 71. $\frac{3}{4}$ depuis la page 34. jusqu'à la 40. vous lirez *Olymp.* $\frac{72}{3}$ $\frac{4}{1}$ au lieu de $\frac{71}{72}$ $\frac{4}{1}$ Consultez ensuite l'édition Grecque-Latine depuis la page 328. jusqu'à 360. à l'*errata*, vous trouverez ces fautes corrigées par l'Editeur d'Angleterre. Vous chercherez envain les mêmes corrections dans le traducteur François, du moins je n'ai pû les y trouver. Je suis, Monsieur, &c.

La Fable qui suit nous vient de Toulouse, elle est de Mlle de Castanede qui n'a pas encore 16. ans. Cette jeune Muse est fille de Me de Farbelle de Monziac, qui est fort distinguée sur le Parnasse Toulouzain.

LES

Digitized by Google

LES CIGNES ET LES GRENOUILLES,

FABLE.

DEs Grenoüilles voyant des Cignes en honneur,
Avoient le cœur rempli d'amertume & d'aigreur;
Car chez la gent de l'Empire aquatique,
L'envie exerce un pouvoir tyrannique,
Et du bonheur d'autrui l'on y fait ſon malheur,
Tout comme parmi nous; donc au fond de leur cœur,
Nos Grenoüilles ſentant le poiſon de l'envie,
En ces termes un jour éclata leur douleur:
O temps! ô mœurs! aucun admirateur,
A nous montrer ne nous convie,
Et de ces Cignes-cy l'on a l'ame ravie;
Qu'eſt-ce donc? nôtre chant vaut ſans doute le leur.
Seroit-ce par hazard l'éclat de leur blancheur;
Qui d'un chacun leur attire l'hommage?
Que faiſons-nous? ſans tarder davantage,

Digitized by Google

D'un noir limon il faut les barboüiller ;
Si-tôt dit, ſi-tôt fait, elles s'en vont foüiller
Juſqu'au fond de leur marécage,
S'y rempliſſent de fange, & viennent la vomir
Sur les Cignes, au temps qu'ils penſoient à dormir.
Mais eux ſans s'allarmer d'une pareille injure,
Pour ſe venger,
Vont ſe plonger.
Dans le criſtal d'une onde pure,
Et reparoiſſent à l'inſtant
Tout auſſi blancs qu'auparavant.
Que cette fable en leçons eſt fertile !
Mais ſur tout elle doit apprendre aux envieux,
Que ce n'eſt point choſe facile,
D'attacher au merite un vernis odieux.

LETTRE écrite de la Ferté ſous-Joüarre, le 18. Octobre 1722. à M. P... ſur un fait auſſi interreſſant que ſingulier.

SCachant vôtre curioſité pour les faits extraordinaires, Monſieur, je me fais un plaiſir de vous mander ce qui vient d'arriver dans une des carrieres de la Montagne

Digitized by Google

gne de Morintra, Paroisse d'Ussy, Diocése de Meaux. Quoique vous ayez lû quelque chose d'approchant dans les voyages de Misson, il y a telles circonstances dans cet évenement qui vous paroîtront encore plus interessantes.

Pour plus d'intelligence il faut que vous sçachiez que cette carriere étoit composée de deux chambres profondes de 18. toises, dont la premiere étoit longue de 16. sur dix de large, & la seconde beaucoup plus grande.

Le Mardy 1. de ce mois, sur les deux heures après midi, quatre hommes travaillant à tirer des pierres à plâtre, la voute de la seconde chambre vint à s'ébouler, & ensevelit sous ses ruines un des ouvriers, nommé Estienne Celier, pendant que les trois autres qui étoient à portée de se jetter dans la premiere, en furent quittes pour la peur. Le soir comme ils déploroient le sort de leur camarade, quelqu'un s'avisa de dire que peut-être il n'étoit pas mort, & qu'il falloit descendre dans la carriere pour s'en éclaircir; c'est ce qu'ils executerent sur le champ; & ayant frappé avec un marteau du côté qu'ils jugerent que pouvoit être ce malheureux, ils furent réjoüis d'entendre qu'on leur répondoit par un bruit semblable. Ils résolurent aussi-tôt de s'ou-

Digitized by Google

vrir un passage jusqu'à lui, après s'être orientez du mieux qu'il leur fut possible. L'entrepriſe n'étoit pas aiſée, puiſqu'il falloit miner la veine de terre, qui ſe trouve d'ordinaire entre deux lits de pierres, que cette veine n'avoit qu'un pied de haut, que le mineur étoit obligé d'être couché ſur le dos, & qu'un ſeul pouvoit travailler à la fois. L'eſperance de ſauver leur camarade les fit paſſer par-deſſus toutes ces difficultez ; mais ils n'eurent pas creuſé 5. pieds, que le grand bruit que fit la voute de la premiere chambre les effraya tellement qu'ils abandonnerent tout, & s'enfuïrent au plus vite. Ils y retournerent cependant le Mercredy matin, & voyant que tout étoit dans le même état, ils ſe remirent à l'ouvrage, après s'être aſſurez ſi leur homme étoit encore en vie ; mais la même frayeur les mit en fuite une ſeconde fois.

M. de Formont de Villiers, Curé du lieu où cet accident étoit arrivé, ne l'apprit que ſur le midy ; ce qui le lui avoit fait ignorer juſqu'alors, c'eſt que tous ces ouvriers ſont du Limon, Hameau de la Paroiſſe de la Ferté-ſous-Joüarre. Sa charité l'engagea auſſi-tôt à apporter tous ſes ſoins à la délivrance de ce pauvre homme. Il court le Hameau, exhorte & preſſe les habitans

Digitized by Google

habitans de retourner à l'ouvrage. Mais ils étoient tous si intimidez, les uns de ce qu'ils avoient vû, & les autres de ce qu'ils avoient apris, que les pressantes exhortations du zelé Pasteur furent inutiles. Cependant un Plâtrier qui heureusement vint à passer par-là, dit qu'il vouloit visiter cette carriere; sa résolution encouragea les autres, ils le suivirent, ils firent plus, ils continuerent les travaux. Cette nuit & le jour suivant ils les avancerent environ de 20. pieds, ils eurent même la joye d'entendre parler leur camarade, qui leur apprit qu'il se sentoit peu blessé, que son plus grand mal venoit du froid qu'il recevoit des pierres qui étoient sur ses jambes, qu'il n'avoit de libre que son bras gauche, dont il s'étoit servi pour répondre au signal, en frappant d'une pierre qu'il avoit trouvée par hazard sous sa main. L'ouvrage alloit assez bien, ce pauvre malheureux les dirigeant de la voix, & leur enseignant où il falloit travailler; mais malheureusement les voutes firent un nouveau bruit, on entendit un craquement qui donna l'allarme plus forte que jamais, & tout s'enfuit.

Le Vendredy matin le Curé désolé de ce qu'on laissoit ainsi un homme enterré tout vivant, les pria de le descen-

Digitized by Google

dre dans la carriere, pour qu'il pût aller du moins le confeſſer ; il n'obtint cela qu'avec peine. Ils le deſcendirent par le puits d'une autre carriere, qui communiquoit à celle-ci, & qui leur paroiſſoit trop dangereuſe pour s'y expoſer davantage. Quelques-uns déterminez par l'exemple plein de zele & d'ardeur de M. le Curé, le ſuivirent ; après que ſes guides lui eurent fait traverſer tous ces lieux ſouterrains, il parvint enfin à la chambre fatale, il l'examina avec ſoin, & ne trouva pas que le danger fut auſſi grand qu'on ſe l'imaginoit, c'eſt ce qu'il ne pût leur perſuader. Ils le ſuivirent cependant juſqu'à l'ouverture de la mine ; d'où ayant appellé le patient par ſon nom, ce pauvre homme leur fit des reproches de ce qu'ils l'abandonnoient, ajoûtant qu'il ſe portoit aſſez bien, & qu'il ſe ſentoit le cœur encore aſſez bon. Le Paſteur le raſſura, lui dit qu'on alloit chercher des ouvriers pour le délivrer, qu'il étoit le Curé d'Uſſy, qui venoit le conſoler dans ſa triſte ſituation, qu'il l'exhortoit à demander pardon à Dieu, & à ſe diſpoſer à recevoir l'abſolution qu'il lui donneroit, dès qu'il pourroit avoir quelque marque de ſa contrition ; il entendit répondre, mais ſans diſtinguer les paroles. Le bon Curé ſe gliſſa dans la mine, mais à peine y fut

fut-il que les ouvriers crierent, sauvons-nous, voilà que tout abîme : le Curé effrayé se dépêcha d'absoudre son penitent pour se retirer au plutôt. Mais il ne fut pas peu embarrassé au sortir de la mine de se trouver sans guide, & sans lumiere. Il se démêla du mieux qu'il pût de ce labyrinte, en suivant la voix des fuyards. Etant remonté il ne pût obtenir d'eux qu'ils redescendissent, quelques prieres, quelques promesses qu'il leur fit, & il passa ainsi le reste du Vendredy à faire des démarches inutiles.

Enfin le Samedy matin il lui vint des ouvriers qu'il avoit envoyé chercher à une lieuë & demie delà, qui l'assurerent qu'ils ne quitteroient point l'ouvrage, qu'ils ne fussent parvenus à délivrer ce déplorable infortuné. Pour les entretenir dans ces bonnes dispositions, il leur promit une bonne récompense, leur fit fournir en abondance du pain, du vin, de l'eau-de-vie, du tabac, & autres provisions, & fit mettre des étais aux endroits les plus dangereux ; le travail fut très-opiniâtré, chaque ouvrier croyant à tout moment joindre ce pauvre homme, parce qu'on l'entendoit parler, comme s'il étoit fort près, quoiqu'il y eut bien 40. pieds de distance. Ce qui le faisoit paroître si proche, c'est qu'il y avoit au dessus de leurs

Digitized by Google

têtes une fente au travers de la pierre, qui communiquoit du lieu où étoient les ouvriers à l'homme engagé, & servoit comme d'un porte-voix. Cette fente est ordinaire dans ces sortes de carrieres, & se nomme *feüillée* par les gens du métier.

Le Dimanche matin ils eurent peur de s'être éloignez de leur homme, parce que sa voix sembloit venir de derriere eux, mais ils se rassurerent, ayant consideré qu'en avançant, la *feüillée* devenoit si étroite qu'elle pouvoit causer cet effet, en quoi ils ne se tromperent pas; car sur le midy le pauvre homme dit qu'il voyoit de la lumiere, & environ une heure après on apperçût son bras gauche, ce qui les remplit tous de joye; aussi-tôt de main en main on lui fit tenir quelque liqueur pour le conforter. La certitude qu'on eut de le sauver fit hâter le travail avec une nouvelle ardeur. Cependant on fut encore une bonne heure à le pouvoir dégager entierement. Alors un des ouvriers passa derriere lui pour le pousser, pendant qu'un autre pardevant le traînoit le long de la mine qu'on avoit faite, qui pouvoit avoir 70. pieds de long, trois & demie de large sur un de haut. Ils l'amenerent ainsi jusqu'à l'ouverture, où le Curé le reçût entre ses bras pleurant de joye, & l'exhortant à remercier Dieu

Dieu d'une délivrance si miraculeuse, ayant passé cinq jours entiers dans cette cruelle situation.

Après lui avoir fait boire quelque peu de vin, ils l'amenerent au puits de la carriere, & le monterent par la corde, un homme le tenant sur ses genoux; de-là on le transporta dans la cabane du Plâtrier, où on lui donna tous les secours possibles, & sur les trois heures on le porta au Limon, lieu de sa demeure, mais avec beaucoup de peine, le grand air lui étant devenu insupportable; le soir la fiévre le prit qui lui a duré huit jours avec quelque relâche de temps en temps.

Sa plus grande foiblesse est dans les jambes, où il ne sent point de chaleur, il n'a pas même senti quelques coups de lancette qu'on lui a donné aux pieds. Les Medecins croyent que de six mois il ne sera en état de travailler.

Il dit que son plus grand tourment avoit été la soif & le froid de ses jambes, qui malheureusement étoient nuës, qu'il n'est rien sorti de son corps que de l'urine, qu'il desiroit ardemment de pouvoir boire, mais que sa situation ne le lui permettoit pas, & qu'il ne se soutenoit que par l'espoir d'être retiré. Je suis, &c.

Digitized by Google

Nous ajoûtons ici avec plaiſir que toutes les circonſtances d'un fait auſſi extraordinaire que celui que l'on vient de lire, nous ont été confirmées par une Lettre que nous a fait l'honneur de nous écrire M. de Formont de Villiers, Jamplon, Curé d'Uſſy, datrée dudit lieu d'Uſſy le 31. Janvier dernier. Nous voyons auſſi par cette Lettre que ce bon Paſteur n'a pas moins de modeſtie, que de charité, car on diroit de la maniere qu'il s'oublie lui-même, en nous écrivant qu'il n'a preſque point eu de part à un évenement, dont le ſuccès a été ſi heureux, & qui eſt cependant dû à ſon ardente charité, ſuivie de la benediction du Seigneur.

LA FORTUNE RECONCILIE'E avec le merite.

UN jour que les Dieux aſſemblez,
Tenoient leur Conſeil de Regence,
Mercure revenant de France
Les trouva triſtes & troublez,
De ce que Déeſſe fortune,
Plus fantaſque que n'eſt la Lune,

Se

Se livrant à mauvais sujets,
Comme au Nain fit jadis Joconde,
Dérangeoit leurs plus beaux projets
Pour le gouvernement du monde:
Calmez-vous, leur dit il, espérez tout bonheur,
J'apporte une bonne nouvelle,
Fortune connoît son erreur,
Et veut à l'avenir, au merite fidele
Reparer, s'il se peut, ce qu'elle a fait de mal
Du Bois, Ministre & Cardinal
Nous est garant de sa promesse,
Qu'à vos soucis, Seigneur, succede l'allegresse,
En lui se trouvent joints l'esprit & le talent
D'amboise & Richelieu pour le gouvernement,
Et la France, & l'Europe, & tout cet hemisphere
Respecteront son ministere,
Appliqué, profond, prévoyant,
Toûjours actif, toûjours prudent,
Philippe par ce choix couronne sa Regence,
L'ordre remis dans la Finance,
Et tout bien reglé dans l'Etat,
Par les ordres du Prince, & les soins du Prélat,

Digitized by Google

Seront des monumens à l'éternelle gloire ;
Du Prince & du Miniſtre au Temple de Mémoire ;
Ainſi parla le Dieu courier,
Dieu du genie & de prudence,
Et mettant auſſi-tôt le pied à l'étrier,
Près nôtre Cardinal revint en diligence.

LETTRE de M. le Lieutenant de Roy, & de la Ville de Chaalons, en Champagne, écrite à M. le Maire de la Ville de Troyes, à l'occaſion du Sacre du Roy.

MONSIEUR,

J'ai vû dans le Mercure du mois de Novembre dernier, page 85. le compliment que vous avez fait au Roy le jour de ſon Sacre, j'ai été ſurpris d'y lire que vous dites *la Ville de Troyes, Capitale de Champagne*, titre d'honneur qui ne vous appartient pas, mais à la Ville de Chaalons ; la Ville de Rheims ſeule pourroit avoir quelque prétexte, quoique mal-fondé, de nous conteſter cet avantage, parce que du temps des Romains cette Ville

Digitized by Google

Ville étoit ſans contredit la Capitale de la Gaule Belgique, dont les Villes de Troyes & de Chaalons faiſoient parties ; il eſt vrai que depuis dans les temps que les Comtes de Champagne ont été Souverains, Troyes étoit la Capitale de leur Comté ; mais alors les Villes de Chaalons & de Rheims n'en faiſoient pas partie, il n'y a plus à preſent de Comtes de Champagne Souverains, plus de peuples Romains, ni de Gaule Belgique, tous les habitans ſont confondus ſous un même Gouvernement, donc la Ville de Chaalons eſt devenuë la Capitale, comme je vous le prouverai cy-après.

Vous me permettrez de vous dire, Monſieur, que vous deviez ſupprimer cette qualité dans vôtre compliment, ou du moins ne le pas rendre public, afin d'éviter les conteſtations, qui ne peuvent être que deſagreables ; j'en ai uſé de la ſorte, quoique j'euſſe été bien fondé de donner ce titre à nôtre Ville, comme vous le verrez dans le compliment que j'ai eu l'honneur de faire au Roy en cette occaſion, étant à la tête de mes confreres les députez ; je ne le rends pas public dans la vûë de vous conteſter le prix de l'éloquence ; mais ſeulement pour faire connoître aux Lecteurs que c'eſt ſans fondement que vous vous y êtes attribué

une

Digitized by Google

une qualité & un titre qui ne vous sont pas dûs, & qui appartiendroient plutôt à la Ville de Rheims qu'à la vôtre, s'ils ne nous étoient pas dévolus, puisque l'Auteur qui a écrit la relation du Sacre du Roy qu'on trouve dans ce même Mercure page 66. ligne 2. a donné à la Ville de Rheims le titre de Capitale du gouvernement de Champagne, ce qui détruit vôtre prétention ; & si la Ville de Chaalons pouvoit ceder ce titre, ce qu'elle est fort éloignée de faire, ce seroit en faveur de la Ville de Rheims, & non pas de Troyes.

Il s'agit donc de vous faire connoître que la Ville de Chaalons est à present la Capitale de la Champagne, quoiqu'elle soit inferieure en grandeur, au nombre de ses habitans, & en richesses aux Villes de Troyes & de Rheims, ce qui ne leur donne pas pour cela plus de dignité à nôtre préjudice, & ne peut détruire les principales marques d'honneur dont la Ville de Chaalons est décorée. Chaalons est aujourd'hui le Siege de la Generalité de la Province, où est le magasin general des armes, & des munitions de guerre ; elle est le séjour ordinaire de Mrs les Intendans ; & lorsque les Generaux d'armée sont en Champagne, leur résidance est à Chaalons, ainsi

Digitized by Google

ainsi que celle de Mrs les Gouverneurs de la Province ; c'est ce que j'ai déja prouvé dans les memoires historiques de la Province de Champagne que j'ai donné au public en 1721. tome 1. page 236. & 393. Le Roy Henry III. par sa Lettre du 26. Mars 1589. que j'ay rapportée, page 238. donne à la Ville de Chaalons, ce titre de Ville principale de la Province de Champagne, ce qui est la même chose que Ville Capitale, ainsi tout ce que vous pourrez alleguer d'anterieur à la décision de ce Prince ne seroit d'aucune consideration.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que le Roy transfera l'Hôtel de la Monnoye de vôtre Ville en celle de Chaalons, ce que Sa Majesté ne fit pas sans de justes raisons ; le Roy y établit aussi une Chambre de son Parlement de Paris, & il y a peu de Villes qui puissent se vanter comme la nôtre d'une fidelité inviolable à ses Rois, qui n'a jamais reçû d'atteinte, ainsi que je l'ai avancé dans mon compliment fait au Roy. Quittez donc, Monsieur, je vous en conjure, une prétention si peu fondée, & vivons, s'il vous plaît, en paix, & en bonne intelligence. Je suis très-parfaitement, &c.

Compliment que M. Baugier, Lieutenant de

Digitized by Google

de Roy, & de la Ville de Chaalons; a eu l'honneur de faire au Roy à la tête des Députez de la même Ville, le jour du Sacre de S. M.

SIRE,

Les Députez de la Ville de Chaalons prosternez aux pieds de vôtre Majesté, viennent lui témoigner leur joye de la voir au jour éclatant de son Sacre, la gloire & la magnificence qui l'accompagnent, donnent à vôtre Majesté la superiorité au dessus de tous les Monarques de la terre; c'est, Sire, ce qui fait l'objet de nos admirations, & nous procure l'honneur de souhaiter à vôtre Majesté un regne long & glorieux, en l'assurant de nôtre fidelité inviolable, dont nos ayeux ne se sont jamais départis, & qui sera toûjours profondement gravée dans nos cœurs.

Bouts rimez proposez dans le Mercure de Septembre dernier, sur les égaremens du Pecheur.

LE Pecheur égaré (pour parler en *Proverbe*,)
A moins de jugement qu'un miserable *Oison*;

Il

Il dissipe ses jours & ses biens à *Foison*,
Et pour un vain plaisir mange son bled en *Herbe*.

Quand il effaceroit & Racan & *Malherbe*;
Entre la bête & lui très-mince est la *Cloison*;
On voit du moins la Brute abhorrer son *Poison*,
L'homme dit à demain, c'est toûjours son *Adverbe*.

Malheureux, qu'attends-tu? qu'enveloppé d'un *Sac*,
Le fatal Nautonnier te passe dans son *Bac*,
Où tout est confondu, le Sceptre & la *Charruë*;

Va plutôt te cacher comme un petit *Grillon*.
Crains, gémis, reconnois l'excès de ta *Bévûë*,
Si tu ne veux avoir le sort du *Papillon*.

AUTRE SONNET.

A

L'impie, a dit le Sage, & dans plus d'un *Proverbe*,
Croit que son ame meurt, comme meurt un *Oison*;
A ce compte, plaisirs, vin, femmes à *Foison*,
B
Il faut se réjoüir tandis qu'on est en *Herbe*.

Que n'ai-je les talens de Segrais, de *Malherbe*;
Je peindrois vivement cette affreuse *Cloison*;
Où l'ame du Pecheur pleine de son *Poison*,
Brûle éternellement sans appel de l'*Adverbe*.

Envain

Envain tireroit-on quelque piece du *Sac*;
Aucune n'eſt de miſe, ayant paſſé le *Bac*;
Alors tout eſt égal, le Sceptre & la *Charruë*,
Un Roy plus brave enfin que ne le fut * *Grillon*,
S'il commettoit le mal par goût, non par *Bévûë*,
Il vaudroit mieux pour lui qu'il fut né *Papillon*.

A *Quia ex nihilo nati ſumus, & poſt hoc erimus tanquam non fuerimus.* Sap. cap. 2. verſ. 2.

B *Venite ergo & fruamur bonis quæ ſunt, & utamur creatura tanquàm in juventute celeriter.* C. *ibid.* verſ. 6.

* Brave renommé ſous le regne d'Henry IV.

LETTRE & Remarques ſur la Bibliotheque Chartraine.

J'Ai reçû, Monſieur, les livres que vous m'avez adreſſez, parmi leſquels j'ai trouvé la Bibliotheque Chartraine du Pere Dom Jean Liron, dont on m'avoit déja parlé; j'ai donné mes premiers momens de loiſir à la lecture de ce livre; mais je vous avouë que je n'en ai pas eu toute la ſatisfaction que le titre me promettoit, & qu'on devoit attendre d'un Religieux de la Congregation de Saint Maur.

L'Auteur

L'Auteur fait aiſément connoître qu'il a ramaſſé indiſtinctement tous les memoires qui lui ont été adreſſez, ſans s'être mis en peine de les verifier. Cela paroît principalement à l'article de Dulorens, page 146. lorſqu'il parle de l'impreſſion de ſon Commentaire ſur les Coutumes de Chartres, de Dreux, & de Chateauneuf.

Ce livre a, dit-il, *été imprimé in-quarto, à Chartres, mais je n'ai pas remarqué ſi c'eſt en 1545. ou un ſiecle plûtard.*

Je vous laiſſe à penſer ſi un pareil doute eſt pardonnable à un Bibliothecaire; ce Commentaire a été imprimé en 1645. chez Michel Georges, Imprimeur à Chartres, Jacques Dulorens, qui en eſt l'Auteur étoit homme d'une érudition conſommée.

Jean le Feron, à la page 150. eſt mis à tout hazard au rang des Auteurs Chartrains, parce qu'il a appris qu'il y a à Chartres une famille de ce nom. Il eſt certain que Jean le Feron, dont le P. Liron veut parler, feroit honneur à la famille dont il le voudroit tirer, & à la Ville de Chartres même, s'il étoit vrai qu'il en fut originaire; mais la verité doit l'emporter ſur tous autres égards. Jean le Feron, dont l'Auteur parle, eſt d'une famille conſiderable de Paris, qui n'a

Digitized by Google

n'a ni liaiſon, ni raport aux Ferons de la Ville de Chartres, qui tirent leur origine de Blaiſe Feron, Procureur au Preſidial de Chartres, natif du Bourg de Combre au Perche, qui s'établit à Chartres vers l'an 1575.

Le peu d'exactitude de l'Auteur paroît particulierement en l'article de Claude de Sainctes, Evêque d'Evreux, page 202. Après avoir parlé de ce S. Prélat, comme il le merite, il ſemble s'attacher à ternir ſa memoire, qui eſt en benediction dans les Diocéſes de Chartres & d'Evreux; cela vient de ce que nôtre Religieux a compilé ſans choix tout ce qui a été dit de ce grand Evêque, l'ennemi le plus redoutable des Calviniſtes & de leurs adherans.

L'hiſtoire de M. de Thou à pû le préparer à croire tout ce qu'il a écrit contre la memoire de ce Prélat, & le Dictionnaire de Bayle qu'il a copié mot pour mot, l'y a ſans doute déterminé; ce ſont les ſources d'où le Pere Liron a tiré les expreſſions dont il caracteriſe un Evêque qui eſt mort en odeur de Sainteté. Pour vous éclaircir ce point, & vous prémunir contre les impreſſions que pourroient faire ſur vous les autoritez de M. de Thou & de M. Bayle, il eſt bon que vous obſerviez que M. de Thou paroît

roît favorable au parti Huguenot qui soutenoit alors les interests d'Henry IV.

Pour M. Bayle vous sçavez qu'il faisoit profession du Calvinisme, & qu'il s'est declaré ouvertement contre la Religion Catholique.

Il est vrai que les Heretiques enleverent de Louviers l'Evêque d'Evreux, & qu'ils le traiterent indignement, parce qu'il ne voulut point se retracter de ce qu'il avoit prêché contre leur Secte, mais il n'y a jamais eu que des Auteurs Heretiques qui ayent avancé qu'il fût capable de soutenir la Doctrine pernicieuse que le Pere Liron lui impute; le manuscrit, dont parle cet Auteur n'a jamais paru, & n'est qu'une chimere, M. de Sainctes a marqué en toute occasion des sentimens fort opposez.

Il n'y a qu'à lire ses ouvrages on y trouvera qu'on ne peut jamais s'éloigner de l'obéïssance deuë aux Souverains.

Le Cardinal de Bourbon n'avoit pas un grand credit dans ces temps-là, il n'étoit certainement pas en état de sauver un criminel de leze-Majesté, comme le prétend le Pere Liron; ce Cardinal étoit lui-même détenu prisonnier, à la garde du sieur de la Boulaye. Ainsi il n'y a pas d'apparence que ce soit lui qui ait sauvé M. de Sainctes du supplice. Il faut plutôt convenir,

Digitized by Google

convenir, comme il eſt vrai, que les Heretiques dont ce bon Prélat étoit le fleau, ne purent jamais trouver de Juges aſſez corrompus pour le faire mourir juridiquement ; c'eſt ce qui les détermina à ſe ſervir du poiſon dont il eſt mort, comme je l'ai appris de pluſieurs memoires de ce temps-là, & par l'épitaphe même qu'on lit encore à Verneüil au côté droit de l'Autel de la principale Egliſe, où le cœur du S. Prélat a été dépoſé. Claude de Sainctes nâquit à Chartres. (Comme les Montolons, & d'autres perſonnes conſiderables, dont les Genealogies ſont au College de Boiſſy) Cantienne Bouguier, ſa mere, deſcendoit de Michel Chartier.

L'Auteur à la page 178. nomme Joachim Deſportes, frere de Philippe Deſportes, ce fait n'eſt pas vrai ; Philippe Deſportes n'avoit qu'un frere nommé Tybault, Grand Audiancier ; je ſuis en état de le prouver par des titres autentiques.

A la page 218. il dit que Philippe Deſportes nâquit d'une famille pauvre ; je ne ſçai où il a pris de pareils memoires.

L'Abbé Philippe Deſportes étoit fils de Philippe Deſportes & de Marie Edeline, des plus aiſez Bourgeois de la Ville de Chartres, qui outre la dépenſe qu'ils firent pour l'éducation de leurs enfans, leur

Digitized by Google

leur laisserent un bien assez considerable pour le temps ; il a été Chanoine de Chartres en 1583. mais il ne conserva pas long-temps ce Benefice.

Article de Regnier, Poëte François, page 221. Regnier, dit-il, étoit fils d'un Tripotier de Chartres & neveu du celebre Desportes, Abbé de Tyron ; je suis fâché que le Pere Liron ne soit pas mieux instruit de l'histoire de sa patrie, il ne s'en seroit pas raporté comme il a fait aux premieres éditions du Dictionnaire de Morery, d'où il a tiré cet article, qui a été corrigé dans la derniere édition.

Cependant vous trouverez bon que je vous détrompe sur ce fait historique qui pourroit passer pour constant dans la posterité, s'il n'étoit relevé dans un siecle, où la famille de ce fameux Chartrain est encore fort connuë.

Mathurin Regnier, Poëte Satyrique, étoit fils de Jacques Regnier, Bourgeois de Chartres, & de Simone Desportes, sœur de l'Abbé Desportes, dont je vous ai déja parlé ; il nâquit le 21. Decembre 1573. comme on le voit par les Regîstres de la Paroisse de S. Saturnin de la Ville de Chartres, & comme il est écrit dans le Journal de Jacques Regnier, son pere. Le contrat de mariage de Jacques Regnier

gnier avec Simone Desportes, passé devant Amelon, Notaire à Chartres le 5. Janvier 1573. justifie que cette famille étoit des plus notables de la Ville.

En 1595. Jacques Regnier fut élû Echevin de la Ville de Chartres.

Cette circonstance seule démontre qu'il n'étoit point un Maître de Tripot, puisque ces sortes de gens ne sont point admis dans les Charges Municipales, non plus que les artisans & les gens du commun.

Au mois de Janvier de l'année 1597. il fut député à la cour en qualité d'Echevin pour quelques affaires publiques; il mourut à Paris, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Hilaire du Mont le 14. Fevrier 1597.

Il laissa trois enfans, Mathurin le Poëte, dont est question, Antoine qui fut Conseiller-Elû en l'Election de Chartres, & Marie qui épousa Abdenago de la Palme, Officier de la Maison du Roy.

Antoine Regnier épousa D^lle Anne Godier. Le Contrat de mariage fut passé devant Fortais, Notaire à Chartres; on y voit encore les titres de la plus notable Bourgeoisie.

Jacques Regnier leur pere étoit fils de Mathurin Regnier, Bourgeois, qui étoit fils d'un Pierre Regnier, bon Marchand

Digitized by Google

chand de la Ville de Chartres.

Mathurin Regnier le Poëte, fut reçû Chanoine de Chartres le 30. Juillet 1609. mais son humeur ne lui permit pas de fixer sa résidence à Chartres, ni de vivre aussi regulierement que des Chanoines sont obligez de faire. Il quitta donc ce Benefice, il en avoit plusieurs, & une pension de 2000. liv. sur l'Abbaye des Vaux de Cernay.

Il mourut à Roüen le 22. Octobre 1613. ses entrailles furent enterrées dans l'Eglise de la Paroisse de Sainte Marie Mineure, & son corps qui fut mis dans un cercüeil de plomb, fut porté dans l'Abbaye de Royaumont, à neuf lieuës de Paris.

Il faut neanmoins pour la satisfaction de l'Auteur, & de ceux qu'il a copiez, vous avoüer, Monsieur, que ce qui a contribué à faire passer Mathurin Regnier pour le fils d'un Tripotier, c'est que Jacques Regnier, son pere, qui étoit un homme de joye & de plaisirs, fit bâtir un Tripot derriere la place des Halles de Chartres, qui s'appella toûjours le Tripot Regnier, ce Tripot ne subsiste plus. Voilà sans doute ce qui a donné lieu de traiter Regnier de Tripotier, son humeur satyrique y a peut-être contribué, parce que ces sortes de genies, enclins à la mé-

Digitized by Google

disance, ne manquent gueres d'ennemis.

Je m'apperçois que ma lettre est déja trop longue, une autre fois je vous entretiendrai plus briévement. Je suis, &c.

A Chartres ce 1. Novembre 1722.

Si l'Auteur de ces Remarques en fait de nouvelles sur cette matiere, en continuant la critique de la Bibliotheque Chartraine, nous le prions, & en même temps toutes les personnes qui nous feront l'honneur de nous addresser des Memoires, de les abbreger autant qu'il sera possible, de ne les point charger de faits qui ne soient exactement constatez, & d'observer que ces faits ne terniſſent pas la memoire des morts d'une grande réputation, ou puiſſent faire de la peine à leurs descendans. Nous prions aussi de prendre garde à la diction, qui doit être correcte & Françoise, pour nous épargner du temps & de la peine, & aux Auteurs des memoires défectueux par quelqu'un de ces endroits le chagrin de les voir supprimer, & d'avoir travaillé inutilement pour le public.

ERGASILE

Digitized by Google

ERGASILE en belle humeur ; Sonnet sur les bouts rimez acrostiches, proposez dans le dernier Mercure.

SAns le vin, mes amis, on est bientôt *Acu*,
Dûssions-nous par plaisir trinquer dans la *Marmite*,
Ne souffrons pas qu'à sec nôtre gosier s' *Irrite*,
Beuvons tant qu'à la soif nous ayons *Survêcu*.

Un ennemi par terre est à demi *Vaincu* ;
Ce tonneau dans la cave à boire nous *Invite*,
Parbleu le pot est vuide, hola ! remonte *Vîte*,
Bon, te voilà, mon fils, tient pour toi cet *Ecu*.

Ah ! ma chere bouteille, helas ! que je vous *Baise*,
Quand je suis avec vous, tatigué, que j'ai d' *Aise* !
Allons, quelqu'un de vous, dites une *Chanson*,

Non, paix, de mes glous glous la chûte est en *Chantée*,
De Lully la Musique autrefois si *Santée*,
N'eut rien dont la douceur approchât de ce *Son*.

SUITE des Remarques sur le système de M. l'Abbé de Camps, touchant l'origine de la Maison de France, & ses prérogatives qui sont dans le Mercure du mois de Decembre 1720. laquelle suite regarde les deux nouveaux écrits que cet Abbé avoit donné encore sur ce sujet dans le Mercure de Novembre.

LEs remarques précedentes étoient les premieres en datte entre les mains de M. l'Abbé Buchet, pour entrer dans son Mercure du mois passé ; * mais elles ont

* Feu M. l'Abbé Buchet, Auteur alors du Mercure, les avoit entre les mains dès le commencement du mois d'Octobre 1720. car s'il y est fait aussi mention des nouvelles pieces que M. l'Abbé de Camps fit encore inserer dans le Mercure de Novembre de cette année-là, c'est par une addition à laquelle l'Auteur de ces Remarques n'a eu aucune part, & qu'un tiers sans son consentement, s'est crû en droit de faire. Cette suite, où il répond aux deux nouvelles pieces, devoit leur être jointe dans le Mercure de Decembre de la même année, ayant été assez tôt composée pour cela ; mais M. l'Abbé Buchet fut obligé de la remettre pour le Mercure de Janvier 1721. à cause de la multitude des matieres qu'il avoit à donner, & il en avertit le public à la page 69. de ce Mer-

été

été remises pour celui-ci, M. l'Abbé de Camps ayant souhaité que deux pieces qu'il avoit encore à donner sur le même sujet contre le R. P. Daniel parussent auparavant, & comme j'y ai trouvé des preuves nouvelles, à l'égard du titre de très-Chrétien, & de l'origine de nos Rois de la troisiéme race qui sont deux des articles de son systême, je profite du moins de l'occasion de faire aussi dessus quelques réflexions pour mettre les personnes, que je ne pourrai satisfaire, plus en état de me refuter, si elles jugent que je le merite, car c'est ici une cause commune dans laquelle tout sçavant François doit s'interesser. Je commence par le premier de ces deux écrits qui est sur le titre de très-Chrétien.

Premiere Partie.

Il ne s'agit pas avec M. l'Abbé de Camps de sçavoir si les Rois de France pris en general ont toûjours été les plus zelez protecteurs de l'Eglise, & ceux dont elle a receu des services plus importans, ni s'ils ont été en cela fortement

cure de Decembre. Cependant elle ne parut point non plus dans l'autre Mercure, ni dans les suivans. L'Auteur pour profiter de ce délai a eu soin de la revoir, & de la rendre la plus exacte qu'il lui a été possible.

Digitized by Google

ſecondez des Princes de leur ſang & de toute la nation, ni enfin ſi leur Royaume n'eſt pas celui, où la Religion fleurit davantage, ſoit pour les mœurs, ſoit pour la doctrine, ſoit pour la diſcipline. C'eſt ce qui ne ſera jamais conteſté que par des ignorans dans l'Hiſtoire, ou comme il le dit fort bien, par des envieux de la gloire des François ; mais ce qui eſt ſeulement en queſtion avec ce ſçavant Abbé, eſt la prétention qu'il a, que depuis » le Baptême de Clovis, le titre de *très-* » *Chrétien* a été tellement inhérent, & » attaché au Sang de France, qu'il n'y a » eu que des Rois qui ont ſuccedé à ce » grand Monarque, & les Princes iſſus » du même ſang par mâles, auſquels il » ait été donné par une diſtinction parti- » culiere, à l'excluſion de tous les au- » tres Princes de la Chrétienté, même » de ceux qui ont pour meres des filles » de la Maiſon de France, & qu'il n'y a » pas d'exemple, que ceux à qui les Pa- » pes peuvent l'avoir donné, pour exci- » ter leur Religion, ou leur courage, leur » ayent declaré en même temps que ce » titre leur étoit hereditaire & à leur » poſterité, comme les Saints Pontifes, » & les Conciles même l'ont declaré en » faveur de ces Monarques, & des Prin- » ces de leur ſang.

Voilà

Voilà la proposition de M. l'Abbé de Camps dans ses propres termes, & qu'il faut ici examiner. Ce sera de la maniere qu'il juge lui-même necessaire pour découvrir la verité, c'est-à-dire, *ayant toûjours le flambeau de la critique devant les yeux*, ce qui est très-juste.

Je suis déja convenu dans mes premieres Remarques que la Declaration des Papes & des Conciles dont il parle, & que j'ai de mon côté fortifié de celle d'un Ambassadeur de Charles VII. prouve démonstrativement que le titre de très-Chrétien étoit desors * attaché à la Couronne de France ; mais il ne s'ensuit nullement delà, qu'il y *fût uni par le merite & la grace du Baptême de Clovis*,

* Cependant ces preuves n'ont fait aucune impression au P. Daniel, car dans la troisiéme édition de son histoire de France, qui paroît depuis peu, il assure encore au tome 1. page 21. *que c'est Louis XI. qui rendit le titre* de très-Chrétien *propre à la personne de nos Rois de concert avec le Pape Paul II.* Mais comme on le verra ci-après, ce Monarque le désavouë, reconnoissant lui même que ce sont les Rois ses predecesseurs qui ont acquis ce titre, & il est simplement vrai que Paul II. est le premier des Souverains Pontifes, qui ait promis solemnellement de se conformer toûjours, ainsi qu'il le devoit, à l'usage déja bien établi à cet égard, qui est ce que cet habile Historien auroit mieux fait d'observer avec moi.

Digitized by Google

parce qu'ils ont pû s'exprimer, comme ils ont fait, sans remonter si haut, & d'ailleurs quand ils l'auroient dit expressément, ce n'auroit été que sur des conjectures qui ne feroient aucune foi, n'étant pas soutenuës de témoins de ce premier temps. Or M. l'Abbé de Camps n'en produit point avant le XV. siecle, ou la fin du XIV. le plus ancien est Nicolas de Clemengis mort en 1437. & encore n'a-t'il pas cité l'endroit où l'on trouve le témoignage de cet Auteur, afin qu'on pût le verifier.

Naturellement les titres honorifiques sont communs pour tous ceux à qui ils peuvent convenir, & il n'y a que l'usage qui puisse les rendre distinctifs, & particuliers. Ainsi les noms d'*Illustrissime*, de *Nobilissime*, de *Sereniſſime*, de *très-glorieux*, *très-Pieux*, *très-Bon*, *très-Clement d'Ortodoxe*, de *Catholique*, d'*aimé de Dieu*, de *très-Chrétien*, & autres semblables ont été donnez aux Rois & aux Empereurs, selon qu'on les a estimez, ou qu'on a tâché de leur plaire. Messieurs de Sainte Matthe, assez favorables à M. l'Abbé de Camps, disent tome I. page 8. de leur Histoire Genealogique de la Maison de France, que celui de *très-Chrétien*, dont on avoit relevé la dignité des Empereurs *Constantin le Grand*, *Gratien Arçadius*

Digitized by Google

& Honorius, fut depuis particulierement reſervé aux Rois de France, qu'il leur fut propre & annexé à leur qualité Royale ſur le declin de l'Empire; mais ils ſe trompent beaucoup. Car les Papes continuerent toûjours d'en honorer les Empereurs d'Orient, lors même qu'ils n'étoient plus ſous leur domination. Le P. Daniel a déja cité Virgile pour *Juſtinien* I. j'ajoûte S. Gregoire *Livre* 5. *Lettre* 16. & *Livre* 7. *Lettre* 48. pour *Maurice* & *Livre* 4. *Lettre* 32. pour ſa dignité Imperiale, *veſtri Chriſtianiſſimi culmen Imperii*; Leon II. *Lettre* 2. pour *Conſtantin Pogonate*, Nicolas I. *Lettre* 14. pour *Theodora*, femme de Theophile & *Lettre* 15. pour *Michel*; Adrien II. & le quatriéme Concile de Conſtantinople de l'an 869. *pages* 980. 1084. 1151. 1169. & 1242. de l'édition du P. Labbe pour *Bazile*; enfin Jean VIII. *Lettres* 93. & 251. pour le même *Bazile Conſtantin*, *Leon* & *Alexandre* ſes fils, ce qui va juſqu'au temps, où nos Rois de la ſeconde race commençoient auſſi eux-mêmes à decliner.

Il a pareillement été fort ordinaire de donner le titre de *très-Chrétien* aux Rois d'Eſpagne, & la haine de Janſenius leur ujet contre nos Monarques, à cauſe du ecours qu'ils donnoient aux Hollandois,

Digitized by Google

lui en a fait ramasser plusieurs exemples dans le xxii. Chapitre de son fameux livre, intitulé *Mars Gallicus*. *Recarede* est honoré de ce nom par le Concile de Tolede de l'an 597. par celui de Barcelone de l'an 598. & par Jean Abbé de Biclar, son contemporain Auteur d'une Chronique. *Silebut*, mort en 621. C'est aussi dans quelques anciens écrivains, de même que *Chintilla* dans un Concile tenu en 638. par des Evêques d'Espagne & de la Gaule Narbonnoise, & *Ervige* dans une lettre du Pape Paul I. à Quirice Evêque de la nation. Jean VIII. a fait encore le même honneur à *Alfonse le Grand*, selon la remarque du P. Daniel (ce que Mathieu Paris a aussi imité sur l'an 1237. pour *Ferdinand* III qu'il appelle mal Alfonse, ainsi que je l'ai observé dans l'autre écrit, où j'ai de plus fait voir que cet Historien, que M. l'Abbé de Camps juge dans sa dissertation du Mercure de Janvier 1720. page 8. être très-croyable sur ce point, atteste semblablement que *Henry* III. Roy d'Angleterre a été aussi appellé *très-Chrétien*, & quelquefois en concurrence avec nôtre Roy S. *Loüis*.) Le même Pape Jean VIII. a encore qualifié de ce nom *Michel*, Roy des Bulgares dans sa lettre 77. qui commence par ces termes, *Christianissimo Regi*

Digitized by Google

Regi apostolatus nostri mittentes epistolam. Enfin Arnoul Archidiacre de Seez, depuis Evêque de Lisieux, distingue par cette même qualité l'Empereur *Lothaire* II. dans son invective contre Gerard Evêque d'Engoulême, qui est au 2. tome du Spicilege, pendant qu'il y releve par celle de *Catholique* nôtre Roy *Loüis* le *Gros*, & *Henri* I. Roy d'Angleterre, *Christianissimum Principem Lotharium*, cap. 7. *Catholicus Princeps Rex Francorum Ludovicus* cap. 5. Ainsi il est constant que ce titre de *Très-Chrétien* étoit fort en usage, avant & depuis la conversion de Clovis, pour les Souverains de tout pays, qui étoient devenus enfans de l'Eglise: & il ne reste donc plus qu'à voir si la maniere dont il est employé pour nos Monarques de la premiere Race, issus de Clovis, donne droit de soutenir qu'il étoit *inherent à leur sang* exclusivement à tous les autres Princes fideles.

M. l'Abbé de Camps s'appuye sur ce que Romain, écrivant à Childebert, Roy d'Austrasie, le traite de *Chrétienté*, dans le même sens qu'on traite aujourd'hui les Rois de Majesté, *Christianitas regni vestri*, ce que saint Gregoire a fait aussi à l'égard de *Thierry*, de *Theutbert*, fils de ce Monarque, & de sa mere la

Digitized by Google

fameuſe *Brunehaud*; mais ce Saint n'uſe-t-il pas du même terme pour l'Empereur *Maurice* & *Theotiſte* ſon couſin, *livre 5. lettres 17. & 63.* comme encore pour *Theodelinde*, Reine des Lombards, *livre 7. lettre 42.* Boniface V. ne s'en ſert-il pas auſſi dans ſa 3. *lettre* pour *Edelburge*, Reine d'Angleterre; & Honoré I. dans ſa 5. *lettre* pour le Roy Eduin, ſon mari? l'Empereur *Maurice* a appellé *Très-Chrétien* le même Roy *Childebert*; n'a-t-il pas auſſi de ſon côté été qualifié de ce nom par ſaint Gregoire? & s'imaginera-t'on qu'il ne le donnoit pas au Monarque François, dans la même ſignification qu'il le recevoit du Souverain Pontife? qu'il ne cherchoit point par cette loüange, comme ſaint Gregoire, à *exciter ſa Religion & provoquer ſon courage*, quoique ſa lettre tende toute là, mais ſimplement pour reconnoître qu'un tel titre lui appartenoit à ſon excluſion. C'eſt là aſſurément ce qui n'eſt pas naturel, & on ne ſe perſuadera jamais que l'Egliſe eut tout d'un coup affecté aux Rois d'une ſeule nation, un titre dont elle auroit coûtume d'honorer auſſi les Rois des autres nations.

Mais, dit M. l'Abbé de Camps, Clovis ſe trouva le ſeul Roy *Très-Chrétien* & le ſeul veritablement Catholique de toute l'Eu-

Digitized by Google

l'Europe, outre qu'au témoignage de saint Avit, *il n'y avoit pas de Province dans l'occident qui ne fût redevable aux François de son salut.*

Il est vrai qu'il n'y avoit pas alors d'autre Roy Catholique dans l'Occident; les Rois Goths & Bourguignons, qui étoient les maîtres de la meilleure partie, ayant eu le malheur d'avoir été infectez de l'Arianisme, quoique la plûpart des peuples de leur obéïssance fussent demeurez Catholiques; & il est très-vrai encore que la conversion de Clovis fut proprement par ses suites la destruction de cette heresie parmi eux. Mais on croyoit pourtant en ce temps-là dans l'Occident, que l'Orient avoit dans *Anastase* un Empereur Catholique, quoique favorable aux Eutychiens, & c'est saint Avit qui l'assure aussi, & à Clovis même, en le felicitant sur son Baptême. Car il lui dit que les Latins n'avoient plus à envier aux Grecs d'avoir un Prince de leur croyance, & qu'ils avoient alors le même avantage depuis qu'il avoit embrassé la foi, ce qui suffit pour montrer que les Papes qui ont dépendu de lui & de ses successeurs jusqu'au huitiéme siecle, n'ont pas dû songer à attacher exclusivement à cet Empereur le titre de *Très-Chrétien* aux Rois de

de France, du moins tandis que ces maîtres étoient Catholiques : *Gaudeat ergo quidem Gracia habere Principem legis nostræ, sed non jam quæ tanti muneris dono sola mereatur illustrari, quod non desit & reliquo orbi claritas sua. Siquidem in occiduis partibus* in Rege non novo *novi jubaris lumen effulgurat.* Epist. 41. Il est bon, en passant, de faire attention à ces mots *in Rege non novo* : par lesquels saint Avit marque positivement, que les Ancêtres de Clovis étoient aussi des Rois : car en disant qu'il n'étoit pas un *nouveau Roy*, c'étoit dire, *qu'il étoit Roy par sa naissance & son extraction*, & c'est ce qu'il avoit déja donné assez à entendre par cet autre endroit de la même lettre, où il assure que Clovis, en abandonnant la Religion de ses peres, ne tenoit plus d'eux que la noblesse, & que s'il leur étoit redevable de ce qu'il regnoit sur la terre, il avoit de son côté la gloire d'apprendre à ses descendans à regner avec lui dans le ciel. *De toto priscæ originis stemmate sola nobilitate contenti, quicquid omnis potest fastigium generositatis ornare, prosapiæ vestræ a vobis voluistis exurgere. Habetis bonorum autores, voluistis esse meliorum ; respondetis proavis quod regnatis in sæculo, instituistis posteros, quod regnatis in cælo.*

Au

Au reste, M. l'Abbé de Camps a cru pouvoir s'aider du testament de S. Remy, que j'ai rejetté comme au moins très-alteré, dans lequel ce Monarque est appellé *Très-Chrétien*. Le P. le Cointe n'en a pas pensé autrement, mais il a donné sur l'an 533. après Marlot, un second testament de ce Saint, beaucoup plus court, où le titre de *Très-Chrétien* ne se trouve point, ni les fausſetez que j'ai repriſes dans le premier. M. Baillet a pourtant raiſon de ſe défier auſſi de celui-là, & ſi je le laiſſe tel qu'il eſt, ce n'eſt que parce qu'il me ſuffit qu'il détruiſe le plus étendu, dont M. l'Abbé de Camps eſt obligé de démontrer l'autenticité, s'il ne conſent pas de l'abandonner.

J'en dis encore autant de la chartre du même Clovis, dont M. l'Abbé de Camps ſe prévaut auſſi. Elle eſt pour S. Jean, Abbé de Reomay, que ce Monarque appelle *ſon Patron*, & où reconnoiſſant que c'étoit à ſes prieres qu'il *devoit pluſieurs de ſes victoires*, il lui accorde en la premiere année de *la Chrétienté*, dans ſon domaine de Bourgogne, du côté de Tonnerre, autant de terre qu'il en pourroit parcourir en un jour monté ſur ſon âne, *ſuo aſino ſedens*. Cette chartre, qui eſt en original dans la Chambre des Comptes de Bourgogne, eſt ſignée de Clovis, qui

Digitized by Google

qui est appellé dans cette signature ; *très-vaillant* ou très-courageux, *fortissimus*, & celui qui la presenta à ce Monarque à signer, le nommé *Clovis le Grand*. A la verité, le P. le Cointe l'a inserée dans ses Annales sur l'an 496. sans en faire aucune censure ; mais le P. Mabillon n'a osé la faire valoir sur les siennes, quoiqu'il ne s'y montre pas fort difficile sur la matiere. Il est convenu dans sa Diplomatique, page 16. que quelques-uns la jugent fausse, & c'est du côté de ces derniers que je me range sans crainte de me tromper, qui est ce que M. l'Abbé de Camps ne manquera pas de faire aussi, quand il pourra se resoudre d'examiner un pareil acte, *le flambeau de la critique devant les yeux*, selon qu'il s'y est obligé.

Il seroit inutile de m'étendre davantage sur ses preuves pour les Rois de la premiere race : car après tous les exemples que j'ai rapportez, il est bien évident qu'on ne les a appellez *Très-Chrétiens*, que de la même maniere qu'on faisoit les Empereurs & les Rois d'Espagne de leur temps, puisqu'aucun Ecrivain de ce même temps, n'a dit que ce titre leur fut hereditaire *exclusivement aux autres Monarques, ni inherent à leur lang*, qui est la regle qu'il nous a lui-même

même donnée pour pouvoir le reconnoître.

Les services des premiers Rois de la seconde Race pour l'Eglise, sont si grands & si éclatans, qu'assurément ces Princes n'ont pas eu besoin *du merite du Baptême de Clovis*, pour être souvent qualifiez *Très-Chrétiens* par les Papes, qui en ressentoient les plus puissans effets : car ceux-ci épuisoient volontiers alors toutes leurs graces spirituelles en faveur de ces Monarques, par reconnoissance des temporelles qu'ils recevoient d'eux ; & puisqu'on ne trouve point non plus dans tant d'actes qui restent de ce temps-là, que le titre de *Très-Chrétien* appartient aux Rois Carliens exclusivement aux autres Souverains, qui étoient aussi enfans de l'Eglise, avec qui au contraire les Papes le leur faisoient partager. Il est donc encore juste de croire, qu'on ne le leur donnoit aussi que pour loüer leur Religion, & les entretenir dans le zele qu'ils montroient pour elle. Ainsi ce sont donc les Rois de la troisiéme Race, qui ont la gloire d'avoir rendu ce titre propre à leurs personnes & à leur couronne, par la continuité & l'importance de leurs services & de leurs bienfaits pour l'Eglise, lesquels ont enfin forcé les peuples de l'Europe à les reconnoître:

Digitized by Google

noître sous le seul nom de *Rois Très-Chrétiens.*

J'ai dit dans mes Remarques précedentes, que les fameuses Croisades qu'ils entreprirent au douziéme & treiziéme siecles, y donnerent principalement lieu, & je me suis fondé sur ce que M. l'Abbé de Camps n'a pû trouver d'exemples de Rois, qu'on ait honoré de ce titre dans la seconde Race, depuis l'Empereur Arnoul, mort en 899. & dans cette troisiéme Race jusqu'à Loüis le jeune, qui le premier d'entr'eux se croisa pour la Terre-Sainte, & qu'il executa en 1147. car à l'égard du Roy Robert, trisayeul de ce Prince, qu'il cite aussi, outre qu'il ne suffiroit pas pour établir son sentiment, il y a toute apparence qu'il n'a point en cela d'Auteur contemporain pour garent, puisqu'il n'en a indiqué aucun, au lieu qu'il a eu soin d'en donner pour les autres Princes.

Il est certain qu'il n'y a jamais eu d'actions de Religion plus éclatantes, & qui ayent fait plus d'honneur aux François, que les guerres saintes pour la délivrance du tombeau de Jesus-Christ. Toutes les Nations de l'Occident y combattirent en quelque sorte sous leurs enseignes, d'où vient encore aujourd'hui qu'elles ne sont connuës dans le Levant que

Digitized by Google

que ſous le nom de *Francs*, ce que M. de Camps a, je crois, auſſi obſervé en quelque endroit. On regarda ces guerres comme ordonnées de Dieu ; ceux qui s'y conſacroient étoient appellez les ſoldats de Jeſus-Chriſt, *Chriſti milites*, ſa volonté ſervoit de cri dans les batailles, *Deus vult*, il étoit cenſé être lui-même leur General, & par cette raiſon Guibert, Abbé de Nogent, qui écrivit la relation de la premiere de ces guerres, l'intitula les geſtes de Dieu par les François, *Geſta Dei per Francos*. Trois de nos Rois, comme je l'ai dit, s'y diſtinguerent infiniment, ſçavoir, Loüis le jeune, Philippe Auguſte & ſaint Loüis. La gloire que Philippe y acquit, eſt même apparemment ce qui lui fit mettre ſur ſa monnoye d'or, autour de la croix [qui étoit l'étendart ſacré de cette ſainte milice, & que chaque ſoldat portoit ſur ſon habit, comme font encore aujourd'hui les Chevaliers de Malthe, qui continuent ces guerres], la belle legende, que tous ſes ſucceſſeurs ont religieuſement conſervée juſqu'à preſent, & qui a tant de rapport avec une telle expedition, Jeſus-Chriſt vainc, Jeſus-Chriſt regne, Jeſus-Chriſt commande. *Chriſtus vincit, Chriſtus regnat, Chriſtus impe-*

rat

rat. * Car il est le premier d'entre eux

* Il est bon de remarquer, qu'on voit par les monnoyes que M. le Blanc a fait graver, qu'on s'est attaché long temps pour cette legende, à deux regles qui n'étoient point indifferentes.

La premiere étoit de ne la mettre que sur la monnoye d'or, pour marquer davantage l'estime qu'on en faisoit, & on ne la trouve sur des monnoyes d'argent que depuis Loüis XII.

La seconde regle étoit, que la monnoye que l'on honoroit de cette legende, eut dans le champ le signe de la Croix, afin qu'on connût que c'étoit avec cette arme que Jesus Christ *vainquoit*, *regnoit & commandoit*, ce qui donnoit un très beau sens. Ce n'est aussi que depuis Loüis XII. qu'on a mis quelquefois l'Ecu de France en la place, & actuellement nous n'avons aucune monnoye courante, ni d'or, ni d'argent avec ce divin signe, qui neanmoins y brilla dès après la conversion de Clovis. Ainsi nos Monetaires modernes n'entendent nullement en cela l'avantage & la gloire particuliere des *Rois Très-Chrétiens*. La même chose est arrivée pour le *Sit nomen Domini benedictum*, qu'on voit sur les monnoyes de France depuis Philippe le Bel, & qui n'a commencé à être mis sans la Croix que sous Charles IX. Ce symbole indiquoit qui étoit le Seigneur dont le nom devoit être beni. Cependant il seroit aisé de le joindre à l'Ecu de France, quand celui-ci est accompagné d'une legende chrétienne. L'un & l'autre étoient fort bien alliez dans la derniere monnoye d'or de Loüis XV. qui a été supprimée, la Croix de Malthe qui y étoit figurée, contenant les trois

qui

Digitized by Google

qui l'ait employée. * S. Loüis, qui en-

fleurs-de lys dans son centre, & on voit encore une monnoye d'or de François I. où l'Écu de France est aussi posé d'une bonne maniere sur une Croix. D'autre part, c'étoit encore une faute dans quelques monnoyes depuis Henri III. qu'on y eut mis contre l'ancien usage, d'un côté le nom du Prince avec la Croix, & d'autre côté le nom du Sauveur avec l'Écu de France, comme si Jesus-Christ & le Roy avoient changé d'armes.

Enfin on a fort mal à propos abregé sous Charles IX la premiere des legendes ci-dessus, ce qui en a diminué beaucoup la grace & la noblesse. En effet, qui ne trouve pas plus de grace, de force & de sublimité dans cette majestueuse repetition du nom de Jesus-Christ, & dans cette belle gradation qui manifeste tout le fruit de sa victoire, *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat*, que non pas dans ces mêmes paroles ainsi reduites! *Christus regnat*, *vincit*, *imperat*, quoique pour les rendre plus harmonieuses on ait changé le *vincit* de place. D'ailleurs la transposition de ce mot fait que cette legende est fausse, quoy qu'elle ne fait, ce semble, point d'attention, & ce qui seul demanderoit qu'on rétablît l'ancienne legende. Le Sauveur n'a pas regné avant que de vaincre, tout comme il n'a pas commandé avant que de regner, & ce n'a été qu'après qu'il a été pleinement victorieux du Prince du monde, que son Pere l'a mis en possession de son Royaume, & qu'il a été obéi.

* A la verité elle est sur une monnoye d'or, que M. le Blanc attribuë en doutant à Loüis

treprit

treprit deux de ces guerres, fut fait prisonnier dans la premiere, & mourut de maladie contagieuse dans la seconde, pour ne rien dire de Robert Comte d'Artois son frere, qui fut tué dans celle-là, ni de Jean Comte de Nevers, son fils bien-aimé, qu'il avoit vû en celle-ci emporté avant lui par la même maladie. Philippe le Hardi, qui regna ensuite, & Pierre Comte d'Alençon ses autres fils l'y avoient aussi accompagnez, de même que Charles Roy de Sicile son frere. Loüis VIII. son pere, avoit de son côté été le chef d'une Croisade contre les heretiques Albigeois, qui lui avoit pareillement coûté la vie, autre sorte de guerre sainte, qui n'étoit pas d'une moindre efficace pour meriter & soutenir le nom

le jeune, mais il est assez évident que cette monnoye n'est au plus que de Loüis VIII. son petit fils, à en juger par le caractere, & peut-être n'est elle même que de Loüis Hutin, quoiqu'il n'y soit pas appellé Roy de Navarre. Ce qui me le feroit presumer de Loüis VIII. est l'Ecu semé de fleurs de lys qui s'y trouve, & qui est conforme au contresceel de ce Monarque, dont la figure est dans le du Tillet & dans la Diplomatique du P. Mabillon. S. Loüis son fils donna pourtant aussi le même contresceel aux Regens du Royaume en 1270, quoique son contresceel ordinaire n'eut qu'une fleur de lys. V. la majorité du Roy de Dupuy page 24.

de

Digitized by Google

de *Très-Chrétien.* Or ce nom étant le même que celui d'*amateur de Jesus-Christ*, qui est donné en sa place à *Constantin Pogonate* par le Pape Leon II. & à Charlemagne par Leon III. *Amatori Dei & Domini nostri Jesu Christi*, puisque, selon l'Evangile, il n'y a point de plus grande preuve d'amour, que de donner sa vie pour ses amis, ne fut il pas fort naturel d'appeller souvent *Très-Chrétiens* les Rois de France, qui sacrifioient ainsi dans ces guerres leurs richesses, leurs sujets & leurs propres personnes pour Jesus-Christ? & puisque ce nom n'est effectivement devenu plus commun pour eux, que depuis les mêmes guerres, les Rois de leur Race n'en ayant auparavant été honorez que très-rarement, n'est-il pas encore fort naturel de supposer, comme je fais, qu'elles en sont la principale cause.

Aussi n'a-ce été encore qu'assez longtemps après, que ce titre a été reconnu pour leur être hereditaire exclusivement à tous les autres Souverains, & je ne sçai s'il reste pour cela de preuve anterieure à la lettre de plusieurs Princes du Sang à Charles VI. que Juvenal des Ursins a rapportée dans sa Chronique sur l'an 1410. mais qui neanmoins fait voir qu'il étoit déja regardé comme ancien, puis qu'ils

Digitized by Google

qu'ils le croyoient principalement fondé sur la vertu de leur Sacre. Ils y atteſtent que Charles, comme Roy de France, *étoit oint & conſacré ſi dignement, que du ſaint Siege de Rome & de toutes Nations & Royaumes Chrétiens, il étoit tenu & appellé Roy* Très-Chrétien, *& ſingulierement renommé en adminiſtration de vraye juſtice.*

Enfin il ne faut que l'inſtitution de Loüis XI. à Charles VIII. ſon fils, que M. l'Abbé de Camps cite dans le Mercure de Janvier 1720. page 5. pour montrer qu'on ne croyoit pas alors comme lui, que le titre de *Trés-Chrétien* fut annexé à la Couronne depuis le grand Clovis, puiſque ce Prince dit: *Que pluſieurs des Rois ſes prédeceſſeurs avoient été ſi trés-grands victorieux & vaillans, qu'ils l'avoient acquis, tant en mettant, & reduiſant à la bonne Foy Catholique pluſieurs grands pays, & diverſes nations habitées par les infidelles, en extirpant les hereſies & vices du Royaume, & en entretenant le ſaint Siege Apoſtolique, & la ſainte Egliſe de Dieu en leurs libertez & franchiſes, qu'en faiſant pluſieurs autres beaux faits dignes de perpetuelle memoire.* Qui eſt ce qui revient préciſément à mon opinion, & ce que, comme je l'ai obſervé dans l'autre écrit, eſt infiniment

Digitized by Google

timent plus glorieux à ces Monarques, que s'ils en étoient seulement redevables au premier d'entr'eux qui a embrassé la foy.

Pour ce qui est du droit des Princes du Sang sur ce même titre, les nouvelles preuves, par lesquelles M. l'Abbé de Camps tâche de le soûtenir, ne sçauroient arrêter personne. Ce sera bien toûjours un sujet de les loüer, & la nation aussi, d'avoir aidé aux Rois à l'acquerir, mais il n'appartiendra jamais qu'à ces derniers, puisqu'il est attaché à la Couronne, qui ne se divise point; & cela est si vrai, qu'il passeroit avec elle à quiconque la porteroit, si la famille Royale venoit à s'éteindre, ce que les prieres & les vœux des bons François empêcheront toûjours, s'il plaît au Seigneur. Si donc, comme on l'a mandé à M. l'Abbé de Camps, il est dit dans des livres d'Office des Eglises de Provence écrits des 1422. qu'on priera pour nôtre Roy, Duc & Comte très-Chrétien, *pro Christianissimo nostro Rege, Duce, Comite.* Le Comté de Provence, étant alors sous la domination des Rois de Sicile, Ducs d'Anjou; ce n'aura été là qu'un éloge pour eux, & non pas un titre. Est ce que le Roy d'Espagne Duc d'Anjou pourroit aujourd'hui en qualité de Prince du

Digitized by Google

Sang joindre le *titre de Très-Chrétien* à celui de *Catholique*, qui eſt uni à ſa Couronne ? c'eſt ſans doute ce que M. l'Abbé de Camps n'accorderoit jamais, & cependant il ſera toûjours très-permis de le qualifier *Très-Chrétien* dans les prieres qu'on fera pour lui, & dans les loüanges qu'on publiera à ſa gloire, parce qu'alors ce ne ſera pas plus un titre, que ſi on l'appelloit *très-pieux* ou *très doux*.

On peut même bien par cette ſeule raiſon refuter ſur ce ſujet une fanfaronnade de l'Auteur du *Mars Gallicus*, que j'ai déja cité : car comme pluſieurs Rois d'Eſpagne ont autrefois été appellez *Catholiques* auſſi bien que *Très-Chrétiens*, il veut au chapitre 23. de ce livre, que ces Monarques ayent abandonné le dernier de ces titres aux Rois de France, pouvant être auſſi porté par des Princes heretiques, & qu'ils ayent retenu pour eux celui de *Catolique*, qui renferme *la plenitude & la perfection du Chriſtianiſme*, comme s'ils avoient été auſſi les maîtres de l'un & l'autre titre. Mais il n'y a qu'à lui répondre, que les noms de *Catholique* & de *Très-Chrétien*, n'étoient point encore des titres quand on les donnoit aux Rois d'Eſpagne, que les Rois de France étoient au contraire en poſſeſſion de celui de *Très-Chrétien*, comme titre

long-

Digitized by Google

long-temps avant que ces autres Monarques eussent songé à être distinguez par un semblable honneur, & que ceux-ci furent obligez de se contenter de celui de *Catholique* qu'Alexandre VI. leur accorda, n'ayant pû malgré toute la bonne volonté de ce Pape pour eux en qualité de leur sujet par sa naissance obtenir du Saint Siege celui de *Très-Chrétien*, qu'ils auroient bien voulu enlever aux Rois de France, comme M. l'Abbé de Camps & moi l'avons remarqué après le P. Mabillon.

Nous donnerons la suite de ces Remarques dans le prochain Mercure.

On a proposé dans une Ville de Province un prix pour celui qui aura le mieux rempli un Sonnet sur les bouts rimez suivans. A prendre tel sujet que l'on voudra. En voici deux qui ont dû concourir du moins avec les meilleurs.

SONNET MORAL.

AMy, je hais, je fuis le monde & sa *cabale*,
Il exige de nous trop de soins pour *tribut*,
Sans que mon cœur jamais en vains desirs s'*exhale*,

Je cheris la retraite, & c'eſt-là mon *ſalut.*
Le monde eſt un trompeur, il eſt un vrai *Dedale,*
Qui prend mille détours pour venir à ſon *but,*
Il ſéduit la raiſon ſans aucun *intervale;*
Enfin pour nous tenter c'eſt pis que *Belſebuth,*
Le plaiſir qu'il promet devient un *paradoxe,*
Quand l'homme à certain âge atteint ſon *équinoxe,*
Dont les jours ſont marquez d'un triſte *numero,*
La mort vient à la fin qui de ſa faux nous *ſape,*
Tout mortel ſuit ſa loy, fut-il Roy, fut il *Pape,*
Qu'eſt-ce que l'homme alors ? un neant, un *zero.*

AUTRE SONNET.

DAns ce monde on ne voit que brigue & que *cabale,*
L'ambition y regne & reçoit pour *tribut,*
Sermens, complimens faux que chaque bouche *exhale;*
Seulement par grimace on ſe rend le *ſalut.*
Par bien plus de détours qu'en eut onc *Dedale,*
On forme des projets, on parvient à ſon *but,*
De la vie à la mort ſans laiſſer d' *intervale,*
On s'expoſe à la fin en proye à *Belſebuth;*
Mais on ſe croit heureux, étrange *paradoxe,*

Le

Digitized by Google

Le printemps de nos jours n'a qu'un foible *équinoxe*,
Le Ciel en a bien-tôt fixé le *numero*,
Le temps qui confond tout, & nous mine & nous *sape*,
Devenez riche ou gueux, Soyez Roy, soyez *Pape*,
Helas! tout calculé, l'homme est moins qu'un *zero*.

---

*LETTRE de M. Fuzelier à Madame la Comtesse de ***

VOus voulez, Madame, que je vous instruise dans vôtre campagne, de l'effet qu'a produit à Paris le desaveu de la Comédie du Nouveau Monde, & de celle de l'Oracle de Delphes, que j'ai inseré dans le Mercure de Decembre dernier. Vous pouvez vous imaginer que les personnes raisonnables m'ont fait l'honneur de me croire, dès que j'ay cité son Eminence, Monseigneur le Cardinal du Bois pour garand de ma sincerité; quant aux beaux esprits analiseurs, ils ont bien de la répugnance à se dédire. Au fonds leur situation est desagréable. Il est triste pour eux d'avoir fait depuis cinq mois tant de dépense en argumens pour prouver seulement que leur goût est aussi faux

Digitized by Google

que leur Logique. Ils ſont auſſi fâchez de s'être mépris, que ſi cela ne leur arrivoit pas tous les jours ſur des matieres bien plus importantes, & bien plus dignes d'attention que les deux Comedies qui les ont occupez ſi long-temps. L'excès de leur orgueil ne ſçauroit s'accommoder des réparations qu'ils doivent à la verité, & cependant il n'y a plus à reculer, il faut qu'ils conviennent de la foibleſſe de leur jugement.

Je comptois, Madame, vous envoyer une critique du Nouveau Monde, & cela n'eut pas été difficile, il n'y avoit qu'à écouter le public & écrire; mais il y en a une dans le Mercure de Janvier dernier que vous pouvez lire; je vous dirai pourtant que l'Auteur de cette Critique me paroît ſouvent trop favorable à l'ouvrage qu'il cenſure: vous vous en appercevrez; je ne peux ſurtout lui paſſer l'éloge qu'il prodigue à la Scene de la Coquette. L'Auteur du Nouveau Monde prétendoit dans cette Scene expoſer le Tableau de la Coquetterie naiſſante, & non encore dévoilée à la jeune beauté qui la pratique ſans la connoître; il a même choiſi l'âge le plus tendre pour executer ſon idée, & pour donner plus de vrai-ſemblance au caractere qu'il veut peindre.

Cepen-

Digitized by Google

Cependant cette Scene qui *paroît parfaite dans son genre* à l'Auteur de la Critique du Nouveau Monde, n'a pas un seul coup de pinceau qui parte des mains de la nature. Rien n'y est sentiment, tout y est réflexion, & quelle réflexion encore ! une réflexion raffinée, & quelquefois outrée. Un stile qui loin d'être ingenument coquet, se montre paré, non-seulement des ornemens, mais encore des affiquets de l'éloquence. L'Auteur du Nouveau Monde devoit-il amener *une Coquette novice* sur la Scene pour débiter le langage d'une Métaphysique galante & trop fleurie ; ainsi tous les Madrigaux qu'il a rassemblez dans cet endroit-là me paroissent hors de leur place. *La Coquette naissante* devoit être Coquette sans le sçavoir ; elle ne devoit point être si exactement informée de ce qui constituë *la gloire* de son état, & des prérogatives brillantes qui y sont attachées. C'étoit à elle à laisser échaper des traits de Coquetterie, & à Mercure à les définir.

Je vous envoye, Madame, un remercîment que j'ai fait pour Monseigneur le Cardinal au sujet de la permission que S. E. a bien voulu m'accorder de citer son nom dans l'écrit que l'obstination du préjugé a arraché de moy. J'y joins un

Digitized by Google

autre remerciment que j'ai addreſſé à Monſeigneur l'ancien Evêque de Fréjus, Precepteur du Roy qui a daigné m'honorer de ſa protection dans une affaire qui m'intereſſoit. Je ſouhaite que ces deux pieces de vers meritent vôtre ſuffrage, & je le ſouhaite moins par vanité que par reconnoiſſance.

A. S. E.

MONSEIGNEUR LE CARDINAL DU BOIS, PREMIER MINISTRE.

REMERCIMENT.

MA Muſe, il faut complimenter
L'Illuſtre Cardinal, qui dans les champs de France
Cultive avec tant de prudence
L'Olive qu'il a ſçû planter.
Que ne lui dois tu pas ? il a pris ta défenſe
Contre le préjugé malin,
Qui d'anonimes vers t'imputoit la licence ;
Signale ta reconnoiſſance,
Celebre ſes projets reſpectez du deſtin.

Soumis

Digitized by Google

Soumis à ſon obéiſſance,
Auſſi profond qu'Oſſat avec plus d'élegance,
Du Bois ſous un regne plus doux
Nous rend de Richelieu le goût & la ſcience;
Mais arreſtons, que faiſons-nous?
Ne l'importunons point par un diſcours trop ample
Abregeons nôtre hommage, étouffons nos accens,
Son Palais eſt un nouveau Temple,
Où l'on doit prier ſans encens:
Au droit de le loüer, il faut que l'on déroge,
Muſe, reçois ſes dons, admire & ne dis rien,
Un moment lui ſuffit pour te faire du bien,
Mais il n'a pas le temps d'écouter ſon éloge.

A MONSEIGNEUR L'ANCIEN EVESQUE DE FREJUS, PRECEPTEUR DU ROY,

REMERCIMENT.

FRejus, quand ta bonté me promet ſon ſecours,
Ne crois pas de mon cœur ſupprimer les diſcours,

Digitized by Google

Je ſçais que la reconnoiſſance
Eſt la ſeule vertu que tu veux près de toy
Condamner au ſilence ;
Mais je ne ſuivrai pas cette modeſte loy,
Le doux eſpoir que je fonde
Sur ton glorieux appuy,
Doit pour mon intereſt éclater aujourd'hui,
Ton merite épuré, ta pieté profonde
Met le prix le plus rare à ta moindre faveur,
Un bienfait de Fréjus eſt toûjours un honneur.

LETTRE DU ROY écrite à M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, pour faire chanter le Te Deum *dans l'Egliſe de Nôtre-Dame, en actions de graces de la ceſſation de la contagion dans le Royaume.*

MOn Couſin, lorſque la peſte attaqua la Provence avec une fureur qui ſembloit ne devoir rien épargner, je tremblai pour tous mes ſujets menacez ou d'une mort la plus prompte de toutes, & la plus cruelle dans ſes circonſtances ; ou d'une extrême diminution de leurs fortunes par la ceſſation entiere du commerce, ou au moins du ſpectacle affreux d'une

d'une désolation qui pouvoit devenir generale ; mais les ordres que mon oncle le Duc d'Orleans, Regent, a donnez par tout avec toute la vigilance, & toute la sageſſe neceſſaire, ont arreſté le progrès d'un mal ſi funeſte. Dieu a beni ſes ſoins ; il a récompenſé le zele heroïque des Evêques & de tous les Ordres du Clergé ; il a écouté les prieres des ames pures & innocentes, & elles ont obtenu qu'il retirât de deſſus nos têtes l'un des plus terribles fleaux de ſa colere. Le mal contagieux, qui en déſolant une Province, répandoit la terreur dans tout le reſte du Royaume, eſt entierement ceſſé ; mes voiſins ne peuvent plus regarder mes frontieres avec frayeur ; les François, qui ſe craignoient eux-mêmes les uns les autres, ſont délivrez de cette pernicieuſe crainte ; & il ne nous reſte plus qu'à rendre graces à Dieu de s'être laiſſé fléchir, & d'avoir bien voulu ne nous punir, ou ne nous éprouver que par des calamitez paſſageres. Mon intention étant donc de remercier le Ciel de ſa clemence, & pour en attirer de nouvelles benedictions, je vous fais cette Lettre de l'avis de mon oncle le Duc d'Orleans Regent, pour vous dire de faire chanter le *Te Deum* dans l'Egliſe Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris, au jour & à l'heure que

Digitized by Google

le Grand-Maître ou le Maître des Cerémonies vous dira de ma part. Je lui ordonne d'y convier mes Cours, & ceux qui ont coûtume d'y assister. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le huitiéme Fevrier 1723. Signé, LOUIS. *Et plus bas*, PHELYPEAUX.

A Madame la Marquise de Joyeuse, au premier jour de l'an 1723.

LE temps qui court, & qui s'envole
Prend toûjours en courant quelque chose sur nous,
C'est un assassin qui nous vole
Par un art insensible & doux,
Sans nous déchirer il nous use,
Et nous devore enfin tandis qu'il nous amuse,
C'est ainsi qu'il nous traite tous;
Mais le temps devant vous, immortelle Joyeuse
Ne vat que d'une aîle flateuse;
Il s'arrête, & jamais il n'a rien pris sur vous.
Vôtre beau Printemps dure encore,
Et l'on voit chaque jour éclore,

dans

Digitized by Google

Dans vos yeux & dans vos discours
Des fleurs qui dureront toûjours,
En dépit du regne de Flore,
L'ardeur de vôtre cœur entretient vôtre été,
Et vôtre abondance l'automne
Pour l'hyver où tout est glacé,
Il n'a place en vôtre personne
Que par la neige & les frimats,
Dont il couvre à plaisir vôtre sein & vos bras.

Le mot de la premiere Enigme du mois passé est l'*Oreille*, celui de la seconde est le *Melon*, & celui de la troisiéme est la *Banniere*.

PREMIERE ENIGME.

SAns devoir me vanter d'un destin fort heureux,
Je me trouve souvent à côté d'une femme,
Qui d'un même mouvement d'ame,
M'embrasse, me caresse, & me fait les doux yeux,
M'outrage, me déchire, & se fait un merite
De me priver de tous mes ornemens,
Pour en parer à mes dépens,

Un nombre d'avortons que je traîne à ma ſuite ;
Je parois rarement à la Ville, à la Cour ;
La vanité m'en a bannie ;
Aux Dames du grand air je ne fais point envie ;
L'hiſtoire dit pourtant qu'un jour,
Un Heros près de ſa Clelie,
Me fit ſervir de trophée & d'atour
A ſon amoureuſe folie.

SECONDE ENIGME.

AVant de ſçavoir qui je ſuis,
Lecteur, admire en moi la bizarre nature.
J'étois blanche quand je nâquis,
Enſuite j'ai paſſé, ſans avoir rien acquis,
A la couleur la plus obſcure.
J'occupe une vaſte maiſon,
Où je ſuis ſans comparaiſon,
Plus à l'étroit qu'un mort étendu dans ſa biere ;
Malgré cela je ne puis guere,
Lorſque j'ai beſoin d'aliment,
Le prendre qu'en me promenant,
Le travail m'eſt hereditaire,
Qui croiroit que dans cet état,

D'un

D'un ruſtique mortel j'excitaſſe l'envie ;
Il en veut ſi fort à ma vie,
Qu'il ſe fait de ma mort un triomphe d'éclat :
Le pis eſt que de lui je ne puis me défendre ;
Car tel eſt mon malheureux ſort,
Que plus je cherche à fuïr la mort,
Plus je travaille à me laiſſer ſurprendre.

TROISIE'ME ENIGME.

QUoique je ſois enfant de chair & d'os,
Je ne ſuis point ſujet à la voye ordinaire,
Je ſortis en naiſſant du ventre de ma mere,
Après m'avoir engendré par le dos.
L'arc-en-ciel n'a point tant de couleurs differentes,
Que j'en porte ſur moi par tout où l'on s'en ſert,
Je ſuis blanc, je ſuis noir, rouge, gris, jaune & vert,
Et chaque couleur a ſes raiſons pertinentes.
L'une aſſigne l'honneur qu'on doit à la vertu,
L'autre aux brigands annonce l'infamie,
J'en ai pour diſtinguer certains états de vie,
Suivant que le caprice, ou l'ordre l'a voulu.

Je

Digitized by Google

Je n'ai ni foi, ni loi ; si je vais à l'Egliſe,
Ce n'eſt que pour tenir compagnie aux mortels,
Car tandis qu'à prier leur pieté s'épuiſe,
Je tourne le dos aux Autels.

CHANSON.

ME ſeroit-il permis de dire
Sans attirer vôtre courroux,
Que pour vos beaux yeux je ſoupire,
Et que je n'adore que vous.
Mon cœur penetré de tendreſſe,
Prétend vous cherir à jamais,
Si ce ſincere aveu vous bleſſe
N'en accuſez que vos attraits.

Lorſque l'on voit briller vos charmes,
Peut-on garder ſa liberté ?
Sans balancer on rend les armes,
A vôtre naiſſante beauté ;
L'amour qui pour vous s'intereſſe,
Dans vos beaux yeux choiſit ſes traits :
Si ce ſincere, &c.
N'en accuſez, &c.

Digitized by Google

Fevrier. A. Bordier.

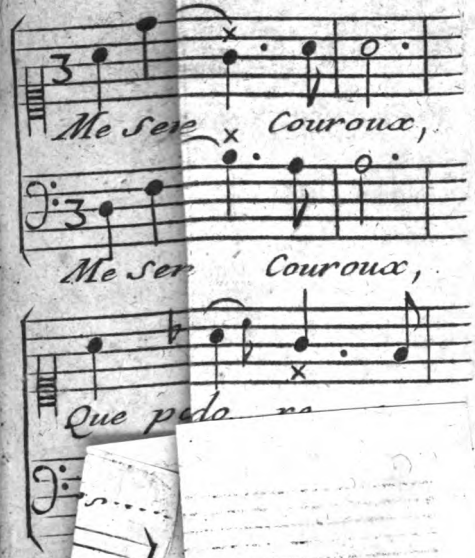

Digitized by Google

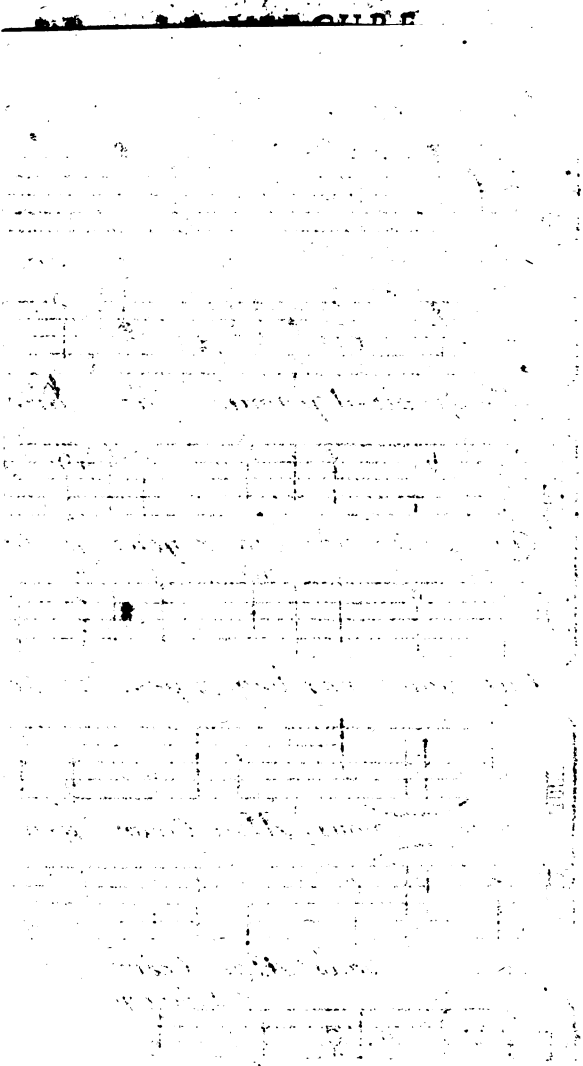

Digitized by Google

Je mets mon bonheur à vous plaire,
Approuvez mon extrême ardeur,
Jamais aucune autre Bergere
Ne triomphera de mon cœur.
Si vôtre severe sageſſe
Blâme mes ſentimens ſecrets,
Iris, ſi mon amour vous bleſſe,
N'en accuſez que vos attraits.

NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE GENERALE D'ESPAGNE depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à preſent, tirée de Mariana, & des Auteurs les plus celebres. Ouvrage enrichi d'un grand nombre de figures en taille-douce, neuf volumes in 12. A Paris, ruë S. Jacques, chez Guillaume Cavelier, fils, près la Fontaine S. Severin, au Lys d'Or 1723.

Tout ce qui eſt capable d'exciter « l'attention d'un Lecteur curieux, ſe « trouve raſſemblé dans l'Hiſtoire Gene- « rale d'Eſpagne, ſoit par raport à ſon « antiquité, ſoit par raport à la varieté « des

» des faits dont elle eſt embellie ; car » on y trouve avec la verité, le même » agrément que dans les Hiſtoires inven- » tées à plaiſir. Tant de révolutions & de » changemens de domination ſous des » peuples barbares & non policez, four- » niſſent une infinité de faits qui ſur- » prennent, qui réjoüiſſent, & qui inſ- » truiſent agréablement le lecteur. Nous ajoûterons à cette expoſition que deux Ecrivains de réputation ſont les Auteurs de cette Hiſtoire ; ſçavoir, M. l'Abbé du Pin qui l'a commencée, & M. l'Abbé de Bellegarde qui l'a conduite juſqu'à nôtre temps. Nous n'entrerons dans aucun détail ſur une matiere auſſi vaſte, les bornes & la varieté de nôtre Journal ne ſçauroient nous le permettre, nous donnerons ſeulement à nos lecteurs une idée generale de chaque volume.

Le 1. contient l'origine de cette Monarchie juſqu'au temps que l'Eſpagne a été ſubjuguée par les Romains, les Goths, & les Maures. Dans le 2. on voit les malheurs que cauſa le partage de l'Eſpagne en differens Etats. Le 3. comprend les differentes guerres entre les Caſtillans & les Grenadins, avec l'Hiſtoire de Tamerlan, Empereur des Tartares & Mogols. Le 4. contient la guerre d'Italie, la ruine de la faction Angevine, & les commencemens

Digitized by Google

cemens du regne de Ferdinand & d'Isabelle. 5. volume, suite du regne de Ferdinand & d'Isabelle, l'expulsion des Maures de l'Espagne, & la conquête du Royaume de Grenade. Le 6. vol. nous donne l'Histoire du Concile de Latran, & parle des guerres de Navarre & du Milanois. Dans le 7. on voit les commencemens du regne de Charles d'Autriche, les commencemens du Lutheranisme, & le regne de Philippe II. Le 8. contient les regnes de Philippe III. de Philippe IV. & de Charles II. Le 9. enfin comprend le regne de Philippe V. jusqu'à present.

Cet ouvrage se trouve aussi au Palais, chez le Gras, & dans la ruë S. Jacques, chez Giffard, Moreau & Huart, le prix est de trente livres pour les 9. volumes, dont le moindre est de 500. pages.

*RECREATIONS LITTERAIRES, ou Recüeil de Poësies, & de Lettres, avec l'Histoire de Zamet Barcaïs, par M. de L*** chez la veuve Boudot, ruë S. Jacques, au Soleil d'Or, & chez Huart, le jeune, au bon Pasteur.* 1. *vol. in* 12. 1723.

C'Est un mélange curieux de pieces fugitives, toutes du même Auteur. Il les dédie à un de ses amis, homme de Lettres,

Digitized by Google

Lettres, M. Durey d'Harnoncour, Receveur General des Finances. Tout y paroît être écrit de bonne main. Il semble que l'Auteur, qui n'a pas voulu se nommer, étoit le chef d'une Académie, dans laquelle il étoit obligé toutes les semaines de prononcer un Discours Critique sur l'Histoire, & ce qu'il donne ici, n'est comme il le dit lui-même, que les agréables amusemens d'un homme de Lettres qui cherchoit à se distraire de temps en temps d'une étude serieuse. En écrivant à Madame la Marquise de ..... page 154. il lui conseille de laisser suivre à Mlle sa fille le penchant qu'elle a aux belles Lettres. » J'aurois crû, lui dit-il, » qu'une Dlle à douze ans étoit plus sen- » sible, même sans le vouloir, à certai- » nes impressions du cœur, qu'à des sen- » timens si épurez de la raison; mais je » suis ravi, que le cœur ne lui ait encore » rien dit, ou qu'elle n'en ait point com- » pris le langage, & je vous conseille de » lui laisser un goût, qui du moins durant » quelque temps la garantira des irrup- » tions du temperamment. Une fille, » n'en déplaise à vôtre sexe, est un fruit » bien délicat, & qui ne tenant à l'arbre » qui l'a produit que par des filets extrê- » mement déliez, lui échape souvent, & » tombe, si j'ose ainsi parler, au premier sentiment

sentiment de maturité. Si la vertu peut « être appellée une beauté de l'ame, com- « me la beauté une vertu du corps, on « peut dire, que dans les jeunes perſon- « nes, il en eſt de l'une comme de l'autre, « & que l'harmonie des traits interieurs « ſe dérange même plus aiſément, que « celle de ceux qui brillent au dehors... « Ainſi, Madame, continue-t'il, laiſſez « Mlle de... ſe livrer tant qu'elle voudra « au panchant qu'elle paroît avoir aux « ſciences & aux belles Lettres. Plus elle « s'y appliquera, moins elle aura lieu de « ſe craindre elle-même.... S'il eſt vrai « que tôt ou tard le ſang & les paſſions « entraînent, je ſoutiens qu'ils font moins « faire de chemin à un eſprit cultivé par « les belles Lettres, qu'à un eſprit brute « & negligé. Celui-là a des reſſources, « que l'autre n'a pas. L'amour dérobe, « il eſt vrai, du temps à l'étude ; mais le « plaiſir qu'on trouve à l'étude coupe « plus d'une fois les aîles à l'amour. L'Au- « teur prouve par l'exemple de quelques « femmes ſçavantes, que l'érudition ne « ſçauroit avoir un mauvais effet dans « l'ame des perſonnes du beau ſexe. Quand « Mlle de Scuderi, dit-il, a traité les ma- « tieres galantes, elle l'a fait avec tant « d'emportement, qu'on eut dit qu'elle « avoit fait toutes ſes preuves en amour. «

Cepen-

Digitized by Google

» Cependant la passion n'a jamais enflâmé » en elle, que la seule imagination, & » quoique de ce lieu, où elle regnoit en » maîtresse, il n'y ait pas grand chemin » jusqu'au cœur, elle n'a osé descendre » plus bas. Les bornes étoient plantées, » une austere vertu les avoit posées, & » se tenoit toûjours auprès pour les dé- » fendre. En parlant de Mᵉ la Comtesse » de la Suze, & de Mᵉ Deshoulieres, il » dit, quel stile d'amour plus fleuri & » plus leger, quel feu, quelle passion, quel » desordre même dans leurs écrits ? mais » il en étoit de la tendresse qu'elles y ont » répanduë, comme de la beauté de la » plûpart des femmes, qui consiste plus » dans les mines & dans les façons, que » dans les traits. Leur cœur, leur esprit, » tout étoit fait en elles pour l'apparence » de l'amour, & rien n'y étoit fait pour » l'usage. » Pour achever de donner quelque idée de ce Livre. On raportera ici un ou deux traits des pieces de Poësie qu'on y trouve. L'Auteur fait entrer fort agréablement la Critique des Paniers des femmes dans une petite Histoire qu'il raconte, page 207.

Vous sçavez qu'autrefois n'en pouvant plus d'Ahan

La petite mignone
De Latone

Desiroit

Desiroit se laver dans les eaux d'un étang,
Elle ôte son panier, son corset & sa mante...
Son panier! je me trompe, elle n'en avoit point,
Un cotillon alors bien étroit & bien joint,
Sans ornemens, sans nulle fente,
Des femmes de ces temps receloit les beautez,
Chacune n'occupoit qu'un terrein fort honnête,
On ne les mesuroit que des pieds à la tête,
Et non par l'ampleur des côtez.
Si quelquefois par avanture
Fillette avoit besoin d'élargir sa ceinture,
Que faire? elle l'élargissoit,
Et de son malheur rougissoit.
Aussi chaque homme alors avoit la main plus sûre,
Quand une femme il choisissoit, &c.

Il dit en écrivant à M. le Marquis de S.... page 300.

Quel cœur n'est fait pour la tendresse?
Elle naît avec nous, nous suit dans tous les temps.
Elle est l'écueil de la jeunesse,
Et trop souvent le foible des vieux ans,
Quand un cœur jeune est encor sage,

Ah!

Digitized by Google

Ah ! ce n'eſt point, qu'il n'ait aſſez vécu ;
Mais c'eſt que l'amour le menage,
Pour être quelque jour plus ſûrement vaincu.

Il y a à la fin de ce livre une hiſtoire galante, intitulée *Hiſtoire de Zamet Barcaïs*. Elle eſt très-agreable par elle-même, & le ſtile en eſt aiſé, naturel & plein de feu.

Le ſieur Boiſſon, Ingenieur du Roy, a fait imprimer une feüille volante, qui contient la propoſition qu'il a faite, de tirer un Canal autour de Paris pour l'élevation des eaux, depuis l'Arcenal juſqu'à la Savonnerie près Chaillot, & l'utilité qu'on tirera de ce Canal : en voici les principaux atticles. 1°. Ce Canal rafraîchi jour & nuit, & toûjours plein d'eau, nettoyera les égouts, &c. ce qui empêchera les maladies populaires. 2°. Il y aura divers ports ſur ce Canal pour la décharge & le débit des marchandiſes, &c. avec des abbreuvoirs pour les chevaux. 3°. Les eaux du Canal ſeront auſſi bonnes que celles de la Seine. 4°. Un nombre conſiderable de bateaux & de marchandiſes y ſeront mis à l'abri des glaces par l'emplacement des écluſes, &c. 5°. Par l'ouverture de ces écluſes,

on

Digitized by Google

on empêchera les inondations qui cauſent des dégats dans certains quartiers de Paris. 6°. Ce Canal ſervira de barriere contre les fraudeurs des droits du Roy. 7°. Ce Canal toûjours plein de ſix pieds d'eau, aura huit toiſes de large ſur toute la longueur du circuit de cette moitié de la ville, avec des chemins de côté & d'autre bordez d'arbres, ce qui formera un double cours, & donnera à Paris un nouvel agrément qui ne ſe trouve en aucune autre ville de l'Europe.

Enfin la conſtruction de ce Canal donnera la facilité d'établir quatre tuëries pour les Bouchers dans des quartiers convenables, avec des robinets pour fournir de l'eau en abondance, &c. on parviendra ainſi à nettoyer toute la ville des infections que cauſent ces tuëries, &c.

Le ſieur *Cordier*, ſeul poſſeſſeur du ſecret des *Peaux divines*, avertit le public que les calotes faites des mêmes peaux, gueriſſent tous maux de tête les plus inveterées, & de quelque cauſe qu'ils puiſſent provenir, comme abſcès, fluxions, rhumatiſmes, coups ou contre-coups; qu'elles attirent le ſang qui peut s'être extravaſé dans la tête, par chute ou par quelque autre accident; & qu'elles gueriſſent les migraines, ébloüiſſemens,

Digitized by Google

étourdiſſemens, vapeurs, bourdonnemens & tintemens d'oreille ; enfin la ſurdité, &c.

Par le moyen d'une tranſpiration douce & commode, elles attirent les eaux âcres qui tombent ordinairement ſur les yeux, ſur le cœur, dans la poitrine, & ſur les autres parties du corps.

Les peaux divines gueriſſent l'apoplexie, & ſont excellentes pour les paralyſies nouvellement formées, pour toutes ſortes de rhumatiſmes, les goutes, les goutes ſciatiques, pour les maux de reins, maux de côté & d'eſtomac ; pour les groſſeurs, les dartes vives, les boutons & rougeurs, que l'on peut avoir ſur telle partie du corps que ce ſoit. Elles ſont bonnes pour les enflures, meurtriſſeures, bleſſures, ulceres & humeurs froides.

Comme les peaux divines ſont reſolutives & attractives, leur principale vertu eſt de fondre les humeurs malignes, glaireuſes & coagulées qui ſont entre cuir & chair : elles adouciſſent & fortifient en même temps les nerfs & les muſcles ; & ſans faire aucune ouverture ni cicatrice elles rendent, par le moyen de la tranſpiration, la peau plus blanche & plus belle encore qu'auparavant l'application.

On peut, ſelon ſon incommodité, ſe faire

faire faire des camisolles, des gants & des chaussons de peaux divines; & si, lorsque l'on est attaqué de la petite verole, on avoit soin de s'envelopper de ces peaux, on se garentiroit sûrement des suites fâcheuses qui en resultent, parce que, par le moyen de la transpiration, elles font sortir le venin qui est causé par le sang corrompu.

Le sieur Cordier fournit un memoire exact de la maniere avec laquelle on doit se servir des peaux divines, qui peuvent se conserver plus de vingt ans, sans perdre leurs vertus ni qualitez: & pour la commodité publique, il a établi des Bureaux où l'on distribuë les mêmes peaux divines; sçavoir à *Lyon*, chez le sieur Thomas, Marchand, grande ruë Merciere: à *Rouen*, chez le sieur Maugy, ruë des Juifs, aux Armes de France: à *Caën*, chez la veuve du sieur Laye, Marchande Epiciere, ruë saint Jean, proche la porte Millay: à *saint Malo*, chez le sieur Desroziers, Marchand, devant la grande Porte: à *Rennes*, chez le sieur de *la Vigne*, Marchand, à côté du Palais: à *Nantes*, chez le sieur Meziers, Marchand à la Fosse: à *la Rochelle*, chez le sieur Merle, Marchand, & à *Dijon*, chez le sieur Papillon, Marchand, proche l'Eglise Nôtre-Dame.

Digitized by Google

Le sieur Cordier demeure à Paris, chez le sieur Metas, Marchand Epicier, au haut de la ruë de la Coutellerie & de la Vannerie, vis-à-vis la ruë de saint Jacques de la Boucherie, au premier appartement.

Extrait d'une Lettre écrite d'Avignon le 14. Janvier 1723.

On vient d'établir dans cette ville une nouvelle Académie de Musique, sous le titre d'Académie des beaux Arts ; elle est déja composée de près de cent Académiciens. Son Excellence Monseigneur de Gonteri, Archevêque d'Avignon, Prelat, qui joint aux plus éminentes vertus, un goût exquis & universel pour les beaux Arts, a bien voulu s'en declarer le Protecteur, & honorer de sa presence le premier concert public que cette Académie naissante donna le Samedy deuxiéme du present mois de Janvier ; plusieurs Dames s'y trouverent sur des billets distribuez par les Académiciens, suivant les Reglemens, ce qui rendit l'Assemblée fort brillante ; on chanta le Prologue de Roland, & pour Motet le Pseaume *Deus noster refugium & virtus, &c.* de M. Campra, avec la Cantate

des

Digitized by Google

des Femmes du même Auteur. Le concert finit par une autre Cantate, ouvrage de deux Académiciens, dont l'un a composé les paroles, & l'autre la Musique, qui fut fort goûtée.

On imprime à Amsterdam chez Balthasar Lakeman, Libraire, *les Oeuvres diverses de M. Racine, fils*, in 8. où se trouve son Poëme sur la Grace.

Traité historique des principales Foires du Royaume : leur origine & leur progrès, les privileges & prérogatives dont elles joüissent, les principales marchandises qu'on y vend ; les talens que quelques particuliers y font valoir. Ensemble, des jeux populaires, des anciennes fêtes baladoires, des spectacles, pieces de theatre, farces, parodies en vaudeville, scenes comiques & burlesques en chants & en recits, ornées de danses, de chansons & de symphonies. Et des sauts perilleux, des danseurs de corde & voltigeurs, combats d'hommes & d'animaux, exercices surprenans de force & d'adresse. Des marionettes, joüeurs de gobelets, operateurs, saltimbanques, bâteleurs &c.

C'est un projet d'ouvrage qu'on nous prie de publier.

C'est un ancien droit de la ville de

Digitized by Google

Nantes, de faire frapper des jettons pour conserver la memoire des Maires électifs: on a rétabli ce droit, à l'occasion de l'élection de M. Mellier pour Maire de cette ville en 1720. Il est Tresorier de France, General des Finances en Bretagne, Chevalier des Ordres Royaux Militaires & Hospitaliers de Nôtre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, Maire & Colonel de la Milice Bourgeoise de la Ville & Faux-bourgs de Nantes, & President du Bureau de santé de la même Ville.

La Mairie de Nantes a été établie par Edit du mois de Janvier 1559. portant établissement d'un Corps & Communauté, pour y être choisi un Maire d'année en année, avec attribution des mêmes privileges & prééminences attribuées aux Maires de la ville d'Angers, qui sont entr'autres, de noblesse pour eux & pour leur posterité, tel & semblable dont joüissent les autres nobles du Royaume.

Par Arrest du Conseil du 10. Janvier 1721. il est ordonné, que le Maire de Nantes fera le service durant deux ans, sauf à le continuer, s'il est jugé necessaire, qu'en consequence il ne sera procedé qu'au premier jour de May 1722. à l'élection d'un nouveau Maire: Veut Sa Majesté que les Maires qui auront

servi

servi deux ans, joüissent des privileges & exemptions attribuées aux anciens Maires de ladite ville, sans qu'elles puissent nuire ni préjudicier aux privileges & immunitez, dont lesdits Maires ont droit de joüir, soit à cause de leurs qualitez personnelles, soit en vertu des Offices dont ils se trouveront revêtus.

Le premier May 1722. M. Mellier a été continué Maire par élection, dans l'Assemblée generale des Corps de ladite Ville: cette élection a été confirmée par Sa Majesté.

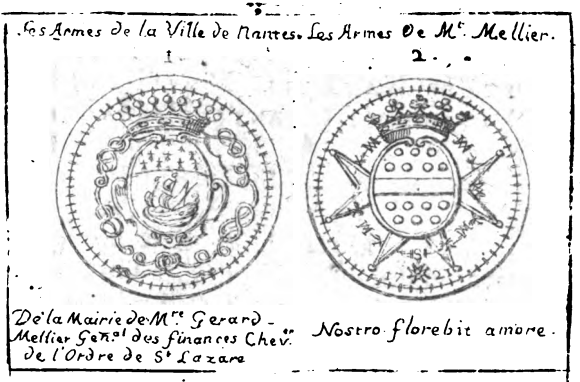

On á frappé à cette occasion le jetton que voici; où d'un côté sont les armes de la

Digitized by Google

ville de Nantes, avec ces mots au-dessous, *de la Mairie de M. Mellier, General des Finances, Chevalier de l'Ordre de S. Lazare*; & de l'autre côté, les armes de M. Mellier, avec cette devise, NOSTRO FLOREBIT AMORE.

SUITE DES MEDAILLES DU ROY.

LE Medaillon, dont nous donnons ici la representation, a 27. lignes de diametre; on y voit le Roy & l'Infante en regard, avec cette legende françoise: LOUIS XV. ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE. MARIE-ANNE-VICTOIRE, INFANTE D'ESPAGNE. Et dans l'Exergue; *Arriere petit-fils & arriere petite-fille de Loüis le Grand.* Pour revers, les Armes de la Ville au haut de la Medaille, & cette inscription au-dessous. FESTE A L'HOSTEL DE VILLE, honorée de la presence de Loüis XV. & de Marie-Anne-Victoire, Infante d'Espagne, le 10. de Mars M. DCC. XXII. Messire Pierre-Antoine de Castagneres, Marquis de Châteauneuf, Prevôt des Marchands; Jacq. Denis, Ch. A. Chauvin, Jacq. Roussel, Antoine Sautreau, Echevins. Nic. Guill. Moreau,

ARRIERE PETIT FILS ET ARRIERE PETITE FILLE
DE
LOUIS LE GRAND

FÊTE A L'HOTEL
DE VILLE HONORÉE
DE LA PRESENCE

DE LOUIS XV. ET
DE MARIE ANNE VICTOIRE
INFANTE D'ESPAGNE
LE 10 DE MARS. 1722
MESSIRE PIERRE ANTOINE DE CASTAGNERE
MARQUIS DE CHATAUNEUF
PREVOT DES MARCHANDS.
JAQ. DENIS. CH. L. CHAUVIN
JAQ ROUSSEL ANT SAVTREAU
ECHEVINS
NIC. GUILL. MORIAU PR. ET
AV DU ROY ET DE LA VILLE
JB JUL TAIBOUT GREFIER
JAC BOUCOT RECEVEUR

LA VILLE DE PARIS

Digitized by Google

Digitized by Google

reau, Pr. & Av. du Roy de la Ville. J. B. Jul. Taitbout, Greffier, Jacq. Boucot, Receveur. *Et dans l'Exergue*, LA VILLE DE PARIS.

Montalant, Libraire à Paris, ayant dessein de faire réimprimer la notice des Gaules de feu M. de Valois, ouvrage également curieux & utile, exhorte les Sçavans à vouloir bien lui communiquer les reflexions, les remarques & les corrections qu'ils peuvent avoir sur ce livre. On en fera l'usage qu'on souhaitera, en nommant même, s'ils le veulent, ceux qui lui auront adressé quelque memoire. Comme on veut tâcher de rendre cette édition la plus parfaite qu'il se puisse, on n'oubliera rien de ce qui peut éclaircir l'ancienne Geographie de la Gaule, & on espere que les remarques qu'on trouvera dans cette édition avec les cartes, pourront faire deux volumes in fol.

L'Académie Royale de l'Histoire à Lisbonne, a élû le Marquis de Valence pour remplir la place vacante par le décès du Comte de Monsanto, & s'est chargé de continuer l'histoire de l'Evêché de Portalegre qu'il avoit commencée; son élection a été approuvée & confirmée par le Roy, suivant les Statuts, avant

Digitized by Google

que d'être renduë publique.

Le 23. Decembre dernier, cette Académie tint en presence de Sa Majesté Portugaise, sa premiere Assemblée de la troisiéme année de son établissement. Le Marquis d'Alegrette fit à l'occasion du renouvellement des Censeurs Royaux, un discours très-éloquent, après lequel M. Joseph d'Acunha Brochando prononça, suivant l'usage, l'éloge du feu Comte de Monsanto.

CONSIDERATIONS CHRE'TIENNES sur la mort, avec une préparation pour se disposer chaque année à bien mourir, &c. 3. *édition*, vol. in 12. à Paris, *chez Despréz*, ruë S. Jacques.

LES OEUVRES de feu noble Scipion du Perier, Ecuyer, Doyen de Mrs les Avocats du Parlement de Provence, divisées en deux tomes. *A Toulouse, aux dépens du sieur Caranove, ruë S. Rome*, & se vendent à Paris chez Th. le Gras, au Palais 1721. *in* 4. 2. *vol.*

RELATION historique de la Peste de Marseille en 1720. *A Cologne, chez Pierre Marteau* 1721. *in* 12. *de* 512. *pages.*

COMMENTAIRE LITTERAL abregé sur

sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, avec la version françoise, *par le R. P. Dom Pierre Guillemin, Religieux Benedictin, de la Congregation de saint Vanne & de saint Hydulphe.* A Paris, chez Emery, ruë saint Jacques; Saugrain, l'aîné, & P. Martin, Quay des Augustins, 1721. in 8. 3. vol. qui contiennent la Genese & l'Exode, le Levitique, les Nombres & le Deuteronome. L'Auteur promet 8. ou 9. volumes de la suite de cet Ouvrage, qu'on pourra regarder comme l'abregé du Commentaire litteral du P. Dom Aug. Calmet, imprimé en 25. vol. in 4.

VOYAGE d'Espagne à Bender, contenant un détail de ce qu'il y a de plus considerable à Constantinople, & en d'autres endroits de l'Empire Othoman, &c. *A Paris, chez P. Huet, au Palais, & P. Prault, sur le Quay de Gêvres.* 1722. in 12. de 244. pages.

LA VIE DE S. BERNARD, Archevêque de Vienne. *Par le P. Charles Fleury-Ternal, Jesuite.* A Paris, chez And. Cailleau, Place de Sorbone. 1722. vol. in 12. de 240. pages.

TRAITE' DES JARDINS, par le

Digitized by Google

sieur Sauffay, Jardinier de S. A. S. Madame la Princesse de Condé à Anet. *A Paris, chez N. Simart, ruë S. Jacques, 1722. in 12. pp. 230.*

LETTRES EDIFIANTES & curieuses, écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, quinziéme Recüeil, *à Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques*, 1722. 418. *pages.*

THEORIE de nouveaux Thermometres, & de nouveaux Barrometres, de toutes sortes de grandeurs, dont la sensibilité peut être double de la hauteur, quoique marquée dans le même tuyeau perpendiculaire & par la même liqueur. *Par M. Gauger, Avocat en Parlement, & Censeur Royal des livres.* A Paris, chez Quilleau, ruë Galande. 1722. brochure in 12. de 39. pages, *avec figures.*

LA MORALE du Nouveau Testament, partagée en reflexions chrétiennes pour chaque jour de l'année, à l'usage des Seminaires & des autres Communautez Regulières. *A Paris, chez J. B. Delespine, ruë S. Jacques*, 1722. 4. vol. in 12.

TRAITE'

Digitized by Google

TRAITE' DE L'HARMONIE reduite à ſes principes naturels, *par M. Rameau, Organiſte de la Cathedrale de Clermont en Auvergne.* A Paris, chez Ballard, 1722. *in* 4. *de* 432. *pages*, ſans la Preface, le le Supplement & les Tables.

ELEMENS DE GEOMETRIE de Monſeigneur le Duc de Bourgogne. *Nouvelle édition*, revûë, corrigée & augmentée d'un Traité des Logarithmes. *Par M. de Maleſieu*, avec l'introduction à l'application de l'Algebre, à la Geometrie. *A Paris, chez* Ganeau, Dupuis & Rondet, *ruë S. Jacques*, 1722. in 8. de 400. pages.

A DISSERTATION ſur les Semi-Arriens, dans laquelle on défend la nouvelle édition de S. Cyrille de Jeruſalem, contre les Auteurs des Memoires de Trévoux. *A Paris, chez Jacques Vincent, ruë S. Severin*, 1722. in 12. pp. 139.

LA COMTESSE DE VERGI, nouvelle Hiſtoire galante & tragique. *Par M. L. C. D. V.* A Paris, chez J. Pepingué. Quay des Auguſtins, 1722. L'Auteur a tiré le fond de ce Roman de la ſoixante-dixiéme nouvelle des contes & nouvelles de la Reine Marguerite.

DIS-

Digitized by Google

DISSERTATION sur l'origine des François, où l'on examine s'ils descendent des Tectosages, ou anciens Gaulois établis dans la Germanie. *A Paris, chez J. Vincent, ruë saint Severin*, 1722 in 12. pp. 76.

LES OEUVRES DE FRANÇOIS MALHERBE, avec les observations de M. Menage, & les remarques de M. Chevreau sur les Poësies. *A Paris, chez les freres Barbou, ruë S. Jacques*, 1722. 3. vol. in 12.

IDE'E GENERALE DE L'ECONOMIE ANIMALE, & observations sur la petite verole. *Par M. Helvetius, Conseiller-Medecin du Roy, Docteur-Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Medecin-Inspecteur general des Hôpitaux de Flandres, de l'Academie Royale des Sciences.* A Paris, aux dépens de Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale. 1722. in 8. de 388. pages, sans la Preface & les Tables.

SPEC-

Digitized by Google

SPECTACLES.

LE 25. du mois dernier, l'Académie Royale de Musique, representa pour la premiere fois la Tragedie de *Pirhitous*. Cet Opera, dont le Poëme est de M. de la Serre, & la Musique de M. Mouret, a été reçu très-favorablement du public, & on en espere un grand succès, dont le public attribuë la meilleure part au Musicien. L'interêt n'est pas bien chaud dans les principales Scenes, mais le plaisir est bien vif dans les fêtes dont cet Opera est orné; elles sont toutes des plus brillantes, & la satisfaction qui en resulte ne laisse point de place à l'ennui: en voici l'extrait.

Prologue.

Le Theatre represente un lieu préparé. L'Europe y paroît sur un thrône; elle est entourée des peuples les plus considerables de cette partie du monde, qui forment les Chœurs chantans & dansans.

L'Europe invite les peuples que le Destin a mis sous sa puissance, à joüir du repos

Digitized by Google

pos que la Victoire leur a procuré, ce qui donne lieu aux chants & aux danses dont cette fête est composée. Bellone vient interrompre ces innocens plaisirs, & animer tous les cœurs à la gloire qui couronne les favoris de Mars. L'ardeur martiale des peuples se réveille à la voix de Bellone; ils sont prêts à reprendre les armes; l'Europe en gemit; mais voyant que les tendres reproches qu'elle fait à ses enfans, ne sont pas capables de leur faire changer de resolution, elle a recours à Jupiter, & le presse de lancer la foudre sur ceux qui veulent rallumer le flambeau de la guerre. Jupiter la sert mieux qu'elle ne demande. L'Amour & l'Hymen descendent des Cieux, & lui annoncent que ce Maître des Dieux les a chargez d'assurer à jamais le repos de cette partie du monde, qui lui est échûë en partage, & que le beau nœud dont ils vont unir les peuples de la Seine & du Tage, éternisera cette heureuse paix, qui fait l'objet de ses plus chers desirs. Il n'y a personne qui ne sente l'allegorie de ce Prologue, & tout le monde convient que le tout ensemble ne fait pas moins d'honneur au Poëte qu'au Musicien.

Argument de la Tragedie.

Le sujet de la Tragedie de Pirithoüs, est

Digitized by Google

eſt tiré du douziéme livre des Metamorphoſes d'Ovide. Pirithoüs, fils d'Ixion, prêt d'épouſer Hyppodamie, invita les Centaures à ſes nôces ; Euryte, Chef de ces monſtres, moitié hommes, moitié chevaux, enyvré de vin & d'amour, ſe jetta ſur Hyppodamie pour la violer ; Theſée s'oppoſa à cette inſolence, & fit tomber Euryte ſous ſes coups ; quelques Auteurs font mourir Euryte de la main même de Pirhytous, qui, à la tête des Lapithes dont il étoit Chef, fit main baſſe ſur tous les Centaures : cela n'empêche pas que Theſée n'ait eu tout l'honneur de cette victoire, & qu'il n'ait ajoûté ces nouveaux monſtres à tous ceux dont l'hiſtoire le fait triompher. Voilà ce qu'Ovide a fourni à l'Auteur de la Tragedie en queſtion ; il a puiſé dans d'autres ſources pour faire ſon plan. Le voici Acte par Acte & Scene par Scene.

ACTE I.

Le Theatre repreſente les avenuës d'un bois, au fond duquel on voit un palais.

Scene I.

Pirithoüs s'adreſſe au Soleil naiſſant, & le prie d'être plus lent à éclairer le malheur dont il eſt menacé, par l'hymen d'Euryte & d'hippodamie.

Scene

Digitized by Google

Scene II.

Acmene vient annoncer à Pirithoüs que son malheur n'est que trop certain ; qu'Hippodamie est dans les fers par les enchantemens d'Hermilis, sœur de son rival. Il lui demande d'où vient qu'il est venu se livrer sans défense au pouvoir du barbare Eurite, Chef des Centaures. Pirithoüs trouve l'excuse de son imprudence dans un songe dont il a été épouvanté ; il a vû dans ce songe le Dieu Mars, dont il a autrefois negligé les autels ; qui l'a menacé d'une vangeance horrible, dans laquelle Hippodamie lui a paru devoir être confonduë : il dit que c'est ce qui l'a fait voler à son secours avec précipitation, en attendant que Thesée, suivi de tous les Lapithes pût le joindre.

On a trouvé que ce songe auroit mieux convenu à une femme qu'à un guerrier, tel que Pirithoüs. On auroit souhaité que la vangeance de Mars, qui fait le nœud de la piece, fût un peu mieux établie ; on ne voit pas par quel motif un Heros refuse de l'encens au Dieu de la guerre, le figuré d'un pareil refus, ne pouvant tomber que sur la lâcheté. Pirithoüs n'a jamais été accusé d'impieté envers les Dieux. Il est bien vrai qu'il a osé aimer Proserpine, comme son pere

Ixion

Digitized by Google

Ixion a porté ſes vœux temeraires juſqu'à Junon ; mais ces deux actions caracteriſent plutôt un audacieux qu'un impie. Il eſt vrai que le pere de Pirithoüs, ſelon quelques Interpretes d'Homere, n'avoit pas voulu reconnoître la divinité de Mars ; il y a quelque apparence que c'eſt là ce qui a engagé l'Auteur à fonder le peril de ſon Heros ſur la colere de Mars ; s'il n'avoit imputé le crime qu'à Ixion, le Dieu vengeur n'auroit pas dû être moins irrité contre les Centaures que contre Pirithoüs, puiſqu'ils étoient fils d'Ixion auſſi-bien que lui ; cette obſervation peut juſtifier l'Auteur ; mais on a toûjours à lui reprocher que la colere de Mars n'eſt pas aſſez établie.

Scene III.

L'arrivée d'Euryte & d'Hermilis oblige Pirhytous à ſe retirer & à ſe cacher, pour prendre les meſures qui lui conviendront. Ce frere & cette ſœur ſont unis d'interêts. Euryte aime Hippodamie, & Hermilis aime Pirithoüs. L'amour de cette Magicienne met les jours de Pirithoüs en ſeureté. Elle conſeille à ſon frere d'éprouver la douceur avant que d'en venir à la violence.

Scene

Scene IV.

Les Centaures conduiſent Hippodamie & les Lapithes enchaînez auprès d'Euryte ; ce dernier exhorte Hippodamie à conſentir à un hymen qui doit rendre la liberté à ces malheureux captifs ; & ſans attendre de réponſe, il ordonne aux Centaures de chanter les plaiſirs que l'Amour lui apprête. Après la fête Euryte veut, comme Roy victorieux, obliger Hippodamie à lui donner la main.

Scene V.

Pirithoüs, qui s'étoit tenu caché pendant toute la fête, ne peut ſouffrir la violence que ſon rival veut faire à ſa Princeſſe. Il ſe montre à Euryte, lui reproche ſa perfidie, & lui jure de ne point abandonner Hippodamie. Euryte ordonne à ſes Centaures de lui donner la mort ; ce qui eſt ſur le point d'être executé, quand Hermilis couvre Pirithoüs d'un nuage, & le dérobe par là à la fureur de ſes aſſaſſins.

Scene VI.

Euryte s'emporte contre ſa ſœur Hermilis, & lui fait un crime du ſecours qu'elle vient de prêter à ſon ennemi & à ſon rival. Hermilis lui répond, que c'eſt

Digitized by Google

c'eſt pour mieux ſervir ſon amour qu'elle a ſauvé Pirithoüs ; & que la douceur eſt toûjours la route la plus ſeure pour aller aux cœurs. Nous verrons dans le ſecond Acte, quel eſt le projet d'Hermilis ; mais elle ſemble ne promettre que vengeance par le duo qu'elle chante avec ſon frere, & qui termine le premier Acte ; le voici.

Il faut que la rigueur accable
Des cœurs qu'on a trop ménagez,
Haine, dépit, fureur inexorable,
Servez l'Amour, ou le vengez.

Quoyque cette reſolution du frere & de la ſœur ne ſoit que conditionnelle, eu égard à ce qui la precede, on la croit abſoluë ; parce qu'elle termine ce premier Acte ; & l'on a quelque raiſon de le croire ainſi.

ACTE II.

Le Theatre repreſente des jardins enchantez par Hermilis.

Scene I.

Pirithoüs ſe plaint à Hermilis, de ce qu'elle ne l'a ſervi qu'à demi, puiſqu'en l'arrachant à la mort, il ne lui a pas fait rendre ſes armes. Hermilis lui fait entendre, qu'elle ſera elle-même ſa plus ſeure défenſe,

Digitized by Google

défense, pourvû qu'il réponde à son amour. Pirithous lui dit qu'il se rendroit indigne de ses bontez s'il l'abusoit par une fausse esperance. Hermilis lui declare qu'il a tout à craindre pour Hippodamie, qu'elle va le lui envoyer, & que c'est à lui à la sauver, en la portant à répondre à l'amour d'Eurite.

Scene II.

Pirithous déplore son destin par rapport au peril qui menace Hippodamie, il dit que la mort n'est pas le plus cruel des maux qu'on lui prépare, & qu'il craint que la fidelité d'Hippodamie ne devienne pour lui une source éternelle de larmes, parce qu'elle lui coûtera la vie. On a trouvé que ce n'est pas assez pour un tendre amant de promettre des pleurs à une Princesse qui doit mourir pour lui, & que ce ne seroit pas trop que de mourir pour elle, de regret, ou de desespoir.

Scene III.

Cette Scene entre Pirithous & Hippodamie promet beaucoup d'interest, rien n'est si touchant que la situation où ils se trouvent. L'Auteur n'a pas tenu tout ce qu'il a semblé promettre. On trouve que les sentimens de part & d'autre pouvoient être poussez plus loin. Voici à quoi on peut

Digitized by Google

peut attribuer ce défaut ; c'eſt qu'il ne faut point mêler d'expoſition dans une Scene de ſentiment. L'Auteur qui veut fonder la vengeance de Mars, fait que Pirithous attribue tous ſes malheurs à la colere de ce Dieu dont il a negligé les Autels. Il s'exprime ainſi au milieu de la Scene en parlant à Hippodamie.

Je ne merite pas une ſi tendre crainte,
Des maux que vous ſouffrez je ſuis l'unique auteur,
Et c'eſt en vous portant une mortelle atteinte
Que me pourſuit un Dieu vengeur.

Quoiqu'il y ait un ſentiment délicat dans ces quatre vers, ils ne laiſſent pas d'avoir quelque choſe qui ſent ſon expoſition, & par-là ils font une eſpece de diviſion au principal objet de la Scene, par un duo que les deux Amans addreſſent au Dieu Mars. Le dernier duo qui termine la Scene eſt plus touchant, parce qu'il eſt moins étranger au ſujet dont il s'agit. Une vapeur ſoudaine couvre les deux Amans, & les dérobe à la vûë l'un de l'autre ; le peril pour l'objet aimé augmente, & donne lieu à un troiſiéme duo, dans lequel l'Auteur a eu l'adreſſe d'inſerer ce vers qui ôte toute occaſion aux mauvaiſes plaiſanteries.

Je me ſens arrêter par d'inviſibles chaînes.

Digitized by Google

Scene IV.

Eurite & Hermilis surviennent. Hermilis dit à Eurite que ces deux Amans couchez sur des lits de gazon, à quelque distance l'un de l'autre, sont bien loin de goûter les plaisirs du repos dont ils paroissent joüir. Eurite répond à sa sœur qu'il porte en vie à leur destin, & qu'ils sont trop heureux puisqu'ils s'aiment. Hermilis ordonne aux esprits soumis à sa puissance de se transformer en songes inquiets. Cette invention fait également honneur au Poëte & au Musicien. Le Poëte a pris un milieu entre les songes agréables, & les songes funestes d'Athis, & le Musicien a caracterisé ce nouveau genre de songes d'une maniere très-neuve, & très-expressive. La fête roule sur les maux que l'amour cause aux Amans, sur tout quand ils ont à trembler pour l'objet aimé. C'est dommage que le réveil de Pirithous & d'Hippodamie ne retrace point aux spectateurs ce qu'ils ont senti pendant leur sommeil. Trois ou quatre vers auroient suffit pour empêcher les critiques de dire que cette fête ne produit rien. En effet, c'est en vain qu'Eurite & Hermilis pressent Pirithous & Hippodamie de renoncer à leur amour, ces deux Amans s'affermissent dans le dessein de s'aimer toûjours. Dès

Digitized by Google

Des cris seditieux annoncent l'arrivée de Thesée, Hermilis dit que Minerve s'interesse pour lui, heureusement elle est Magicienne; car autrement on ne sçauroit qui lui a appris ce que Thesée ne doit declarer que dans une des Scenes suivantes. Hermilis se retire pour aller consulter les enfers, & dit à Eurite qu'étant Roy & Roy victorieux, c'est à lui à attendre que Thesée vienne lui rendre ses devoirs. Thesée arrive & parle à Eurite, plutôt en vainqueur qu'en simple mediateur; cela a jetté quelque obscurité dans la piece; on a crû que Thesée vainqueur devoit s'asseurer d'Eurite, & le charger des mêmes fers dont il a accablé Pirithous par le seul droit de la victoire. Cette obscurité se dissipe cependant dans la Scene suivante. Pirithous après avoir remercié Thesée d'un secours qu'il attendoit de son amitié, le presse d'achever sa vengeance sur Eurite. Thesée lui répond que Minerve qui l'a conduit en ces lieux, lui a défendu de rien entreprendre contre Eurite, qu'il n'eut appaisé la colere de Mars. Cette colere, comme nous l'avons déja remarqué, fait le nœud de la piece; cependant le plus grand peril des Amans pour qui on s'interesse est passé. Thesée favorisé de Minerve est rassuré contre les enfers armez par Hermilis.

Digitized by Google

Comme nôtre Extrait n'eſt déja que trop long, nous n'entrerons pas dans un détail methodique des trois Actes qui reſtent, il nous ſuffira donc d'apprendre à nos lecteurs que tout le troiſiéme Acte eſt employé à appaiſer Mars par un Sacrifice offert à ce Dieu irrité contre Pirithous, qui ſur un oracle des plus équivoques, Eurite ſe trouble ſans qu'on ſçache pourquoi : Voici l'oracle en queſtion.

Au pied du Mont Othris qu'on prepare un feſtin,
Qu'en liberté les deux peuples s'y rendent;
Sur l'Hymen où leurs Rois prétendent,
Ce jour va declarer les decrets du deſtin.
Peuples, ce jour finira vos allarmes,
La paix va ſucceder au tumulte des armes.

Ces deux derniers vers ſemblent de trop. Apparemment l'Auteur les a mis pour preparer la fête du cinquiéme Acte, qui a pour objet la Paix qui leur eſt promiſe par le Dieu Mars ; mais cela ne doit donner aucune crainte à Eurite & à Hermilis, ni aucune eſperance à Pirithous & à Hippodamie.

Dans le quatriéme Acte Hermilis arme les enfers contre Pirithous & Hippodamie, la diſcorde ſort de ſon antre tene-

breux,

breux, accompagnée de deux furies ; apparemment elle tient lieu d'Erynnis, nouvelle furie de la façon de l'Auteur, & qu'il nomme ainſi au lieu de Megere. Erynnis eſt un nom generique qui convient aux trois noires ſœurs qu'on a toûjours appellées de ces trois noms, Megere, Tiſiphone & Alecton. Hermilis ordonne à la Diſcorde d'exercer ſa fureur contre les Lapithes. Nous avons tort de dire qu'elle ordonne ; l'évenement nous ſera voir qu'elle ne fait que prier, puiſque la Diſcorde n'en doit faire qu'à ſa tête.

Dans le cinquiéme & dernier Acte Hippodamie ſe livre aux douceurs de l'eſperance, quoiqu'on ne ſçache pas ſur quel fondement, on ne laiſſe pas de ſe prêter aux beautez d'un recitatif mêlé d'accompagnement, dont l'Actrice & l'Orqueſtre s'acquitent parfaitement bien. Ce chant où la melodie & l'harmonie preſident également, eſt ſuivi d'une Fête de Bergers un peu mieux fondée, puiſque c'eſt ſur la foy d'un Oracle qu'ils viennent chanter la paix. Cette Fête eſt très-gracieuſe. A l'approche de la cataſtrophe Hermilis tremble pour ſon amant, elle implore la Diſcorde en ſa faveur, mais cette indocile divinité ſe rit de ſa frayeur & de ſa priere, elle lui reproche ſon

Digitized by Google

attendriſſement par ces deux vers, qui ſont des plus beaux de la piece.

Avec ſi peu de fermeté
Doit-on invoquer les Furies.

Elle ajoûte, qu'il lui eſt indifferent que ſon frere ou ſon Amant periſſe, & qu'elle va achever ſon ouvrage. Ce caractere de la Diſcorde a paru aſſez beau, quoiqu'il ſoit d'un très-mauvais exemple en fait de Magie, où tout doit être ſoumis à la toute-puiſſance de la baguette. Ce qui en fait la beauté, c'eſt une verité morale qui en reſulte, dans le ſens allegorique, qui eſt que les paſſions une fois lâchées ne peuvent plus être retenuës.

Dans le feſtin ordonné par l'Oracle, les Lapithes ſont enfin vainqueurs, quelques Centaures enlevent Hippodamie pour la mettre au pouvoir d'Eurite. Ce dernier eſt tué de la main de Pirithous, conformement à l'hiſtoire la plus generale. Theſée tire Hippodamie des mains de ſes raviſſeurs, & la rend ſaine & ſauve à ſon ami Pirithous; Hermilis ſe tuë de deſeſpoir, & les deux Amans pour qui on nous a intereſſez, ſont d'autant plus ſurs de leur bonheur, que Theſée leur apprend que le Dieu Mars n'eſt plus irrité.

La

Digitized by Google

La Tragedie de Nithitis de M. Danchet, de l'Académie Françoiſe, a été repreſentée pour la premiere fois ſur le Theatre des Comediens du Roy, le 12. de ce mois, & a été fort applaudie. Les repreſentations qu'on a donné depuis ont marqué un très-grand ſuccès, par l'empreſſement des ſpectateurs, & par le nombre de ceux qui n'ont pas pû y avoir place.

Les mêmes Comediens ont repreſenté ſur le Theatre du Palais Royal le 22. de ce mois la Tragedie de Romulus de M. de la Mote, de l'Académie Françoiſe.

L'abondance des matieres qui ſont veritablement du temps, ne nous permettent pas de placer ici les extraits de la Tragi-Comedie de *Bazile & Quitterie*, non plus que celui de la Tragedie nouvelle de *Nythetis*; mais s'ils ne peuvent trouver place dans ce volume, ils paroîtront ſurement le mois prochain.

Le 3. Fevrier les Comediens Italiens ont donné une petite piece d'un Acte, qui n'eſt compoſé que d'une ſeule Scene, joüée par 4. Acteurs ſeulement, qui ſont Pantalon, Arlequin, Dominique en Pierrot, & Paquets en Polichinelle. La piece eſt en Vaudeville; c'eſt la Critique du Banquet des ſept Sages, de M.

Digitized by Google

Deliſle, faite, à ce qu'on dit, par lui-même.

Les mêmes Comediens ont joüé par extraordinaire le 8. ſur le Theatre du Palais Royal, Arlequin Muet par crainte. Cette piece eſt aſſez connuë par le plaiſir qu'elle a fait dans ſa nouveauté, ayant été joüée pour la premiere fois en Decembre 1717. Arlequin y joüe des Scenes muettes à charmer.

Le 17. de ce mois on a repreſenté ſur le Theatre de l'Hôtel de Bourgogne, la petite Comedie nouvelle du *Serdeau* des Theatres, qui a beaucoup réüſſi, & qui attire un grand concours. C'eſt une piece preſque toute en Vaudeville dans le goût de celles de l'Opera Comique, ornée de traits de critique & de ſatyre également vifs & plaiſans, ſur les pieces nouvelles qui ont paru cet hyver ſur les Theatres de Paris. Nous en pourrons donner un extrait plus étendu.

Le 16. Fevrier les écoliers de Seconde du College de Loüis le Grand on repreſenté une Tragedie, intitulée *Aquilius & Florus.*

Acteurs.

Auguſte, Empereur.

Agrippa,

Digitized by Google

Agrippa, son confident.
Aquilius, Senateur Romain.
Florus, fils d'Aquilius.
Procule, Lieutenant Colonel.
Planeus, Capitaine des Gardes.
Gardes.

La Scene est dans le Camp d'Auguste, proche Alexandrie.

Le sujet de cette Tragedie est simple; il s'agit dans les deux premiers Actes d'ordonner du sort d'Aquilius & de Florus, son fils, qu'on a fait prisonniers à la bataille d'Alexandrie. Agrippa est d'avis de les faire mourir pour détruire les seuls restes du parti d'Antoine. Auguste, ne pouvant se résoudre à les perdre tous deux, ordonne qu'on les fasse tirer au sort. A cet Arrest Florus demande instamment qu'on le fasse mourir pour sauver les jours à son pere.

Le troisiéme Acte ouvre par un combat du pere & du fils à qui mourra l'un pour l'autre, & dans le moment qu'on les force à tirer au sort, Florus tombe mourant, & declare que ne pouvant obtenir la mort, il s'est empoisonné pour ne pas s'exposer à l'horreur de survivre à son pere. Aquilius desesperé de la generosité de son fils, se tuë après avoir menacé Auguste de la colere des Dieux.

Digitized by Google

Astrée, les Vertus & le Genie de la France font le Prologue, qui est à la loüange du Roy & de Monsieur le Duc d'Orleans.

Les Intermedes forment une petite action separée, dont voici le sujet. Hercule, encore jeune, s'imagine voir deux routes differentes, l'une de la vertu & l'autre de la volupté. Après avoir balancé entre-elles, il suit la premiere.

Silius Italicus a fait une belle description de ce songe, qu'il attribue à Sapion au 15. livre de son Poëme.

La Musique du Prologue & des Intermedes est de la composition de M. Clerembault, si connu par ses belles Cantates.

On mande de Londres que le 21. de ce mois, le Roy d'Angleterre, accompagné du Prince & de la Princesse de Galles, des jeunes Princesses, & d'un grand nombre de Seigneurs & Dames de sa Cour, alla voir sur le Theatre du Marché au Foin, le nouvel Opera Italien, intitulé *Othon Roy de Germanie*, où la Signora Cozzani, nouvellement arrivée d'Italie, chanta pour la premiere fois, & fut très-applaudie.

On apprend par les Lettres d'Alle-

magne

Digitized by Google

magne qu'on repreſenta à Vienne pour la premiere fois devant Sa M. I. ſur le petit Theatre de la Cour, une Tragi-Comedie en Muſique, intitulée *Creſus Roi de Lydie*. La Poëſie eſt de M. Patiati, Poëte de l'Empereur, & la Muſique de M. Fran. Conti, Compoſiteur de la Chambre de S. M. I. Cette piece fut generalement applaudie.

Le 18. de l'autre mois le Theatre de S. Barthelemi à Naples fut ouvert par la repreſentation de l'Opera de *Trajan*, à laquelle le Cardinal Viceroi aſſiſta avec grand concours de perſonnes de diſtinction.

Les Lettres de Turin portent que la maladie de la Ducheſſe Doüairiere de Savoye, qui avoit été à l'extremité, avoit fait fermer tous les Spectacles, qui ont été r'ouverts le dix de l'autre mois, la ſanté de cette Princeſſe étant beaucoup meilleure.

NOUVELLES ETRANGERES.

De Moſcou, ce 16. Janvier 1723.

LEurs Majeſtez Czariennes ſont arrivées ici le 25. Decembre, & ſont reſtées dans une maiſon du Fauxbourg pour donner à la Ville le temps d'arranger les préparatifs neceſſaires pour la magnifique entrée qu'on leur apprêtoit. Cette pompeuſe ceremonie s'eſt paſſée le 29. du même mois. Dès que le Czar & la Czarine ſe furent rendus à la premiere porte de la Ville, on y ſalüa leurs Majeſtez par une décharge generale de toute l'artillerie des ramparts. La Czarine entra la premiere; ſon traineau étoit precedé par une Compagnie de Cavalerie, il étoit ſuivi par les Pages, Officiers & Dames de la Cour de cette Souveraine. Enſuite marchoient ſix chevaux de main des Ecuries du Czar, richement caparaſſonnez, le Timballier, les Trompettes & les Muſiciens ordinaires de Sa Majeſté Czarienne, tous à cheval; une Compagnie des Grenadiers à cheval du Regiment de Preobraſinski entouroit un Officier, portant ſur un couſſin magnifique la clef d'argent

Digitized by Google

d'argent que le Gouverneur de Desbent presenta l'Eté dernier au Czar, en lui ouvrant les portes de cette Ville conquise. Après cette Compagnie de Grenadiers, ornez de bonnets avec des rubans rouges & blancs, paroissoit le Czar à cheval, precedé d'un Ecuyer & de quatre Pages & marchoient à la tête d'une Compagnie d'Infanterie qui l'a toûjours accompagné dans son expedition de la Mer Caspienne.

La marche étoit fermée par tous les Regimens de la garnison de Moscou. Le Czar étant arrivé devant l'Hôtel du Prince Menzicof descendit de cheval au bruit d'une seconde salve de toute l'artillerie & y dîna. La Czarine continua sa marche. L'après-midy le Czar se rendit à l'Arc de Triomphe, qui fut élevé l'année derniere par ordre du Sinode Ecclesiastique, & qu'on avoit repeint; d'un côté il representoit la Reine Ester, se prosternant aux pieds du Trône du Roy Assuerus qui lui presente le Sceptre, & de l'autre côté il representoit le Gouverneur de la Ville de Desbent, presentant au Czar les clefs de cette Ville. On voyoit aussi la Ville de Desbent avec deux Renommées, l'une âgée & l'autre jeune, voltigeantes dans les airs; la premiere tenoit dans sa main le portrait

Digitized by Google

d'Alexandre le Grand, avec cette inscription, *fama vetus*, & la seconde montroit celui du Czar avec ce mot latin, *fama nova*. Sous la Ville de Desbent on lisoit ce Chronographe.

StrVXerat hanC fortIs, tenet hanC seD fortior VrbeM.

Là le Czar fut complimenté par le Clergé en corps, qui lui offrit toutes sortes de rafraîchissemens, au bruit d'une troisiéme salve de l'artillerie, qui fut suivie d'un beau concert de Musique. Le Duc d'Holstein vint au devant du Czar qui descendit de Cheval pour l'embrasser, & ensuite passa au second Arc de Triomphe, où il fut reçû par la Czarine Doüairiere, accompagnée de la Duchesse Doüairiere de Curlande, & de la Duchesse de Mekelbourg ses filles. Après les complimens & félicitations leurs Majestez allerent descendre à leur nouveau Palais de Préobrasinski, où elles résideront pendant leur séjour en cette Ville, qui sera plus long qu'on ne l'avoit pensé d'abord. On doute à present que le Czar se rende cette année à Petersbourg, & ces doutes sont fondez sur les ordres qu'il a donnez pour la construction de nouvelles barques de transport, & pour faire défiler des troupes du côté d'Astra-

Digitized by Google

d'Astracan, où on a dépêché de nouveaux couriers, ainsi qu'au General des Cosaques.

De Varsovie, ce 1. Fevrier.

L'Envoyé du Roy de Prusse n'a pû obtenir du Senat le passage du Sel de Hall par la Prusse Polonoise, l'Agent de Dantsick s'y étant fortement opposé, & ayant representé que cela feroit un tort considerable au commerce de cette Ville Anseatique.

M. Rodskowski, Agent du Czar, a obtenu du Roy un decret qui remet en possession de leurs Eglises les Chrétiens Grecs établis dans ce Royaume, & il est occupé à en presser l'execution.

Le neuf Janvier le Roy qui sembloit ne devoir pas si-tôt partir, monta en carosse pour retourner en Saxe; aussi-tôt la route de Dresde fut prise par les Ministres Saxons, la Chancellerie Polonoise & le Prince Dolorucki, Ministre du Czar. Le Nonce seul est resté, & attend des ordres de Rome qui fixent son séjour, ou à Dresde, ou à Varsovie.

Le Roy avant son départ a exhorté les Grands du Royaume d'engager les Nonces de la prochaine Diette generale à n'y donner leurs voix que selon leur rang, & conformément à leurs instructions, à ne

ne point troubler par des menaces & de mauvaises contestations les conferences de l'Assemblée, à s'en remettre à la décision du Senat dans les cas où ils ne pourroient s'accorder entr'eux ; de leur exposer que s'il se commettoit encore des excès semblables à ceux de la derniere Diette, il convenoit d'ordonner que les auteurs fussent privez de leur séance, & punis suivant les Constitutions du Royaume ; & qu'enfin lorsque les exhortations du Roy ne pourroient appaiser les desordres, Sa Majesté devoit être autorisée à prendre avec le Senat & son Conseil les mesures necessaires & convenables pour la pacification du Royaume, & l'acceleration des affaires.

On mande de Caminieck que les Janissaires de Cocsin avoient refusé le nouveau Commandant que la Porte avoit dessein de leur envoyer, & que ce poste n'est pas encore remplacé.

Les Lettres de Kiovie & de Bialacerkiou apprennent que les Cosaques de ces quartiers se sont assemblez pour reprimer les courses des Tartares.

Les Tribunaux Assessoriaux & les Dietes particulieres de la Prusse Polonoise ne s'assembleront qu'après Pâques, à cause de quelques differens d'entre certains Gentils-Hommes de la Province que le Grand

Digitized by Google

Grand Tréſorier de la Couronne veut accommoder.

De Stokolm, le 23. Janvier.

LE Commandant Moſcovite de Wibourg amaſſe une très-grande quantité de materiaux pour les tranſporter vers les frontieres de la Finlande Suedoiſe. On aſſure que l'intention du Czar eſt d'y faire conſtruire pluſieurs Forteresſes.

On écrit de Riga qu'il y eſt arrivé des ordres pour recruter tous les Regimens Moſcovites qui ſont dans la Livonie & dans le Duché de Curlande.

De Vienne, ce 1. Février

ON dit que pour terminer les differens de Religion des Princes de l'Empire, l'Empereur a réſolu d'établir une Commiſſion Imperiale, qui ſera principalement compoſée de l'Electeur de Baviere, du Duc de Saxe-Gotha, & du Landgrave de Heſſe d'Armſtadt.

M. François Dona, Ambaſſadeur de la Republique de Veniſe confere ſouvent avec le Prince Eugene, au ſujet de l'armement extraordinaire qui ſe prepare à Conſtantinople, d'où on a reçû avis que le Grand Seigneur avoit fait demander à

M.

Digitized by Google

M. Diesling, Résident de l'Empereur, si Sa Majesté Imperiale avoit quelques liaisons avec le Czar, & quelle étoit la nature de ses engagemens, & que le Résident avoit répondu qu'il en écriroit à Vienne, & qu'il communiqueroit à sa Hauteſſe les intentions de Sa Majesté Imperiale.

De Londres, ce 12. Fevrier.

LE 19. Janvier on annonça avec de grandes précautions à la Princeſſe de Galles, qui est avancée dans sa groſſeſſe, la mort de Guillaume Frederic de Brandebourg Margrave d'Anſback, son frere.

L'Evêque de Rocheſter est reſſerré plus que jamais à la Tour, on a bouché une fenêtre qui lui facilitoit la converſation de ſes amis, & ſes domeſtiques n'ont plus de communication avec aucune perſonne de la Ville. On aſſure pourtant que cet Evêque doit demander d'être élargi en donnant caution, attendu qu'il eſt très-incommodé d'un mal d'eſtomach, cauſé par le défaut d'exercice.

L'Avocat Layer a obtenu le 29. Janvier un nouveau ſurcis à ſon execution juſqu'au 15. Fevrier, & le 30. un Comité des Communes nommé pour l'interroger ſur ſes complices, s'eſt rendu à la

Digitized by Google

la Tour vers les deux heures après-midy, & n'eſt ſorti que ſur les cinq heures du ſoir.

De la Haye ce 14. Fevrier.

ON mande de Bruxelles que l'Infant Dom Emanuel, frere du Roy de Portugal y étoit arrivé le 12. Janvier, & y avoit été reçû par M. le Marquis de Prié avec tous les honneurs dûs à ſa naiſſance.

Les Etats de Hollande & de West-Friſe déliberent avec aſſiduité ſur les états de la guerre de l'année courante & travaillent à faire des fonds pour l'armement d'une Eſcadre qui ſoit en état d'aſſurer le repos du commerce de la République dans la Mediterrannée. On compte qu'elle ſera compoſée de quatre vaiſſeaux de quarante-quatre pieces de canon, trois de cinquante-deux, qui ſeront choiſis dans les meilleurs voiliers de l'Etat.

On mande de Bruxelles que l'ordre envoyé aux Amodiateurs generaux pour augmenter les droits d'entrées ſur toutes les Marchandiſes de France a été revoqué, & qu'on ne les payera dorénavant que ſur le pied du Tarif de l'année 1670.

Digitized by Google

De Lisbone, ce 15. Janvier.

LE 22. Decembre M. Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, & Vicaire Apoſtolique aux Indes Orientales, & le Pere Antoine de Magalhaens, Ambaſſadeur de l'Empereur de la Chine, accompagné d'un Mandarin, pour les dépêches, eurent audience du Roy, de la Reine & des Infans.

Le Viceroi des Indes Orientales François-Joſeph de Sampago-Mello a forcé le Prince d'Angarie à lui demander la paix, & à ſigner un traité très-avantageux pour la Couronne de Portugal.

Les Arabes ne font plus de courſes depuis les trois batailles qu'ils perdirent il y a deux ans contre le Comte d'Ericeira, dernier Viceroi des Indes Orientales.

Le 27. Decembre dernier les Villes de Portemaon, & de Villanova au Royaume des Algarves, furent affligées d'un furieux tremblement de terre, qui fit tomber pluſieurs pierres des principales Egliſes, les Cloches de l'Egliſe des Capucins ſonnerent d'elles-mêmes à Villanova, & leur refectoire fut preſque entierement renverſé. Ce tremblement terrible a commencé au Cap Saint-Vincent, & s'eſt fait ſentir

Digitized by Google

sentir successivement dans toutes les places de la Côte Meridionale du Royaume, surtout il a été considerable à Albufeira, Loulé, Faro, & Tavira, presque tous les édifices de cette derniere Ville ont été abattus, & un grand nombre d'habitans écrasez sous les ruines, la riviere d'Accava qui y passe a été à sec pendant plusieurs heures, le dommage monte à plus de cinq cens mille Cruzades.

De Madrid, ce 27. Janvier.

LA Princesse d'Orleans est arrivée à Yron le 26. Janvier, & on y a chanté à ce sujet le *Te Deum*. Le 27. elle s'est mise en chemin pour arriver ici, & elle est arrivée à Burgos le sept Fevrier.

Les nouvelles du Siege de Ceuta sont fort bonnes, le nouvel Evêque de cette Ville y fait éclater un zele infatigable, il anime les soldats par ses discours, & console ceux qui sont blessez dans les sorties, par des exhortations pathetiques, & des soins genereux. Don George Prosper de Verbon, l'un des Ingenieurs generaux de Sa Majesté Catholique y est arrivé le 14. Janvier, il a fait la visite des Forts qu'on a commencé depuis qu'on a forcé les Maures de lever le siege de cette place, & il employe actuellement cinq cens hommes

hommes pour les perfectionner.

La nuit du 11. au 12. vingt-quatre Grenadiers détachez de la garnison, allerent reconnoître une nouvelle ligne que les Maures avoient faite pour communiquer de leur droite à leur gauche, ils se sont avancez, favorisez par l'obscurité de la nuit jusqu'à ces nouveaux travaux, & ont mis en fuite les travailleurs, & les troupes qui les soutenoient.

La nuit du 12. au 13. le Commandant de Ceuta a ordonné une sortie de quatre-vingt-six Grenadiers du Regiment d'Espagne, sous les ordres du Capitaine D. Isidore Damien de la Siera, accompagnez de quarante pionniers, & soutenus par le reste des Grenadiers de la garnison, & par l'artillerie de la place; ce détachement a percé jusqu'aux travaux, en a chassé les Maures, & a comblé la nouvelle ligne sans résistance de la part des troupes qui étoient dans les deux paralleles.

Le 23. Janvier vers les sept heures du soir M. le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France arriva au Pardo. Il eut audience du Roy, & lui rendit compte de l'état de la santé de la Princesse d'Orleans, future épouse de l'Infant Don Carlos, & des raisons qui ont retardé l'arrivée de cette Princesse qu'on attendoit sur la frontiere dès le 30. Decembre dernier.

De

Digitized by Google

De Rome, ce 20. Janvier.

LE premier Janvier le Pape entendit la Messe dans sa chambre, & y communia. Le mauvais temps l'empêcha de tenir Chapelle. Le Cardinal Perriri celebra la Messe au Quirinal, entonna le *Te Deum*, & publia l'Indulgence Pleniere en forme de Jubilé, pour remercier Dieu de la cessation du mal contagieux.

M. l'Abbé de Tencin, chargé des affaires de France, a pris le grand deüil pour la mort de Madame, Ducheſſe Doüairiere d'Orleans.

Le Miniſtre du Roy de Sardaigne a commencé ſa negociation pour l'accommodement du different de ce Prince avec le ſaint Siege, & l'Empereur ſollicite de nouveau la Bulle qu'il avoit déja fait demander pour lever des decimes, & un don gratuit ſur tous les Benefices ſituez dans les Etats qu'il poſſede en Italie, ce la n'eſt pas encore déterminé.

MORTS,

Digitized by Google

MORTS, BAPTESMES, & Mariages des Pays Etrangers.

MAdame Christine-Charlotte de Wirtemberg épouse de Guillaume-Frederic, Margrave de Brandebourg-Anspach, est morte le 7. Janvier dans son Château de Lecheimbach, âgée de 29. ans.

La Princesse de Lobkowits est accouchée d'un fils à Prague en Bohéme.

Le fils aîné du sieur Marcus Moses, Juif de Londres a abjuré le Judaïsme, & a été baptisé dans l'Eglise de sainte Marie Axe, par le Chapelain de l'Evêque de Londres.

M. le Duc de Manchester doit épouser incessamment à Londres la fille aînée du Duc de Montagu, sa proche parente.

Le fils du Marquis de Valence a été baptisé à Lisbonne le premier Janvier, & nommé Miguel-Jean-François de Portugal, par Dom Nuno de Silva-Tellez, Deputé general du saint Office ayant pour Parrain Ferdinand Tellez de Silva, Marquis d'Allegrette, Conseiller au Conseil d'Etat, & pour Marraine Donna Anna de Lorena.

du

Digitized by Google

M. le Marquis de Ardales, fils aîné du Comte de Teba, a épousé à Madrid Donna Marie de Castro, veuve du Marquis de Malagon, & niéce du Comte de Lemos.

Dom Rostain Cantelmi, Duc de Popoli, Prince de Petorano, Grand de la premiere Classe, Chevalier des Ordres du Roy Très-Chrétien, Grand-Maître de la Maison du Prince des Asturies, dont il étoit ci-devant Gouverneur, Capitaine de la Compagnie Italienne des Gardes du Corps de Sa Majesté Catholique, & ci-devant Maître de l'Attillerie du Royaume de Naples, est mort à Madrid le 16. Janvier, âgé de soixante-douze ans.

M. le Comte Frederic-Ernest de Solms Wildenfels, Conseiller au Conseil d'Etat de l'Empereur, son premier Commissaire pour la recherche des biens Ecclesiastiques de la Ville de Wetslar, & depuis 24. ans Président Protestant de la Chambre Imperiale de la même ville, y est mort le 25. Janvier âgé de 52. ans.

M. le Duc del Grotaglie a épousé à Naples M. fille, du Prince Picolomini della Vallo.

M. Nicolas Delphino, Procurateur de saint Marc, est mort à Venise le 23. Janvier, âgé de soixante onze ans.

DI-

Digitized by Google

DIGNITEZ, BENEFICES, & Charges des Pays Etrangers.

Turquie.

LE vieux Devied-Jerey a été rétabli pour la troiſiéme fois Kan des Tartares par le Grand Seigneur.

Pologne.

M. l'Abbé Weſel a été nommé par le Roy à l'Evêché de Livonie, ſur la démiſſion de M. Mantewffel, qui fut nommé en 1720. à cet Evêché, & qui n'a pû obtenir ſes Bulles de Rome.

Pruſſe.

M. le Comte de Schwerin a été nommé Chambellan de Sa Majeſté Pruſſienne, & choiſi pour être ſon Miniſtre à Varſovie, à la place de ſon frere le Major General Schwerin.

Le Colonel Mooſel a été fait Commandant d'un nouveau Regiment de Grenadiers, formé par Sa Majeſté. Il a été

Digitized by Google

été aussi fait Major General. Le Roy a reduit le nombre de ses Chambellans à six, qui sont M. de Wikenitz, le Comte de Schwerin, Canits, Sweinke, de Ridel, & le Chevalier Ferrari.

Dannemark.

L'Amiral Barfus a obtenu quatre mille écus de pension pour récompense de ses longs services.

Allemagne.

Le Comte Joseph-Dominique-François Kilieu de Lamberg, Evêque de Seckaw ou Sécovie, a été élû le 2. Janvier Evêque & Prince de Passau, à la pluralité des voix.

M. Jean-Guillaume de Brookausen, qui pendant près de vingt années a servi auprès du Prince Eugene de Savoye, en qualité de Conseiller Imperial Aulique, a prêté serment entre les mains de ce Prince, pour la Charge de Referendaire ordinaire du Conseil Imperial Aulique de guerre, que l'Empereur lui a donnée depuis la mort de M. d'Oettel.

M. le Marquis Joseph de Villasors a été fait par l'Empereur Conseiller de Cap & d'Epée pour le Royaume de Naples.

Digitized by Google

M. le Comte de Cervellon a obtenu la même Dignité pour le Royaume de Sicile.

M. le Comte de Zinzendorf a auſſi obtenu cette Dignité pour le Duché de Milan.

Dom Ignace Perlongo-Bermudés, & Dom Dominique de Almarta ont été nommez Regens de Robe pour la Sicile.

Dom André Molina a été nommé Secretaire de la Sicile.

Dom Paul Bermudés a été nommé Secretaire du Royaume de Naples.

Dom Franciſco Verneda a été nommé Secretaire du Duché de Milan.

Dom Antonio Ibannès de Buſtamente a été nommé Secretaire du Sceau Royal.

M. de la Pena a été nommé à l'Evêché de Grigenti en Sicile.

Dom Diego Calagittra, originaire de Palerme, a obtenu de Sa Majeſté Imperiale l'Abbaye de ſaint Ange de Brolo, auſſi ſituée en Sicile.

M. le Comte de Martinits a été nommé Commiſſaire Imperial, pour le voyage que l'Imperatrice doit faire aux bains de Carelſbalt en Bohême.

Angleterre.

M. le Comte de Lincoln a été nommé Gou-

Digitized by Google

Gouverneur de la Tour de Londres, sur la démission volontaire de M. le Comte de Carlisle.

M. Thomas Burdet de Dimmore a obtenu de S. Majesté Britannique le titre de Baronet.

M. le Comte d'Herford, fils aîné de M. le Duc de Sommerset, a pris seance dans la Chambre des Pairs, sous le nom & titre d'Algernoon-Seymour Lord de Percy, dont il a herité par la mort de la Ducheſſe de Sommerset sa mere.

Portugal.

Dom Lopès d'Almeida, Receveur & Procureur General de l'Ordre de Malthe, est nommé par des Patentes du Grand-Maître, Grand-Chancelier & Chef des deux Langues Castillane & Portugaise.

Espagne.

Le R. Pere Joseph Pereto, General de l'Ordre de la Merey, a été nommé à l'Evêché d'Almeria.

Dom François Xavier de Goyeneſche, Ministre de Cap & d'Epée dans le Conseil des Indes, a obtenu le rang d'ancienneté dans cette place, à commencer dès l'année 1708. datte de sa nomination à

Digitized by Google

cette Charge, dont pour des raisons particulieres il n'avoit pas pris possession pendant plusieurs années.

Italie.

Mrs les Marquis Muti, Massimi & d'Arti, ont été nommez à Rome Conservateurs du Peuple Romain, pour les mois de Janvier, Fevrier & Mars.

Le Cardinal Barbarigo, nommé par la Republique de Venise à l'Evêché de Padouë, a obtenu l'agrément du Pape, qui a chargé cet Evêché de mille écus de pension, en faveur du Cardinal Priuli, Evêque de Bergame.

Dans un Consistoire secret, tenu le 20. Janvier, on proposa,

Dom Mutia Gaeta pour l'Evêché de sainte Agathe des Goths, dans le Royaume de Naples.

M. Charles-Marie Lomelini pour l'Evêché d'Ajazzo.

Dom Michel Herrera Esquiva, ci-devant Evêque d'Osma, pour l'Archevêché de Compostelle en Galice.

M. Jean Tarlo, Evêque de Kiow, pour l'Evêché de Posnanie en Pologne.

M. le Baron Jean-Adolphe de Horde, pour l'Evêché Titulaire de Flaniopolis, & pour le titre de suffragant d'Osnabruck.

Le

Digitized by Google

Le R. Pere Dom Joſeph Rolſon, Benedictin, pour l'Abbaye Reguliere de Lobbé, Diocèſe de Cambray.

M. Blonet de Camilly, Evêque de Toul, pour l'Archevêché de Tours.

M. l'Abbé de Montmorin, pour le Titre Epiſcopal de Sidon, avec la Coadjutorerie de l'Evêché d'Aire.

On donna le *Pallium* à la fin du Conſiſtoire, aux Archevêques de Tours, de Vienne en Autriche, & de Compoſtelle en Galice, & d'Antivari en Dalmatie.

M. Viſconti a été fait Commiſſaire general des frontieres de l'Etat Eccleſiaſtique, avec pouvoir de juger les bandits en dernier reſſort.

Hollande.

M. de Leew a prêté ſerment dans l'Aſſemblée des Etats Generaux, en qualité de Deputé de la Province d'Utrecht à l'Amirauté de Roterdam.

Veniſe.

M. Jean Priuli, ci-devant Ambaſſadeur à la Cour de l'Empereur, a été élû Procurateur de S. Marc.

Digitized by Google

LETTRES PATENTES, Edit, Declaration, Arrests.

LETTRES PATENTES sur Arrest, données à Versailles le 14. Decembre 1722. registrées en la Chambre des Comptes le 12. Janvier suivant, portant rétablissement des Receveurs Generaux des Finances dans les fonctions de leurs Charges, &c.

DECLARATION du Roy, donnée à Versailles le 15. Decembre dernier, registrées en Parlement le 12 Fevrier, portant que les Juges & Consuls en Charge, auront seuls la connoissance, la décision & le jugement des procés & differends de leur competence. Et fait défenses aux Juges & Consuls anciens, de s'y immiscer, s'ils n'y sont expressement & nommément appellez par les Juges & Consuls qui seront en Charge.

ARREST du Conseil d'Etat du 22. Decembre 1722. portant que les Commis à la Regie & Recette des revenus des Benefices à la nomination de S. M. les Fermiers & débiteurs desdits revenus qui ont remis à la caisse des Economats des Billets de Banque pour des sommes non encore reçûës, ni éxigibles avant le 1. Novembre 1720 seront tenus de remplacer lesdites sommes en especes, &c.

AUTRE du 29. dudit mois, qui ordonne que les Directeurs des Comptes en Banque, établis

établis dans les Villes des Provinces, remettront dans qui zai e aux Directeurs des Monnoyes les re epiſſez qu'ils ont fournis pour raiſon de l'établiſſement deſdits comptes en Banque ; &c.

EDIT du Roy, donné à Verſailles au mois de Janvier 1723. regiſtré en Parlement le 12. Fevrier, portant ſuppreſſion des Offices d'Agens de Change, établis dans la Ville de Paris. Et creation de ſoixante nouveaux Offices d'Agens de Change, Banque & Commerce dans ladite Ville. Veut S. M. que la finance qui ſera reglée pour leſdits Offices ſuivant le rôle qui en ſera arrêté au Conſeil, enſemble les deux ſols pour livre de ladite finance, ſoit payée par les acquereurs deſdits Offices, en contrats de rente ſur la Ville, rentes Provinciales, finances d'Offices ſupprimez, & autres creances de l'Etat liquidées, &c.

ARREST du 11. Janvier 1723. qui ordonne que dans les ventes des Offices, meubles & immeubles des particuliers, compris dans le rôle de la capitation extraordinaire, en execution de l'Arreſt du 26. Octobre 1722. les ſieurs Commiſſaires nommez par ledit Arreſt pourront ordonner que leſdites ventes ſeront faites au total en effets royaux liquidez, ou non annullez, ou partie en effets ſuſdits, & partie en argent, ou même la totalité en argent. Le tout ainſi qu'il leur paroîtra plus convenable ſuivant l'exigence des cas, &c.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roy du 19. Janvier, qui ordonne l'execution des reglemens generaux, concernant le nombre des Fils & largeur des Serges, Cadis & autres eſpeces d'Etoffes.

Digitized by Google

ARREST du Conseil d'Etat du Roy du même jour, portant défenses à tous Fabriquans & Marchands d'Etamines, dont la Chaîne est compolée de laine blanche, & la Trame de laine brune, de donner à ces Etoffes aucune sorte de teinture, appellée vulgairement *Avenage*.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy du 26. Janvier, qui ordonne que les Lieutenans de Maire, les Avocats & Procureurs du Roy, & autres Officiers Municipaux rétablis par l'Edit du mois d'Aoust dernier, prêteront serment pardevant les Maires, & autres Officiers en Charge, aussi rétablis par le même Edit.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy du 26. Janvier 1723. qui ordonne que les Villes & Communautez ne pourront être admises à rembourser, ni déposseder ceux qui seront adjudicataires des Offices Municipaux. Permet aux Villes & Communautez d'enherir pour raison desdits Offices, Office par Office, sans que leurs encheres puissent empêcher les particuliers de surenherir ceux qu'ils auront dessein d'acquerir, à la charge par lesdites Villes, en cas qu'elles demeurent adjudicataires, de nommer au Roy un sujet, au nom duquel il sera expedié des Lettres du grand Sceau. Et ordonne que les Villes & Communautez qui voudront conserver les Offices qu'elles auront acquis soient admises au payement de l'annuel, au nom de celui auquel il aura été accordé des Lettres, &c.

LETTRES Patentes du Roy, données à Versailles le 28. Janvier, concernant les Particuliers

culiers qui amenent & voiturent à Paris des Marchandiſes & denrées, ſujettes aux droits qui y ſont ſpecifiez, & qui indique les Portes & Bureaux de recette par où ces Marchandiſes doivent paſſer, &c.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roy du 31. Janvier, qui proroge le délai pour le payement du Preſt & Annuel, pour les Officiers de la Ville de Paris juſqu'au 15. Fevrier prochain; & pour ceux des Provinces juſqu'au premier Mars auſſi prochain.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roy du même jour, qui explique la perception du Tiers en ſus, ordonné être payé à chaque mutation par tous les Officiers exceptez du Preſt & de l'Annuel par la Declaration du 9. Aouſt 1722.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roy du même jour, qui proroge juſques au dernier Fevrier prochain inclusivement, le délai accordé aux Comptables pour convertir les Recepiſſez des Caiſſiers du Tréſor Royal en quittances Comptables.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roy du même jour, qui nomme des Commiſſaires pour la Liquidation des Offices Municipaux, qui ont été ſupprimez par Edits des mois de Juin & Aouſt 1717. dont les fonctions en ont depuis été faites par les proprietaires d'iceux, en vertu d'Arreſts particuliers qui les ont rétablis moyennant finance ou autrement; & qui regle la maniere dont ils ſeront rembourſez, &c.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roy du mê-

Digitized by Google

me jour, qui proroge jusques au 15. Fevrier le délai accordé aux Pourvûs & Proprietaires des Offices & Droits supprimez, pour faire proceder à la Liquidation desdits Offices & Droits; & jusques au dernier Fevrier inclusivement, pour recevoir leur remboursement.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 7. Fevrier, qui regle la forme en laquelle les Acquereurs des Offices de Maire, créez & rétablis par l'Edit du mois d'Aoust 1722. doivent être reçûs & installez.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du même jour, qui regle le payement des Gages & Taxations attribuez aux Offices de Syndics des Paroisses & Greffiers des Rôles des Tailles, rétablis par l'Edit du mois d'Aoust 1722.

ARREST du 14. Fevrier, qui ordonne que les Pourvûs des Lettres de Maîtrises qui seront accordées en execution de l'Edit de création du mois de Novembre dernier, seront reçûs par les Juges pardevant lesquels les Maîtres de pareils Arts & Métiers ont coûtume d'être reçûs. Veut Sa Majesté que les frais de Reception soient moderez au tiers de ce à quoi ils sont fixez pour les Receptions ordinaires, tant pour les Juges que pour les Procureurs du Roy, Greffiers & autres; de maniere cependant qu'aucune Reception ne puisse exceder dix livres dans la Ville de Paris, & huit livres dans les autres Villes du Royaume, pour tous frais generalement quelconques.

BENE-

Digitized by Google

BENEFICES donnez par le Roy.

L'Evêché de Viviers, vacant par la démission pure & simple de M. Martin de Ratabon, dernier titulaire, en faveur de M. Estienne-Joseph de la Farre, Prêtre du Diocése de Paris, Docteur en Theologie, à la charge de sept mille livres de pension annuelle & viagere pour M. de Ratabon, à prendre sur les fruits & revenus dudit Evêché. M. de la Farre est frere du Marquis de la Farre, Chevalier de la Toison d'Or, Capitaine des Gardes du Corps de Monsieur le Duc d'Orleans.

L'Abbaye Commandataire de Nôtre-Dame de Mortemer, Ordre de Cîteaux, Diocése de Roüen, vacante par la démission pure & simple de M. Joseph de la Farre, dernier titulaire, en faveur de M. Martin de Ratabon, Evêque de Viviers.

L'Abbaye Commandataire de S. Barthelemy dans la Ville de Noyon, vacante par la démission pure & simple de M. Estienne-Joseph de la Farre, dernier titulaire, en faveur de M. Martin de

Digitized by Google

Ratabon, Evêque de Viviers. *

Le Prieuré simple de S. Felix dans la Ville de Narbonne, vacant en regale par le decès du sieur Jerôme Morel, dernier titulaire, en faveur du sieur Jean de Caulet, Prêtre du Diocése de Toulouse.

L'Abbaye Commandataire de Fontenay, Ordre de Cîteaux, Diocése d'Autun, vacante par le decès du sieur Manadot du Precot, dernier titulaire, en faveur du sieur Germain d'Aubenton, Chanoine de S. Quentin, à la charge de 1500. l. de pension annuelle & viagere, à prendre sur les fruits & revenus de ladite Abbaye, pour le sieur Prix Hay, Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Auxerre.

L'Abbaye Commandataire de Reslons, Ordre de Prémontré, Diocése de Roüen, vacante par le decès de M. Armand Bazin de Bezons, dernier titulaire, en faveur du sieur Dubos, Prêtre du Diocése de....

Le Roy nomma le 10. de ce mois M. l'Abbé de Paris, Grand Vicaire d'Orleans, Coadjuteur de M. l'Evêque

* *M. l'Evêque de Viviers s'est démis de son Evêché en faveur de M. de la Farre, au moyen dequoi il s'est démis de ses deux Abbayes, en faveur dudit sieur Evêque, auquel il payera sept mille livres de pension.*

d'Orleans;

Digitized by Google

d'Orleans, ſon oncle. Il eſt frere de M. de Paris, Capitaine aux Gardes, & Brigadier des armées du Roy.

JOURNAL DE PARIS.

LE 21. du mois dernier la Princeſſe d'Orleans, Philippe-Eliſabeth, deſtinée pour épouſer Don Carlos, ſecond Infant d'Eſpagne, étant arrivée à deux lieuës de Bayonne, où le dîné étoit preparé, M. le Duc de Duras, Commandant en Guyenne, chargé des pouvoirs de S. M. pour la remiſe de cette Princeſſe aux Eſpagnols, alla audevant d'elle, accompagné d'un grand nombre de Gentils-hommes, & ſuivi de ſes Pages & livrées, précedé de ſes Gardes, tous vêtus magnifiquement; le M. de Vaudeüil, Exempt des Gardes du Corps, qui commandoit le détachement, ayant fait approcher le ſieur Deſgranges, Maître des Ceremonies, pour preſenter M. le Duc de Duras à la Princeſſe, ce Duc lui fit ſon compliment, & la conduiſit à Bayonne. Les Magiſtrats de la Ville la reçûrent en Robbe, & la complimenterent à la porte du S. Eſprit, au bout du Pont, enſuite la Princeſſe ſe rendit au Palais Epiſcopal

Epiſcopal au bruit de l'artillerie, où elle reçût les preſens de la Ville; auſſi-tôt un Gentil-homme fut dépêché de la part de l'Infante, qualité que la Princeſſe prit dès ce jour, pour complimenter la Reine Doüairiere d'Eſpagne, qui depuis pluſieurs années fait ſa réſidence en cette Ville. La Reine envoya enſuite vers la Princeſſe ſon Major-Dome pour la complimenter.

Le lendemain 22. la Princeſſe reçût le compliment du Corps de la Juſtice, prononcé par le Lieutenant General, après quoy l'Infante ſe rendit à la Cathedrale pour y entendre la Meſſe, qui fut celebrée par le Chapelain du Roy, après avoir été complimentée à la porte de l'Egliſe par le Clergé, & avoir reçû l'Eau-Benite. Après la Meſſe l'Infante accompagnée de Mᵉ la Ducheſſe de Duras, Mᵉ la Ducheſſe de Fitz-James, la Marquiſe de S. Germain, ſous-Gouvernante, fut en grand cortege viſiter la Reine d'Eſpagne, & l'après-dîné S. M. lui rendit viſite.

Le lendemain 23. la Reine d'Eſpagne fit pluſieurs beaux preſens à la Princeſſe, dont une partie étoit deſtinée pour Don Carlos. Pendant ces ſéjours, de même que par toute la route, la Princeſſe, comme fille de France, fut ſervie par les Officiers

ciers du Roy, & escortée par un détachement de 24. Gardes du Corps, d'un Exempt, de deux Brigadiers, & de deux sous-Brigadiers. De même les Cens Suisses, & Garde de la Prevôté de l'Hôtel, à proportion furent commandez pour faire le service.

Le 24. les Actes de remise & de reception de la Princesse, ayant été convenus entre M. le Duc de Duras, M. de Lesseville, Maître des Requêtes, Intendant de la Province, chargé des pouvoirs de Sa Majesté pour donner & recevoir les Actes, & le jour de la remise étant déterminé au vingt-six l'Infante partit de Bayonne, & arriva à Saint Jean de Luz, au bruit de l'artillerie des vaisseaux; cette Princesse fut complimentée par les Bayles & Jurats, & les presens de la Ville lui furent offerts en la maniere accoutumée.

Le lendemain 25. il y eut séjour, pendant lequel les habitans donnerent à la Princesse le divertissement des Danses Basques au son des Tambourins.

Le 26. la Princesse se rendit à dix heures du matin sur le bord de la riviere de Bidassoa qui separe les deux Royaumes de France & d'Espagne, & fut se reposer dans la maison qui lui avoit été destinée, appellée Herrico-Ethia, aussi-

tôt

tôt M. le Duc d'Oſſone, conduit par M. Deſgranges, Maître des Ceremonies qui l'étoit allé recevoir au Batteau, ſalua la Princeſſe, ſe couvrit auſſi bien que M. le Duc de Duras, & complimenta l'Infante de la part de S. M. C. & de Don Carlos, & lui preſenta les preſens de pierreries dont il étoit chargé. Après le dîné M. le Duc d'Oſſone revint chargé des pouvoirs de S. M. C. pour recevoir la Princeſſe. Mᵉ la Comteſſe de Lemos, nommée pour être la Gouvernante, & autres perſonnes de leurs ſuites, & deſtinées pour le ſervice de l'Infante ſuivirent le Duc d'Oſſone.

Les deux rivages étoient bordez d'Infanterie & de Cavalerie en nombre égal, d'équipages, & de chevaux de main, en ſorte que cela formoit un très-beau coup d'œil, qui auroit encore été plus agréable ſi la ſerenité du jour avoit répondu aux ſoins qu'on s'étoit donné pour la propreté des troupes, & pour la magnificence de la ſuite des équipages.

Toutes les perſonnes neceſſaires & nommées s'étant renduës dans la ſale deſtinée pour remettre la Princeſſe aux Eſpagnols, M. le Duc de Duras étant à la droite de la Princeſſe, Mᵉ de Duras à ſa gauche, M. de Leſſeville ayant fait lecture de l'Acte de remiſe, & M. de la Roche,

Digitized by Google

Roche Secretaire de la Chambre du Roy d'Espagne, chargé des pouvoirs de Sa Majesté Catholique ayant aussi fait lecture de l'Acte de reception, les signatures étant faites, & copies des pouvoirs donnez de part & d'autre reciproquement, M. & Mr la Duchesse de Duras, Mr la Duchesse de Fitz-James, & toute cette Cour conduisit la Princesse jusqu'à la chaloupe, que les Espagnols avoient preparée pour le passage de l'Infante, qui étant remise entre les mains de M. le Duc d'Ossone passa à l'autre bord du côté d'Espagne, où les équipages du Roy d'Espagne l'attendoient pour la mener à Iron, premier Bourg d'Espagne, d'où l'Infante partit le lendemain, tenant la route de Madrid.

On apprend par une autre Lettre de Bordeaux, qu'on avoit commencé de donner à Bayonne le titre d'Infante, & de Madame à Mademoiselle de Beaujolois, qu'elle arriva à l'Isle des Faisans le 26. Janvier dernier, &c. & qu'en partant de cette Isle elle fit un compliment à tous les Officiers de la Maison du Roy, & les remercia de leurs bons services, en leur donnant sa main à baiser avec une fermeté surprenante pour son âge, pendant que ces Officiers & les Dames fondoient en larmes. Après son départ la Maison

Digitized by Google

Maiſon du Roy vint coucher à S. Jean de Luz, d'où l'on étoit parti le matin. Le Roy d'Eſpagne avoit envoyé des preſens pour diſtribuer à la ſuite de la Princeſſe. La Ducheſſe de Duras & la Ducheſſe de Fitz-James, ſa fille, ont eu chacune un portrait de S. M. Catholique, enrichi de Diamans, & le Duc de Duras une épée d'or, ornée de Diamans. L'Exempt, le Brigadier des Gardes du Corps, l'Ecuyer du Roy, ont eu chacun une épée d'or. Le Maître d'Hôtel, & le Maître des Ceremonies, chacun un Diamant. Le Contrôleur de la Maiſon du Roy une montre d'or. La Marquiſe de S. Germain un beau Diamant. Les ſix femmes de Chambre chacune une montre d'or. Le reſte des Officiers a été gratifié en argent.

On apprend de Montargis que le 19. de ce mois on fit dans l'Egliſe du College des PP. Barnabites, un ſervice ſolemnel pour le repos de l'ame de feuë MADAME, auquel tous les Corps de la Ville aſſiſterent, le Pere de Chambre, Profeſſeur de Rhetorique prononça l'Oraiſon Funebre avec applaudiſſement. L'Egliſe qui étoit ornée d'un ſuperbe catafalque, & toute tenduë de noir aux écuſſons de MADAME, a été bâtie ſous l'invocation de S. Loüis par les liberalitez

Digitized by Google

tez de feu S. A. R. Monsieur, frere unique du Roy Loüis XIV. en memoire de la fameuse victoire qu'il avoit remportée à Mont-Cassel le 11. Avril 1677. S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans a toûjours continué depuis les mêmes liberalitez pour les embellissemens qu'on y a fait en differentes années, & pour ceux qui restent à faire, feuë Madame contribua aussi à l'édifice du College qui fut rebâti en 1709.

Le sieur Satin, Inspecteur General de la Foreſt de Montargis, dépendant des Domaines de feuë S. A. R. Madame, qui l'a pendant sa vie honorée de sa protection, & de qui il a reçû plusieurs bienfaits, a fait aussi celebrer à son intention, & pour donner des marques de sa reconnoissance, dans l'Eglise des PP. Recolets de la même Ville le 26. Janvier dernier, un Service solemnel où ont été invitez tous les Officiers du Corps de la Justice.

Le 23. de ce mois les Jesuites du College de Loüis le Grand celebrerent la Majorité du Roy. La Fête commença par une illumination magnifique aux quatre corps de logis, & à une guerite fort élevée. On tira ensuite un feu d'artifice, dont les pieces étoient d'autant plus curieuses, qu'elles étoient la plûpart

part nouvelles, & d'un goût excellent. MM. le Duc de la Tremoille, de Mortemart, de Levi, les Comtes de Morville, de Livri, de Vassé, de Baudri, & plusieurs autres pensionnaires signalerent leur zele pour Sa Majesté. Ils firent illuminer leurs fenêtres avec un art extraordinaire, à tirer divers feux d'artifice parmi les acclamations du peuple & le son des Trompettes. Le lendemain le P. Porée, l'un des Professeurs de Rethorique prononça un discours latin sur la Majorité, avec cette éloquence que la France admire depuis tant d'années dans ce grand Orateur. L'assemblée étoit composée des Cardinaux de Rohan, de Bissy, de M. le Nonce, de 30. Archevêques ou Evêques, de M. le Maréchal de Tallard, de plusieurs Magistrats, & de quantité d'autres personnes distinguées. On distribua des Poësies Latines & Françoises sur la Majorité, qui sont riantes & ingenieuses. Le soir l'illumination recommença, & la Fête finit par de nouveaux feux d'artifice, dont la varieté réjoüit les spectateurs.

Sur la fin du mois de Janvier le Roy donna la Croix de l'Ordre Militaire de S. Loüis à 32. Officiers de ses troupes que leurs services reconnus rendoient dignes de cette distinction honorable.

Digitized by Google

Il arrive tous les jours des accidens funeſtes, cauſez par la fumée aſſaſſine du charbon, & les exemples frequens de ce peril ne corrigent gueres. Le 20. Janvier on trouva le matin trois domeſtiques de M. l'Evêque de Verdun étouffez dans leur chambre, & les autres preſque morts: une grande poële pleine de charbon avoit fait tout ce ravage. Le même accident eſt arrivé chez le Miniſtre de Portugal, un domeſtique trouvé mort, & deux autres fort malades, prouvent que la malignité du charbon allumé n'eſt que trop certaine.

Le 30. Janvier le Comte d'Eſclimont, Prevoſt de Paris, depuis la mort de M. ſon pere, prêta ſerment en cette qualité au Parlement; delà il fut inſtallé dans les differens Sieges du Châtelet, où il prit ſéance avec les ceremonies attachées à ſa Charge. Ce fut M. de la Moignon, Preſident à Mortier, qui fit cette inſtallation, accompagné de quatre Conſeillers de la Grand'Chambre.

Le jour du ſervice de feuë Madame, étant fixé au cinq de Fevrier, le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies ſe rendit au Palais, accompagné de quatre Herauts d'Armes & des Jurez Crieurs de Paris, pour inviter le Parlement de ſe trouver à S. Denis à cette

Digitized by Google

cette pompeuse Ceremonie. Il y invita en même temps les autres Cours Superieures, delà il alla faire la même invitation au Corps de Ville, au Châtelet, & à l'Université.

Ce Service solemnel fut celebré à Saint Denis le cinq Fevrier avec une grande dignité. L'Eglise de l'Abbaye Royale étoit ornée d'une magnifique décoration funebre, conduite & composée par M. Berin, Dessinateur du Roy, qui s'est cent fois distingué dans ces ouvrages qui demandent du genie, du goût & de la varieté.

L'illumination étoit bien entenduë & brillante par la quantité, & l'arrangement des lumieres.

La Messe fut celebrée pontificalement par M. l'Archevêque d'Alby, & chantée par la Musique du Roy, que Sa Majesté y avoit envoyée. Mademoiselle de Charolois, Mademoiselle de Clermont & Mademoiselle de la Roche-sur-Yon, Princesses du Deüil, furent menées à l'Offrande par le Duc de Chartres, le Duc de Bourbon & le Comte de Clermont.

Après l'Offrande, l'Oraison Funebre fut prononcée par l'Evêque de Clermont qui trouva dans le merite & les vertus de la Princesse défunte une matiere digne de son éloquence. La Musique du

Roy

Digitized by Google

Roy chanta le *De profundis*, dès que la Messe fut finie, & les encensemens furent faits par l'Archevêque d'Alby Officiant, & les Evêques de Montauban, de Séez, de Senlis & d'Avranches.

Les nouvelles de Turin nous apprennent que la maladie de Madame Royale, Ducheſſe Doüairiere de Savoye étoit conſiderablement diminuée, & qu'on eſperoit que la ſanté de cette Princeſſe pourroit ſe rétablir.

Le deux Fevrier jour de la Fête de la Purification de la Sainte Vierge, le Roy revêtu du Grand Colier de l'Ordre du S. Eſprit, accompagné de Monſieur le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Prince de Conti, & precedé des Chevaliers Commandeurs, & Officiers du même Ordre, ſe rendit dans la Chapelle du Château de Verſailles, où il aſſiſta à la Benediction des Cierges, & enſuite à la Proceſſion, & à la grande Meſſe celebrée pontificalement par M. l'Evêque de Mets, Prélat-Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit. La Muſique du Roy y chanta auſſi-bien qu'à Vêpres, l'après midy qui ſuivirent la Prédication du R. Pere Dardent de la Doctrine Chrétienne, où Sa Majeſté aſſiſta.

Le

Digitized by Google

Le trois Fevrier M. Morosini, Ambassadeur ordinaire de la République de Venise, eut audience particuliere du Roy, & fit des complimens à Sa Majesté sur la mort de Madame. Il fut conduit par M. Remond, Introducteur des Ambassadeurs, de-là il fut conduit à celle de Monsieur le Duc d'Orleans, par M. de Marpré, Introducteur des Ambassadeurs auprès de son Alteſſe Royale.

Le Dimanche sept le Roy entendit dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique, l'Evêque de Verdun y prêta serment entre les mains de Sa Majesté, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans. A la fin de la Messe le Roy se relevant de son Prie-Dieu, eu une foiblesse qu'on jugea être causée par une plenitude. Le Lundi après midy Sa Majesté eut la fiévre avec le frisson. Le Mardi au matin on s'apperçut que la fiévre ne diminuoit pas, on saigna le Roy, & peu de temps après cette utile & heureuse saignée la fiévre baissa considerablement. Le soir dans le moment qu'on pouvoit craindre un redoublement, le ventre s'étant ouvert le Roy fut débarrassé de tout ce qui causoit son indisposition. Le lendemain Mercredy Sa Majesté fut purgée avec un succès si entier que le pouls s'est remis dans

Digitized by Google

dans son état naturel. Depuis ce jour-là le Roy joüit d'une santé parfaite, & les cœurs de ses sujets sont tranquiles.

M. d'Herbigny, Maître des Requêtes, & M. Feydeau de Brou, Maître des Requêtes & Intendant de Bretagne, ont été nommez Conseillers d'Etat, & ont pris séance au Conseil le 11. Fevrier.

Le Duc de Charost, Gouverneur de Sa Majesté a été fort indisposé d'une colique violente, qui a commencé quelques jours avant la maladie du Roy.

La nuit du deux au trois il y a eu une maison de brûlée à l'aîle du Pont Marie. Cet accident est arrivé par la joye indiscrette d'un Fripier qui avoit gagné un lot à la Loterie de S. Sulpice, & qui en réjoüissance regaloit ses amis qu'il avoit rassemblez dans sa maison.

Il est arrivé dans les Ports de l'Orient & de Brest pour le compte de la Compagnie des Indes cinq vaisseaux qui ont rapporté environ seize cens mille piastres, & des Marchandises pour des sommes considerables.

On nous mande de Riswich une mort qui merite sa place dans l'Histoire. C'est la mort d'un soldat Cavalier, nommé Jean-Ernelst Scholts qui a vêcu jusqu'à cent quatorze ans six mois & treize jours. Il étoit né à Halle en Saxe le douze

Digitized by Google

Mars 1608. Il avoit été Garde du Corps de Gustave Adolphe, Roy de Suede, pere de la Reine Christine, & il s'étoit trouvé à la bataille de Lutsen, où ce Prince fut tué le seize Novembre 1632. Depuis ce temps il avoit pris parti dans les troupes de la République, & en 1672. il fut mis sur l'état des pensions; il alloit tous les ans recevoir à la Haye celle qui lui avoit été accordée, & y alla encore à pied au mois de Septembre dernier. On remarque de lui que s'étant trouvé dans l'Eglise Lutherienne de la Haye au Jubilé qui y fut celebré en 1617. pour la réformation, il se trouva encore à celui qui s'y celebra le siecle révolu en 1717.

Le 12. Fevrier on chanta dans l'Eglise Metropolitaine de Nôtre-Dame le *Te Deum* ordonné par le Roy, pour rendre à Dieu de solemnelles actions de graces de la cessation du mal contagieux, dans les Provinces qui en ont été affligées.

M. le Cardinal a officié pontificalement à ce *Te Deum*, qui fut chanté au bruit du canon de la Ville. Le Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & le Corps de Ville, y assisterent en Robbe de Ceremonie, & invitez de la part du Roy, ainsi que M. le Garde des Sceaux, qui étoit accompagné de plusieurs Conseillers d'Etat & Maîtres des Requêtes. Le

Digitized by Google

Le Roy qui joüit d'une ſanté parfaitement rétablie, parvint à ſa Majorité le ſeize Fevrier, & reçut les reſpects & les complimens de Monſieur le Duc d'Orleans, des Princes & des Princeſſes du Sang, & des Seigneurs de ſa Cour. On a ſuivi le jour de la Majorité du Roy les mêmes ceremonies qui ont été obſervées à celle de Loüis XIV. & preſentement il n'y a plus que le lit de Sa Majeſté dans la baluſtrade, on en a ôté le lit de ſon Gouverneur qui couche ſur un lit du Garde Meuble qu'on lui dreſſe tous les ſoirs au pied du lit du Roy. Le Premier Valet de Chambre couche à ſon ordinaire dans la chambre de Sa Majeſté, & un garçon ordinaire de la chambre veille auſſi ſuivant l'uſage proche le lit du Roy.

Le 18. le Roy entendit dans la Chapelle du Château de Verſailles la Meſſe de *Requiem*, chantée par ſa Muſique pour l'anniverſaire de feu Monſeigneur le Dauphin, pere de Sa Majeſté, & l'après-midy le Roy alla promener à Trianon. Le 13. le Roy fit Ducs & Pairs de France le Marquis de Biron, le Marquis de Levi, & le Marquis de la Valliere.

Le 16. jour de la Majorité du Roy Sa Majeſté accorda à M. le Marquis de la Vrilliere, Miniſtre & Secretaire d'E-

Digitized by Google

tat la survivance de sa Charge, en faveur de son fils M. le Comte de S. Florentin qui sera le dixiéme Secretaire d'Etat de son nom. Le même jour il prêta serment de fidelité entre les mains de Sa Majesté.

Le même jour 16. de Fevrier M. le Marquis de Calviere, Exempt des Gardes du Corps, a obtenu du Roy la Charge d'Ecuyer ordinaire, vacante par la mort de M. le Marquis de Ségrie.

Le 17. M. le Baron de Hop, Ambassadeur ordinaire des Provinces-unies, eut audience particuliere du Roy, où il fut conduit par M. Remond, Introducteur des Ambassadeurs, qui le conduisit ensuite à l'audience particuliere de Monsieur le Duc d'Orleans.

Le 19. le Roy entendit dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe de *Requiem*, chantée par sa Musique pour l'anniversaire de feuë Madame la Dauphine, mere de Sa Majesté.

Le 20. le Roy partit du Château de Versailles sur les deux heures après midy pour se rendre au Palais des Thuilleries à Paris, où Sa Majesté arriva vers les cinq heures, au bruit des acclamations de joye du peuple qui étoit accouru de tous côtez dans la campagne & dans la Ville pour joüir d'une vûë qui lui est si chere. Monsieur le Duc d'Orleans, le Duc

Duc de Chartres, le Duc de Bourbon, le Comte de Clermont, & le Prince de Conti, accompagnoient le Roy dans son caroſſe; les Brigades de quartier des Gens-d'armes & Chevaux-Legers de la Garde, les détachemens des deux Compagnies des Mouſquetaires, & le Guet des Gardes du Corps marchoient dans leur rang devant & après le caroſſe de Sa Majeſté. Le vol du Cabinet, commandé par M. Forget précedoit immediatement le caroſſe de ſuite. Le Roy accompagné de Monſieur le Duc d'Orleans entendit le lendemain dans ſa Chapelle du Louvre la Meſſe chantée par ſa Muſique, & l'après-midy du même jour Sa Majeſté alla ſe promener au Château de la Meutte, où elle chaſſa & tua 22. pieces de gibier.

Le 22. jour de la tenuë du lit de Juſtice de Sa Majeſté, les Regimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes furent rangées en haye de très-grand matin dans toutes les ruës par où devoit paſſer le Roy en allant au Palais. Le Parlement qui avoit reçû les ordres de Sa Majeſté, ſe rendit de très-bonne heure en Robbe de Ceremonie dans la Grand'Chambre. Les Ducs & Pairs Eccleſiaſtiques & Laïcs, & tous ceux qui ont droit d'aſſiſter à cette auguſte ceremonie s'y trouverent, & pri-

Digitized by Google

rent les places qui leur étoient destinées. Le Roy partit du Palais des Thuilleries sur les dix heures du matin, & voici l'ordre de sa marche. Les deux Compagnies des Mousquetaires avec leurs Officiers à leur tête, la Brigade de quartier des Chevaux-Legers de la Garde, le Comte de Montsoreau, Grand Prevost à cheval, à la tête des Gardes de la Prevôté de l'Hôtel. Le Marquis de Courtenvaux à cheval, à la tête des Cent Suisses de la Garde, marchans deux à deux, tambour battant & drapeau déployé. Un carosse du Roy occupé par les Princes Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, le Prince de Turenne, Grand Chambellan de France, le Duc de Tresmes, Premier Gentil-homme de la Chambre, & autres principaux Officiers de Sa Majesté; les Pages de la Grande & de la Petite Ecurie, le détachement des quatre Chevaux-Legers de la Garde marchant immediatement devant le carosse du Corps où étoit le Roy, accompagné de Monsieur le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont & du Prince de Conti. Le Duc d'Harcourt, Capitaine des Gardes du Corps marchoit à cheval à la portiere du carosse, qui étoit environné de 24. Valets

Digitized by Google

Valets de Pieds, & suivi immediatement par le Guet des Gardes du Corps ; la marche étoit fermée par la Brigade de quartier des Gens-d'armes de la Garde. Le Roy monta par l'escalier de la Sainte Chapelle, il fut reçû à la porte, & complimenté par M. l'Abbé de Champigny, Trésorier, qui parut en habits pontificaux à la tête de ses Chanoines. Ensuite Sa Majesté entra dans le Chœur, & y entendit la Messe dite par un de ses Chapelains, & chantée par Sa Musique & celle de la Sainte Chapelle réünies.

Dès que le Parlement fut averti de l'arrivée du Roy à la Sainte Chapelle, il députa M. de Novion, M. d'Aligre, M. de la Moignon & M. Portail, Presidens à Mortiers, & six Conseillers pour aller recevoir Sa Majesté, & la conduire à la Grand'Chambre.

Après la Messe le Roy partit de la Sainte Chapelle, précedé de Monsieur le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, du Prince de Conti, & du Comte de Toulouse. Les quatre Presidens à Mortier député du Parlement pour aller recevoir le Roy, étoient autour de Sa Majesté, ainsi que les six Conseillers, les deux Huissiers de la chambre du Roy portant leurs Masses

marchoient auprès de Sa Majesté, qui étoit précedée immediatement par le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, qui portoit l'Epée Royale dans un fourreau de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or, ainsi que le baudrier.

Le Roy étant arrivé à la Grand'-Chambre, traversa le Parquet, & alla se placer sous le dais dans son Lit de Justice; les Princes du Sang se placerent à la droite de Sa Majesté, le Prince de Turenne, Grand Chambellan de France, se mit à ses pieds, & le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, prit place à la droite du Roy, au bas des premiers degrez du Lit de Justice; le Garde des Sceaux de France, arrivé en même temps que le Roy, accompagné de plusieurs Conseillers d'Etat & Maîtres des Requêtes, prit sa place ordinaire. Le Roy parla le premier. Monsieur le Duc d'Orleans parla après le Roy, avec la facilité & la dignité qui lui sont particulieres; & M. le Garde des Sceaux fit un discours qui expliqua les intentions du Roy, après en avoir demandé permission à Sa Majesté. Ce discours fut suivi de l'ordre que donna le Roy, d'enregistrer des provisions de l'Office de Garde des Sceaux de France,

Digitized by Google

ce, accordées à M. d'Armenonville dès le 28. Fevrier de l'année derniere, de la preſtation de ſerment, & de la reception des Ducs de Biron, de Levi & de la Valliere, qui prirent ſeance en qualité de Pairs de France. Le Lit de Juſtice finit par la lecture d'un nouvel Edit contre les duels, qui fut fait par M. Gilbert, Greffier en Chef du Parlement. Dès qu'il fut enregiſtré, le Roy ſortit de la Grand'-Chambre avec les mêmes Ceremonies & le même ordre, qui avoient été obſervez à ſon arrivée au Parlement.

Le Roy monta en caroſſe, & retourna au Palais des Thuilleries avec le même cortege qui l'avoit accompagné. Les acclamations bruyantes & redoublées de tout le peuple, qui rempliſſoit en foule les ruës de ſon paſſage, témoignoient à Sa Majeſté la ſatisfaction publique. On tira le ſoir dans la Place de l'Hôtel de Ville un feu d'artifice à neuf piliers, après les décharges des canons rangez ſur le Port au Charbon; la face de l'Hôtel de Ville fut illuminée dans toute ſon étenduë, & les lumieres ſuivoient les formes de l'Architecture dans leur arrangement, les feux de joye & les autres marques de réjoüiſſance éclaterent enſuite dans toutes les ruës de la Ville.

Le 23. M. le Premier Preſident de

Digitized by Google

Mêmes étant à la tête du Parlement, eut l'honneur de complimenter le Roy au Louvre sur sa Majorité, qui ensuite admit à son audience la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, la Cour des Monnoyes & le Corps de Ville, dont les Chefs porterent la parole, & remplirent un devoir qui les combloit de joye. L'après-midi M. de Vertamont, Premier Président du Grand Conseil, à la tête de sa Compagnie, & l'Université, eurent l'honneur de complimenter le Roy sur le même sujet, & M. l'Abbé Mongin, Directeur de l'Académie Françoise, parla avec une éloquence digne du Monarque qu'il haranguoit, & du Corps celebre pour qui il portoit la parole. Ils furent tous présentez à Sa Majesté par le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, & conduits par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies, & par M. des Granges, Maître des Ceremonies.

Le même jour après-midi, les Gardes des six Corps des Marchands furent reçûs favorablement par le Roy, à qui le Duc de Gêvres, Gouverneur de Paris, les présenta.

Voici

Digitized by Google

Voici le Compliment fait à Sa Majesté par le sieur de Rosnel, Marchand Drapier, portant la parole, à la tête des six Corps.

SIRE,

Les six Corps des Marchands de vôtre Ville de Paris, viennent se prosterner aux pieds de Vôtre Majesté, pour lui marquer la part qu'ils prennent à la joye universelle de vôtre Royaume. Ils esperent, SIRE, que vôtre Majorité, en assurant le bonheur de vos Peuples, étendra ses graces sur le Commerce, & qu'elle le verra fleurir dans le cours de son regne, par la protection que Vôtre Majesté voudra bien lui accorder.

Madame Anne Palatine de Baviere, Princesse Doüairiere de Condé, est morte à Paris le 23. Fevrier entre midi & une heure. Elle étoit âgée de soixante & quinze ans presque accomplis, étant née le 13. Mars 1648. Cette Princesse illustre par son origine, une pieté sincere, & les plus solides vertus, étoit fille aînée d'Edoüard, Prince Palatin, frere de Charles-Loüis, Electeur Palatin, & d'Anne de Gonzagues-Cleves. Elle fut mariée le 11. Decembre 1663. à Henri-

Digitized by Google

Jules de Bourbon, troiſiéme du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang & Grand-Maître de France, qui mourut le premier Avril 1709.

Le 24. le Roy, accompagné de Monſieur le Duc d'Orleans, entendit dans ſa Chapelle du Louvre la Meſſe chantée par la Muſique; M. l'Archevêque de Tours y prêta ſerment entre les mains de Sa Majeſté, qui l'après-midi alla ſe promener à ſon Château de la Meutte, & tua 27. pieces de gibier. Le ſoir, à ſon retour, le Roy alla voir Madame la Ducheſſe Doüairiere de Bourbon, Madame la Princeſſe de Conti, ſeconde Doüairiere, Madame la Princeſſe de Conti, & Madame la Ducheſſe du Maine, au ſujet de la mort de Madame la Princeſſe, Doüairiere de Condé. Madame la Ducheſſe de Brunſwich-Hanover, ſœur de la défunte Princeſſe, fut auſſi viſitée par Sa Majeſté.

Le 25. ſur les deux heures après-midi, le Roy partit de ſon Château des Thuileries, pour retourner au Château de Verſailles, où S. M. arriva ſur les cinq heures.

M. de Fortia, Conſeiller d'honneur au Parlement, a été nommé par le Roy Conſeiller d'Etat de Semeſtre.

M. le Chevalier de Damas, Lieutenant

Digitized by Google

General des Armées de Sa Majesté, a obtenu le Gouvernement de Maubeuge, qui vacquoit depuis le 24. Septembre dernier par la mort du Marquis de Ruffay, son frere, Sous-Gouverneur de S. M.

Le 22. l'Académie Françoise, voulant remplir la place de feu M. l'Abbé d'Angeau, fit élection de M. le Comte de Morville, Secretaire d'Etat, Ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République de Hollande, & Ministre Plenipotentiaire au Congrès de Cambray, choix digne de l'Académie, & qui est justifié d'avance par le public.

Le 25. M. l'Abbé d'Houtteville fut reçu dans la même Académie, à la place vacante par la mort de M. l'Abbé Massieu. Le Recipiendaire parla avec cette éloquence vive & brillante, qui lui a fait franchir si promtement le sentier épineux du Temple de la gloire, & M. l'Abbé Mongin, Directeur, répondit avec applaudissement.

Dans les réjoüissances que les Jesuites firent pour la Majorité du Roy, le 23. Fevrier au College de Loüis le Grand, le Duc de la Tremoille, Premier Gentilhomme de la Chambre de S. M. se distingua par un feu magnifique, dont le dessein étoit le Palais du Soleil. On ne fera point en détail la description de ce feu;

Digitized by Google

feu ; les deux premiers Vers du second livre des Metamorphoſes d'Ovide, en donneront une idée aſſez juſte.

Regia ſolis erat ſublimibus alta columnis,

Clara micante auro flammaſque imitante pyropo.

Le fronton du Portail de ce Palais étoit chargé d'une deviſe, compoſée d'une aiglette priſe des armes de la Tremoille, laquelle regardoit un ſoleil ſortant de l'horiſon, avec ces mots pour ame, *Reſpicit unum.*

A toutes les fenêtres de l'appartement de ce jeune Seigneur, il y avoit des trompettes, des timbales & des hautbois, qui joüerent des fanfares pendant tout le feu.

MORTS & MARIAGES.

ROland Paul Arnaud, Chirurgien ordinaire du Roy & du Parlement, ancien Profeſſeur-Demonſtrateur en Chirurgie, mourut à Paris le 23. Janvier dernier, âgé de ſoixante & ſix ans. Il s'étoit fait connoître pendant ſa vie de tout le Royaume, même des Etrangers, par un merite diſtingué, & par les hautes

Digitized by Google

tes connoissances qu'il avoit acquises dans sa profession. Il étoit fils du sieur Paul Arnaud, Maître Chirurgien de Paris. C'est un des premiers qui ait mis l'art de Chirurgie au point d'excellence où on la voit aujourd'hui, ayant travaillé toute sa vie à former d'habiles Chirurgiens, autant par la pratique des operations, que par les observations & les sçavantes reflexions dont il a fait part au public, dans toutes les Ecoles de cette Ville destinées au progrès de l'art de Chirurgie, & principalement dans celles du Jardin Royal des Plantes, où pendant 27. années consecutives il a partagé, avec le celebre M. du Verney, les soins & la gloire de l'instruction des jeunes Chirurgiens, & développé les principes de son art, avec cette naturelle élocution qui lui faisoit rendre sensible, même à ceux qui n'étoient point de la profession, ce qu'elle contenoit de plus difficile & de plus embarassé. A ces rares talens il joignoit une exacte probité & une parfaite droiture de cœur; c'est pourquoi le Parlement lui fit l'honneur de le designer en 1710. pour remplir la place de l'un de ses Chirurgiens ordinaires, à laquelle il fut admis en 1712. après la mort de M. Bessiere. En 1709. il fut un de ceux que le Roy envoya pour avoir soin des Officiers

ficiers blessez après la bataille de Malplaquet. Il lui fit l'honneur en 1715. de le faire appeller à sa derniere maladie.

M. le Commandeur de la Carte, Grand-Prieur d'Aquitaine, est mort au commencement de Fevrier dans sa Commanderie de Loudun.

M. François le Haguais, Conseiller d'honneur en la Cour des Aydes, où il avoit été ci-devant Avocat General, est mort à Paris le 23. Janvier, âgé de 84. années. Son éloquence & sa probité lui avoient acquis une très-grande reputation qui ne s'est jamais démentie.

Madame Marie-Marguerite l'Hoste, veuve de M. Loüis-François Hennequin, Conseiller d'honneur, & Procureur General au Grand Conseil, & qui avoit été nommé le 7. Septembre 1691. pour remplir la place de Premier President de Normandie, est morte le 26. Janvier dans la soixante & quatorziéme année de son âge.

Dame Marie Bétaud, épouse de M. Ferrand, Conseiller en la Grand'-Chambre, mourut le 11. Fevrier. Elle avoit épousé en premieres nôces Messire Mathias Poncet de la Riviere, Chevalier, Comte d'Ablys, Maître des Requêtes, President au Grand Conseil, mort en 1693. après avoir servi le Roy pendant plusieurs

Digitized by Google

plusieurs années avec beaucoup d'honneur & de reputation, en qualité d'Intendant dans les Provinces d'Alsace, de Berry & de Limosin. De ce premier Mariage elle avoit eu trois enfans, sçavoir feuë Dame Catherine Poncet de la Riviere, recommandable par sa vertu, épouse de M. François Bouton, Comte de Chamilly, neveu du Maréchal de France, de ce nom, ci-devant Ambassadeur extraordinaire en Dannemarc, Lieutenant General des Armées du Roy, Commandant pour Sa Majesté dans les Provinces de Poitou, de Saintonge, & dans le Pays d'Aunix, M. Pierre Poncet de la Riviere, Comte d'Ablys, Président au Parlement, Magistrat aussi integre qu'éclairé, & M. Michel Poncet de la Riviere, Evêque d'Angers, si connu par son esprit, son érudition, son éloquence, sa pieté, son zele, & toutes les qualitez qui fondent le merite éminent.

M. Victor Alvarez, Prêtre, Prevôt de Marizy, Comte de Monemont, est mort le 11. Fevrier, âgé de 62. ans.

M. François des Granges de Surgeres, Marquis de Puiguion, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis, Lieutenant General des Armées du Roy, le 22. Fevrier, âgé de 75. ans.

Le

Digitized by Google

Le 9. de ce mois le Marquis de Maleiſſye, Seigneur de Mons en Poitou, Enſeigne de Vaiſſeau, Lieutenant de Roy de Compiegne, a épouſé Mlle de Barillon. Ces deux noms ſont connus, & d'une condition diſtinguée, l'un dans l'Epée & l'autre dans la Robbe. M. le Marquis de Maleiſſye, pere de celui qui vient de ſe marier, étoit Capitaine aux Gardes, & avoit eu ſix de Mrs ſes peres & oncles auſſi Capitaines aux Gardes. Il y en avoit eu un très-diſtingué dans le ſervice, & Gouverneur de Pignerol du temps de Loüis XIII. Mr ſa mere ſe nomme Anne Barentin, fille de M. Barentin, Conſeiller de la Grand'-Chambre, niece de M. le Preſident Barentin, & de Mr de Boisdauphin, mere de feuë Mr de Louvois. Feu M. le Marquis de Maleiſſye avoit deux ſœurs, dont l'une avoit épouſé M. le Marquis de Bully, & a été mere de M. le Marquis de Bully d'aujourd'hui, & de Mr la Marquiſe de Roncherolles; l'autre eſt Mr la Marquiſe de Sommery.

Mlle de Barillon s'appelle Anne-Philberte, elle eſt fille de M. de Barillon, Maître des Requêtes, qui a été Intendant de Rouſſillon, des Armées du Roy en Catalogne, & enſuite de Navarre & Bearne; & de Dame Anne Doublet, ſon épouſe

épouse. M. de Barillon, grand-pere de cette Dlle a été pendant 12. ans Ambassadeur en Angleterre, elle a un frere aîné qui est Conseiller au Parlement, non encore marié, & une sœur Bonne de Barrillon, mariée à M. le Camus, Marquis de Bligny.

SUPPLEMENT.

EXTRAIT d'une Lettre écrite par M. de Camps, Abbé de Signy, à M. du Cardonnoy, Conseiller Veteran au Presidial d'Amiens, le 25. Fevrier 1723.

LEs Observations que je trouve, Monsieur, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13. de ce mois, au sujet des Remarques qu'un Anonyme a fait inserer dans le Mercure de Decembre dernier sur ma Dissertation du Sacre & du Couronnement de nos Rois depuis Pepin le Bref, sont très-judicieuses.

Vous avez raison d'être surpris autant que je le puis être, qu'un Auteur qui commence ses Remarques par dire, » que » ce n'est point par esprit de critique, » mais par un pur amour pour la verité » de l'Histoire, qu'il se voit contraint » d'avertir le Public des fautes qui se trou-

Digitized by Google

» trouvent dans cette Dissertation, de-» butte par en supposer une pour la com-battre, puisqu'ayant relû exactement ma Dissertation, vous n'avez trouvé nulle part que j'aye seulement insinué que le Sacre de nos Rois ne doit se faire que les jours de Dimanche ou de Fête, comme il le suppose; car en effet, je ne l'ai pas insinué. Je ne me serois pas même contenté de l'insinuer seulement; mais je l'aurois asseuré positivement, si j'avois crû que quelqu'un pût en douter.

Il en est de même de la Ceremonie du Sacre de nos Rois comme de celui des Evêques, l'une & l'autre est si auguste & si sainte, qu'elles ne se font, & ne doivent se faire qu'un jour de Dimanche ou de Fête, à moins que pour quelque circonstance, il n'y ait une dispense qui permette de la faire un autre jour.

C'est avec justice que vous pensez que la plûpart des fautes que ce sçavant Anonyme relève, ne sont que quelques chiffres obmis ou glissez l'un pour l'autre par le Copiste ou par l'Imprimeur dans la composition de ses planches, comme il arrive souvent dans le choix des Lettres qu'on y employe. Car je ne les trouve pas dans la minutte qui m'en est restée. Ce sont des mépris qui arrivent même assez souvent à ceux qui écrivent leurs propres

propres pensées, les habiles lecteurs sçavent bien y suppléer lorsqu'ils s'en apperçoivent, & ne s'en font pas un objet de critique. Je crois comme vous que celui de l'Anonyme a été de faire connoître au Public qu'il fait un grand usage de la Chronologie du Pere Labbe, où l'on trouve aisément les Lettres Dominicales, & les autres jours de chaque semaine dont on a besoin.

Il y a dans ma Dissertation d'autres fautes qui meritoient mieux que celles-là d'être relevées; il y a même des omissions si considerables, que je suis résolu d'en donner une nouvelle édition. Si je ne l'ai commencée qu'au Sacre de Pepin le Bref, c'est que ceux qui m'y ont engagé ne m'en demandoient pas davantage. Mais en la faisant réimprimer je parlerai du Sacre & du Couronnement des Rois, ses prédecesseurs, autant que les Historiens contemporains nous en ont laissé de connoissance, pour lors j'aurai soin que les mêmes fautes observées par ce Philalete ne s'y trouvent pas. On doit flater son grand amour pour la vérité de l'Histoire.

Cependant comme il me paroît que vous présumez qu'il pourroit avoir quelque raison, & qu'effectivement je puisse m'être trompé sur le jour du Sacre du

Roy

Roy Robert, & sur l'âge du Prince Hugues, son fils aîné, je ne puis me dispenser de m'expliquer avec vous sur l'un & sur l'autre.

Les Historiens contemporains, & les plus proches du temps ont varié sur le jour du Sacre du Roy Robert. Quelques-uns l'ont fixé au 30. Decembre de l'année 987. d'autres au premier Janvier jour de la Circoncision, & d'autres au 7. & au 30. du même mois. Ducheſne a adopté le 30. Decembre. Il le prouve par le ſerment que le Roy Robert fit dans l'Egliſe de S. Martin de Tours, en datte du 31. Decembre *pridie Calendas Januarii*, & de là on pourroit croire que le jour de ſon Sacre doit être reculé, & qu'il n'a pû ſe faire qu'en une des Fêtes de Noël; car il n'eſt pas à préſumer que le Roy Robert n'ayant été ſacré à Orleans que le 30. Decembre ait pû ſe rendre en un ſeul jour en la Ville de Tours, qui en eſt éloignée de trente-cinq lieuës pour y prêter le ſerment raporté par Ducheſne.

J'ai fait une aſſez longue Diſſertation ſur ces differentes époques que j'ai miſe à la fin de la vie du Roy Robert. Je vous en envoyerai une copie, ſi vous le ſouhaitez. Vous verrez, Monſieur, que j'y ai raporté les raiſons qui m'ont déterminé au choix de celle que j'ai ſuivie, & à ſoutenir que cette

cette Ceremonie fut faite dans l'Egliſe d'Orleans, & non dans celle de Rheims contre le ſentiment de Glaber, qui parlant de la ſucceſſion legitime de Hugues Capet à la Couronne & du Sacre du Roy Robert, ſon fils, dit liv. 3. ch. 1.

Ita Francorum Regum ſecunda deficiente linea Regnum in tertiam eſt tranſlatum, in qua Hugo filium ſuum Robertum ſibi conſortem egit regni, & benedici fecit Remis Kalendis Januarii, &c.

Quant à l'âge du Prince Hugues, fils aîné du Roy Robert & de Conſtance d'Arles, ſa cinquiéme femme, le même Auteur Anonyme remarque, dites vous, qu'il lui ſemble que je me ſuis trompé, & que pour le prouver il raporte ce vers de Glaber.

Ter denis minus excreverat duobus.

Et conclud que qui de trois fois dix ôte deux reſte pour 28.

Examinons donc enſemble, ſi je me ſuis trompé, vous êtes plus habile que perſonne pour en juger.

Le Prince Hugues fut fait Roy en 1017. il mourut en 1026. n'ayant que 20. ans, & il faut, comme l'ont remarqué les PP. Mabillon & Rumart, corriger le mot *Ter denis* qui ſe trouve dans l'Epitaphe que cet ancien Auteur lui compoſa à la ſolliçitation

Digitized by Google

sollicitation des Religieux de l'Abbaye de Cluny, & lire.

Bis denis minus excreverat duobus, (a)
Regnorum lumen Hugo Regum maximus.

En effet un autre Epitaphe de ce jeune Roy composé par Gerard d'Orleans, pour être mis sur son Tombeau, & qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliotheque Petau, porte qu'il mourut *puer.*

Celtibery lacrymant, te regem Roma petebat, (b)
O miserande puer, sed tumulatus hic es.

D'ailleurs Odoran, Moine de S. Pierre le Vif de Sens dit aussi chap. 25. de la Translation des Saints Savinien & Potentien, que le Prince Hugues étoit *parvulus*, lorsque le Roy Robert alla à Rome pour faire valider son mariage avec la Reine Constance. Ce fut l'an 1012. au commencement du Pontificat de Benoît VIII.

Il ajoûte que la Reine Constance demeura au Château de Teil avec le Prince Hugues, son fils, & qu'elle y avoit de grandes inquietudes.

(a) *Act. SS. Ord. S. Bened. sæc.* 4. *Præf.* 1. *part.*

(b) *Bely Histoire des Comt. de Poit. c.* 15. *p.* 300.

Voici

Voici ſes propres paroles.

Dum quodam tempore Robertus Rex Romam peteret, & Conſtantia Regina unà cum filio Hugove PARVULO *Tillo remaneret, quod ne Berta Regina dudum cauſa conſanguinitatis à Rege repudiata comperit proſecuta eſt eum, ſperans ſe faventibus ad hoc quibuſdam Aulicis Regis juſſu Apoſtolico reſtitui Thoro Regio. Unde Conſtantia Regina timens ſe amoveri à Regio latere inenarrabili detinebatur mœrore.*

Mais à propos de la Reine Conſtance, cinquiéme femme du Roy Robert, je ſuis ſurpris que le grand amour de l'Anonyme pour la verité de l'Hiſtoire, ne l'ait pas fait appercevoir d'une faute eſſentielle que j'ai faite dans ma Diſſertation en parlant de cette Princeſſe. J'ai dit qu'elle étoit fille de Guillaume II. Comte d'Arles & de Provence, je devois dire de Guillaume I. j'étois dans l'erreur, c'eſt le ſçavant M. de Mazaugue qui me l'a fait connoître par une lettre qu'il m'a écrite à ce ſujet.

Le divorce du Roy Robert avec Berte, ſa quatriéme femme, le détail & les circonſtances de cette grande affaire ont été raportez ſi infidelement par nos Hiſtoriens les plus modernes, & avec tant de partialité pour les Ultramontains, que je

Digitized by Google

ſuis réſolu de donner une Diſſertation que j'ai faite ſur ce que j'en ai trouvé dans les Contemporains les plus exacts, imprimez ou manuſcrits, & dans les actes que j'en ai vû dans la ſeconde Capſule des Archives du Château Saint Ange, qui concernent les affaires des François.

Au reſte, Monſieur, je vous prie de me donner quelque temps pour mettre en ordre, & le plus en abregé qu'il me ſera poſſible les Obſervations que vous me demandez ſur les Provinces qui ont compoſé le Royaume de Bourgogne Transjurave, & d'Arles ou de Provence.

EXTRAIT de la Tragi-Comedie de Baſile & Quitterie.

PROLOGUE.

IL ſe paſſe entre trois Acteurs, le Marquis, le Baron & le Chevalier. La Scene ouvre par un entretien entre le Marquis & le Chevalier au ſujet de la Tragi-Comedie de Baſile, où l'Auteur prend occaſion de tourner en ridicule ces demi beaux eſprits, dont tout le talent eſt de veiller ſur les ouvrages d'eſprit, & de clabauder contre tout ce qui n'eſt pas de leur

leur goût. Le Chevalier est ici un sot gâté par le commerce de ces Messieurs, & le Marquis un homme raisonnable qui tâche envain de lui ouvrir les yeux par tout ce qu'on peut dire de plus sensé sur les ouvrages qui paroissent en public.

Dans la seconde Scene le Baron entre, & leur apprend qu'il sort d'une maison où il a entendu la lecture de la nouvelle piece. On lui demande quel jugement l'assemblée en a porté, à quoi il répond qu'elle a été reçûë de la maniere la plus singuliere du monde, qu'elle a été trouvée détestable & excellente. Il explique ce Paradoxe, en disant, que si l'Auteur retranchoit de sa Piece tout ce qu'on y a critiqué, il n'en conserveroit pas dix vers. Que si au contraire tout ce qu'on y a loüé se trouve bon, elle est excellente, & qu'il n'y a pas dix vers à retrancher. Le Marquis ne paroît point surpris de ce jugement; & comme le Baron s'en étonne, il lui répond par une Fable, dont l'idée a paru neuve, juste & fort ingenieuse. Elle est intitulée le Fleuriste: en voici le sujet & l'abregé.

Un Fleuriste, charmé de son parterre, invite tous ses voisins à venir voir ses fleurs; à peine sont-ils arrivez, que se promenant au milieu d'eux;

Digitized by Google

C'a, mes fleurs, leur dit-il, comment vous
semblent-elles?
Le Roy dans son jardin en a-t'il de plus belles?
N'êtes-vous pas charmez de leur vivacité?
Que dites-vous sur tout de cette bigarrure?
Pour moi, je vous l'avouë, ami de la nature,
J'ai toûjours été fou de la varieté,
Selon moi, d'un parterre elle fait la beauté.

C'eſt à peu près ainſi que nôtre homme babille, lorſqu'un de la compagnie lui conſeille d'en retrancher la Jonquille, celui-ci la Roſe, celui-là la Renoncule, &c.

Si bien que ſi nôtre homme immoloit ſans murmure,
Ce qui bleſſe chaque cenſeur,
Il ne ſauveroit pas des traits de la cenſure,
Une pauvre petite fleur.
Le Fleuriſte indigné, &c.
De voir par le détail fronder tout ſon ouvrage.

S'emporte juſqu'à vouloir faucher tout ſon jardin,

Des caprices du goût admirez cet exemple.

Toutes les fleurs qui viennent d'être condamnées par les uns, ſont à l'inſtant reclamées par les autres.

Enfin, pour abreger cette Hiſtoire plaiſante,
Tel a frondé l'œillet qui défend l'amarante,
Tel contre celle-ci parloit avec chaleur,
Qui de l'œillet proſcrit devient le défenſeur,
Si bien qu'en un moment cette nouvelle guerre
Du Fleuriſte charmé rétablit le parterre.

ACTE I.

Gamache ouvre la Scene avec Hircas, son confident, en lui parlant de la sorte.

Oüi, l'on dit que Basile à force d'impostures,
A mis dans son parti ce chercheur d'avantures,
Qui, contre mon Himen, hautement irrité,
De ses prétentions flate la vanité:
Jusques là qu'en public traitant de tirannie,
Le nœud qui va m'unir au sort de Quitterie,
Cet inconnu, dit-on, se vante fierement,
De lui faire épouser son ancien amant.

Hircas l'exhorte à mépriser les projets d'un fou, tel que Dom Quichotte, à quoi il répond par ces vers qui fondent le caractere du Chevalier de la Manche,

Et c'est par la raison qu'il a l'esprit blessé,
Que je crains de sa part quelque coup d'insensé.
D'ailleurs, je t'avoüerai qu'à son extravagance
Je l'ai vû ce matin mêler tant de prudence,
Parler si sensément devant tous nos amis,
Que je crains qu'il ne tourne à son gré les esprits.

Enfin Gamache conclut, qu'il est de son interest de ménager un inconnu, qui pourroit troubler sa nôce, en se mettant à la tête du parti de Basile.

Scene II.

Sancho survient, il dit à Gamache de se retirer, & de lui laisser le temps d'agir pour lui auprès de son maître qui va bien-tôt venir. Gamache le quitte, en lui disant,

Digitized by Google

Pour vous récompenser des soins que vous prenez,
A tous mes Cuisiniers les ordres sont donnez.

Scene III.

Sancho fait un court monologue où il se plaint de l'extravagance de son maître, qui s'avise de vouloir traverser une Fête, dont les apprêts lui promettent une grande chere.

Scene IV.

Dom Quichotte arrive, & s'annonce par cette complainte amoureuse.

O Soleil de mes jours, ô Lune de mes nuits !
Quand prendras-tu pitié de l'état où je suis ?

Sancho l'aborde, & pour le mettre dans le parti de Gamache, il employe d'abord son éloquence gloutone.

N'allez pas épouser le parti de Basile,
Dont la cuisine est froide, & l'amitié sterile.
Vive, vive l'amant dont le prodigue amour,
Depeuple Colombier, garenne & basse-cour.

Dom Quichotte.

Se peut-il qu'absolu sur ton ame grossiere ;
Un terrestre plaisir l'occupe toute entiere, &c.

Ne prétendrois-tu pas, cœur chetif, ame lâche,
Que je me declarasse en faveur de Gamache ?
Quand Basile affligé m'offre une occasion
De remplir les devoirs de ma profession,
Quoi ! sa cité du Ciel dans ce temps de licence,
Pour servir de rampart contre la violence,
Pour mettre le merite à l'abri de ses traits,
Pour redresser les torts, pour punir les forfaits,

Penses-tu

Penses-tu que d'un pere écoutant l'avarice
D'un œil indifferent je voye une injustice ? &c.

Sancho mortifié des discours de son maître, les combat d'abord en faisant valoir les droits d'un pere sur ses enfans. Dom Quichotte répond sagement à Sancho, en donnant de justes bornes à l'autorité des peres, & à l'obéïssance des enfans. Il ajoûte ensuite que le merite doit l'emporter sur l'interest, à quoi Sancho répond par cette tirade.

Vous me feriez damner en parlant de la sorte,
Semble t'il pas, Monsieur, que mille honnêtes gens
N'enragent pas de faim avec tous leurs talens ?
Je sçai bien que vanté dans tout le voisinage,
Basile, par exemple, est la fleur du Village,
Qu'il est jeune & bienfait, qu'il écrit, qu'il lit bien,
Qu'il parle comme un livre & qu'il n'ignore rien,
Que pour la danse enfin, pour l'escrime & la lutte,
Il ne faut pas, morbleu, qu'aucun le lui dispute,
Mais sans avoir ici dessein de l'outrager,
Tout ce beau sçavoir là donne-t'il à manger ?
Pour voir comme on reçoit toutes ces gentillesses,
Qu'il aille au cabaret, au marché sans especes,
Avec tous ces talens du corps & de l'esprit,
Il ne trouveroit pas pour un sol de credit, &c.

Dom Quichotte lui impose silence ; mais bien-tôt il s'échape, car l'entretien

Digitized by Google

venant à tomber sur le beau sexe, dont le Galant Chevalier prend le parti, il enfile une tirade de proverbes.

N'en doutez point, la femme est une vraye attrape,
Vous croyez la tenir quand elle vous échape,
Il faut toûjours nager, & ne s'y fier pas,
Un tien vaut beaucoup mieux que mille tu l'auras, &c.

Scene V.

Gamache esperant que les soins de Sancho auront rendu Dom Quichotte plus traitable, vient lui parler accompagné d'Hircas, son ami. Le Chevalier le reçoit fierement, en lui protestant qu'il ne permettra pas qu'il abuse en tyran de l'obéïssance de Quitterie ; à quoi Hircas répondant imprudemment, Dom Quichotte leve la lance sur lui en le menaçant ainsi,

Veillaque, oses-tu bien pousser ton insolence, &c.

Et continuant d'extravaguer, il s'écrie,

Eh ! que diroient de moi ces illustres vangeurs,
Que jadis l'infortune avoit pour protecteur,
S'ils voyoient de mon temps opprimer la foiblesse ?
Que diroient les Renauds, les Amadis de Grece ? &c.

Gamache prend la parole, & tâche de le ramener par la douceur, lui faisant entendre

entendre qu'il ne fait point de violence au cœur de Quitterie ; qu'il croit l'obtenir d'elle-même, ainsi que de son pere. A ces mots Dom Quichotte s'appaise, & lui promet de n'être plus contraire à ses feux, pourvû que Quitterie ne témoigne aucune répugnance à l'épouser ; ce qu'il veut, dit-il, apprendre d'elle-même. Gamache accepte le parti. Dom Quichotte ravi de le trouver si raisonnable, semble tout à coup devenir un autre homme par le discours sensé qu'il lui tient à l'occasion de ces mariages d'interest où l'amour n'a point de part.

Car combien de malheurs attachez au destin,
De ceux qu'unit souvent un pouvoir inhumain !
Envain pour s'acquitter d'une triste promesse,
La raison quelque temps leur tient lieu de tendresse,
Victimes du devoir qu'ils respectent d'abord
Pour s'aimer, pour se plaire, ils font un vain effort,
Le dégoût que bien tôt l'indifference amene,
Fait naître dans leur cœur le mépris & la haine,
De-là ces repentirs dont ils sont déchirez,
Cet oubli criminel des droits les plus sacrez,
Ces troubles journaliers, cette guerre intestine,
D'une famille en feu la honte & la ruine.

Il part avec Sancho pour aller sçavoir les sentimens de Quitterie.

Scene VI.

Gamache se felicite d'avoir acquiescé

Digitized by Google

à la propoſition de Dom Quichotte, perſuadé que Quitterie eſt trop ſoumiſe aux ordres de ſon pere, pour oſer lui faire un affront auſſi grand que ſeroit celui de retracter ſa parole en un jour deſtiné pour ſa nôce ; ce qui d'ailleurs l'expoſeroit à un rigoureux traitement de la part de Lictamon dont la ſeverité eſt connuë.

Scene VII.

Quitterie & Clarice ſurviennent. Gamache leur parle imprudemment de Baſile. Quitterie paroît s'en offenſer, & lui répond d'une maniere dont il ne ſçauroit abſolumenr ſe plaindre', mais dont il a lieu de s'allarmer ; elle le quitte en diſant, que c'étoit une de ſes amies qu'elle venoit chercher.

Scene VIII.

Gamache allarmé de l'entretien qu'il vient d'avoir avec ſon accordée, prend le parti de recourir à Lictamon qu'il ſçait être abſolu ſur la volonté de ſa fille. Il ſort plus amoureux que jamais.

ACTE II.

Lictamon témoigne à ſa fille dans la premiere Scene, combien il eſt charmé que ſa ſage réponſe ait porté Dom Quichotte à ne plus traverſer ſon Himen avec Gamache.

Scene II.

Dom Quichotte apprend à Quitterie qu'il

qu'il vient de dire à Basile de ne plus compter sur son secours. Il sort avec Lictamon pour aller rassurer Gamache, & laisse avec Quitterie Clarice qui survient.

Scene III.

Clarice apprenant de Quitterie qu'elle a sacrifié Basile à Gamache, lui reproche sa foiblesse. Quitterie se retranche sur la soumission qu'elle doit à son pere, & s'excuse par ces vers,

N'ai-je été jusqu'ici soumise à son empire,
Que pour payer enfin ses bontez & ses soins,
D'un affront dont ce jour auroit tant de témoins?
Non, non, je n'ai pas dû lui faire cette offense,
Sa gloire est attachée à mon obéissance.

Clarice la prie d'accorder au moins à Basile le moment d'entretien qu'il lui a fait demander. Elle s'en défend, en lui representant le danger où cette complaisance exposeroit sa réputation, ajoûtant que cette entrevûë ne feroit qu'aigrir sa douleur & celle de Basile, pour qui elle ne peut s'empêcher de témoigner une tendresse extrême.

Scene IV.

Basile arrive déguisé en Chevalier errant, & la visiere de son casque baissée, suivi de Damon sous un habit d'Ecuyer, avec un gros nez qui sert à le mieux déguiser.

Basile, pour sonder le cœur de sa maî-

Digitized by Google

treſſe l'aborde en accuſant ſon amant d'avoir voulu troubler ſon Hymen avec Gamache, & lui offre ſon bras pour l'aller punir. Quitterie qui ne reconnoit pas Baſile ſous l'habit de Chevalier, n'accepte pas ſon ſecours, & s'allarme pour les jours de ſon amant qu'elle croit bien loin d'elle. Baſile continuant ſa feinte lui dit,

Pourquoi donc lui donner ces remarques d'amitié ?
Qui vous fait prendre ſoin de ſes jours ?

Quitterie.

La pitié, &c.

Baſile.

La pitié pour Baſile agit ſeule aujourd'hui !

Quitterie.

Oüi, Monſieur, elle ſeule intercede pour lui.

Baſile.

Vous ne l'aimez donc plus ?

Quitterie.

Non, &c.

A ce mot Baſile ſe découvre, & pour raſſurer ſa maîtreſſe allarmée de le voir devant elle, il dit à Clarice.

... Comme j'ay craint de paroître en ces lieux
Sous un exterieur qui l'auroit offenſée,
Dom Quichotte à propos s'offrant à ma penſée,
Je me ſuis aviſé de ce déguiſement,
Et nous avons jugé que cet habillement,
Cette lance & ſur tout cette eſpece de caſque,
Pour cacher mon amour étoit un heureux maſque.

Enſuite

Ensuite il attendrit si bien sa maîtresse par tout ce que la passion peut mettre en usage de plus fort & de plus touchant ; * qu'enfin le devoir cedant à l'amour, elle donne les mains au stratagême que medite Basile pour l'arracher à son rival. Sur le point de la quitter il lui dit ces vers.

Mais si, car du succès mon ame est incertaine,
Si j'allois échoüer, adieu, qu'il te souvienne
De dire quelquefois, en pleurant sur mon sort,
Le jour de mon Himen fut celui de sa mort.

Scene V. VI. & VII.

Quitterie surprise avec Basile par Dom Quichotte & Sancho qui surviennent, contraint sa douleur & ses larmes ; elle répond, toute troublée, à Dom Quichotte qui lui demande pourquoi elles s'en va, par ce vers,

Excusez-moi, Monsieur, je ne le connois pas.

Basile ayant baissé la visiere de son casque à l'aspect de Dom Quichotte, à qui il a interest de ne pas se découvrir, est obligé de s'arrêter, & de soutenir le personnage de Chevalier errant qu'il represente sous son déguisement, ce qu'il fait avec fondement, ayant dit dans la Scene precedente, en parlant de Dom Quichotte.

A lire les Romans j'ai perdu trop de nuits,
Pour ne pas l'abuser sous de pareils habits.

* *Il tire des Lettres de Quitterie.*

Digitized by Google

Cette Scène eſt comme un abregé toute la Chevalerie errante. L'Auteur a ſçû y raſſembler avec art tout ce que ce goût romaneſque peut offrir de plus ridicule & de plus réjoüiſſant, comme enchantemens, diſpute ſur la beauté de ſa Dame, défi, rodomontade, invocation, &c. Voici quelques vers qui feront voir de quel ton parlent nos Chevaliers.

Baſile.

Vous ne ſçavez donc pas juſqu'où va la vengeance
Des maudits enchanteurs que mon amour offenſe, &c.

. . . . . .

Sur ce viſage affreux, monument de leur rage,
D'un monſtre épouvantable ils ont tracé l'image,
En un mot, enchanté par leur pouvoir malin,
Il eſt méconnoiſſable, & n'a plus rien d'humain.

Dom Quichotte.

. . . . . .

Car ſi vous l'ignorez, oſer vous dire aimé,
De l'objet le plus beau que le Ciel ait formé,
C'eſt faire une injuſtice à la Dame que j'aime,
Et contre ſa beauté proferer un blaſphême, &c.

Baſile embarraſſé de Dom Quichotte, comme il le témoigne par cet à *parte*.

Tandis que mon amour éxige ailleurs mes ſoins,
Ne puis-je m'arracher au fou qui nous a joints
Le fâcheux embarras.

Se

Se tire d'affaire en donnant adroitement le pas à Dulcinée sur sa prétenduë Dame, & les deux Chevaliers reconciliez sortent chacun de son côté après s'être embrassez.

Au commencement de cette Scene la surprise & les mouvemens de Dom Quichotte, à l'aspect de Basile en Chevalier, font un coup de Theatre aussi agréable que nouveau, & la frayeur de Sancho en voyant l'effroyable nez de l'Ecuyer prétendu, fait d'un autre côté un jeu plaisant & fort comique.

Il faut remarquer que les Ecuyers sont sortis & rentrez pendant l'entrevûë & les démêlez de leurs maîtres. On a confondu trois Scenes, parce qu'elles roulent toutes sur la Chevalerie.

Scene VIII. & IX.

Damon reste sur la Scene, & attend Sancho pour le punir des soins qu'il s'est donnez pour Gamache. Lorsqu'il est arrivé il feint de vouloir l'engager dans un combat, ce qui met la poltronerie de nôtre Ecuyer dans tout son jour. Damon sort après lui avoir donné quelques gourmades.

Scene X.

Sancho se felicitant d'en être quitte à si bon marché, va voir si le dîner est prêt, & si on se met en devoir de venir celebrer la nôce.

Digitized by Google

ACTE III.

Dans la premiere Scene Gamache ravi de toucher enfin au moment où il va posseder Quittetie, en témoigne sa joye à Hircas, & s'applaudissant de son triomphe sur Basile, il lui demande, s'il est vrai que ce rival ait poussé son desespoir jusques à vouloir s'ôter la vie.

Hircas. (main

Oüy, l'on dit hautement qu'un poignard à la
Basile, sans Damon, s'alloit percer le sein,
Que malgré ses conseils, constant dans sa folie,
Il conserve toûjours cette fatale envie, &c.

Cela prepare l'arrivée de Basile mourant. Gamache est ensuite surpris de ne pas voir ses amis.

A la deuxiéme Scene on voit arriver en habits de fête les amis de Gamache, qui après les avoir invitez à commencer leur jeux, sort pour aller chercher son accordée.

Scene III. IV. V.

Sancho arrive & se mêle aux danses des Bergers qui lui font compliment sur son agilité. Ce qui donne lieu à un entretien, où Sancho remplit parfaitement son caractere de babillard, leur débitant mille extravagances sur son gouvernement prétendu, sur sa femme, sur sa fille qu'il a en tête de faire Dame, sans oublier le Grison. Voici quelques vers de

cet

cet entretien qui pourront faire juger du reste.

Sancho.

Patience, attendons que le gouvernement
M'ait donné dans le monde un plus illustre rang;
Que l'Isle qui nous fait courir la pretentaine,
Après quelque combat devienne mon aubeine;
Car mon maître pensant à se faire Empereur,
Me fera tout au moins ou Comte, ou Gouverneur.
Oh! ce sera pour lors qu'à bon titre prisée,
La fille de Sancho se verra courtisée.
Que nos plus gros Fermiers, l'un de l'autre jaloux,
Oubliant leur fierté, lui feront les yeux doux?
Mais, dame, ce n'est pas pour eux que le sous chauffe. &c.

Sancho se retire & les Bergers restent.

Scene VI.

Les accordez arrivent avec leur suite au son des instrumens. A peine le divertissement est-il commencé, qu'il est interrompu par l'arrivée de Dom Quichotte, suivi de Sancho, qui vient leur apprendre le desespoir de Basile.

Dom Quichotte.

Percé du coup mortel qu'il s'est donné lui-même,
Nous venons de le voir, O spectacle touchant!
Luttant contre la mort dans un ruisseau de sang.
S'il donne en cet état quelque signe de vie,
Ce n'est qu'en appellant sa chere Quitterie;
Il parle ambigument d'amour & de devoir,
Et tout mourant qu'il est il demande à la voir;

Disant

Disant à ses amis qu'il attend de leur zele
Le plaisir de pouvoir expirer devant elle.

A ce recit, Quitterie ne peut retenir ses larmes. Gamache s'en offense. Elle s'excuse en se retranchant, sur le tort qu'une pareille mort peut faire à sa reputation.

Scene VII.

Daphnis vient implorer la protection de Dom Quichotte en faveur de Basile, dont il repete ici les dernieres paroles.

Va, Daphnis, m'a-t'il dit...
Je ne veux que la gloire en sortant de la vie,
D'emporter au tombeau la foi de Quitterie;
Trop heureux, si pour prix d'un amour si constant,
Je puis me voir au moins son époux un instant.

Gamache & Lictamon s'opposent à la demande de Basile. Dom Quichotte les exhorte à la lui accorder, leur représentant que dans l'état où se trouve ce Berger, cette grace ne sçauroit nuire à Gamache. Ils s'obstinent à refuser; Dom Quichotte insiste, & bien-tôt après s'emporte. Lictamon & Gamache craignant que les extravagances du Chevalier n'enhardissent les amis de Basile à quelque coup d'éclat, tirent Quitterie à part, & lui disent, que pour appaiser ce fou, il est à propos qu'elle feigne d'épouser Basile; après quoy Lictamon dit à Dom Quichotte.

Basile

Baſile peut venir ; calmez vôtre ame émuë ;
A lui donner la main ma fille eſt reſoluë.

Scene VIII.

Baſile arrive appuyé ſur ſes amis. Il ſoutient parfaitement le perſonnage d'un amant qui va expirer aux yeux de ſa maîtreſſe. Quitterie toute troublée & fondant en larmes, s'approche de lui. Baſile lui tend la main, & en ſerrant celle de Quitterie, il l'engage à lui donner veritablement ſa foi, en lui parlant ainſi :

O Dieux ! lorſque mon ſort devient digne d'envie,
Faut-il que je me voye arracher à la vie.
Mais, dis-moi, car enfin, d'un retour ſi flateur
Je voudrais être au moins redevable à ton cœur,
N'eſt-ce point à la mort dont l'approche me glace,
Que je dois aujourd'hui cette inutile grace ?
A ce trait de bonté que j'éprouve trop tard,
Mon importunité n'a-t'elle point de part ?
Me donnes-tu ſans peine une main ſi cherie.

. . . .

Verrois je également couronner mon ardeur,
Si je devois long-temps ſurvivre à ce bonheur,
Répons ?

Quitterie.

N'en doutes point ; tu le verras de même.

Baſile.

Finis donc ; & d'un mot rends mon bonheur extrême :
Pour moi d'un tendre époux ravi de ta bonté,
Je te jure l'amour & la fidelité.

Quitterie

Digitized by Google

Quitterie toute en larmes.

Je te jure à mon tour, & d'une ardeur égale,
Le zele & l'amitié de la foi conjugale.

A ces derniers mots Basile se leve. Surprise de Gamache & de toute l'Assemblée. Basile s'adressant à Dom Quichotte.

Seigneur, qui seul ici connoissez comme on aime,
Ne vous offensez pas si je vous ai deçu ;
Ce n'étoit pas mon sang que j'avois répandu.

Dom Quichotte.

Quoi !

Basile.

Je me suis flaté qu'auteur de cette ruse,
L'amour auprès de vous me serviroit d'excuse ;
Protegez son triomphe.

En même temps il se tourne vers Quitterie, la priant de seconder ses vœux, & de confirmer son hymen ; ce qu'elle fait en lui disant :

Ne crains rien, me donnant un époux que j'estime,
Mon aveu le confirme & le rend legitime ;
Et si ce n'est assez pour t'assurer de moi,
Approche, & derechef viens recevoir ma foi.

Basile.

Et derechef aussi daigne accepter la mienne.

Se tournant vers Gamache.

Romps, Gamache, à present une si belle chaîne.

Gamache.

Digitized by Google

Gamache.

Non, non, ce dernier trait m'ouvrant enfin les yeux,
Je cheris ta victoire, & j'en benis les Cieux.

Quitterie & Basile se jettent aux genoux de Lictamon, qui se laissant enfin attendrir, approuve & confirme leur mariage. Basile invite ses amis à venir celebrer ses nôces, & prie Dom Quichotte de les honorer de sa presence.

Les Acteurs, qui ont rempli les principaux rôles de cette Piece, sont, sçavoir, dans le Prologue les sieurs Quinaut, Dangeville & le Grand le fils, representans le Marquis, le Chevalier & le Baron; & dans la Piece, Basile, le sieur Quinaut, Quitterie, la Dlle le Couvreur, Gamache, le sieur Fontenai, Dom Quichotte, le sieur Quinaut du Fresne; Sancho, le sieur de la Torilliere, Lictamon, le sieur de la Voye, &c. Les Dlles Lebat, Jouvenot, Lamotte & le Grand, ont dansé dans la fête de la nôce, ainsi que le sieur Dangeville & sa petite sœur, dont les talens pour la danse font tous les jours plus de plaisir au public.

Cette piece a été interrompuë par l'indisposition d'une Actrice. On la doit reprendre après Pâques.

L'Histoire

L'Hiſtoire de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez, qui a été annoncée au public par ſouſcription dans le Mercure du mois de Juillet dernier, qui en contient le plan, eſt fort avancée, tant pour l'impreſſion que pour les gravures. Le ſieur Dupuis, Libraire, ruë Saint Jacques, qui a entrepris cet ouvrage, donne avis au public qu'il ne recevra plus de ſouſcriptions après le dernier jour du mois de May de la preſente année 1723.

Pour ne rien précipiter, & nous donner le temps de recüeillir, & de verifier tout ce qui s'eſt dit & paſſé à l'Acte de la Majorité, le Roy ſéant dans ſon lit de Juſtice, nous en renvoyons la Relation exacte & détaillée au prochain Mercure, afin de ne pas retarder le temps auquel celui-ci doit paroître, ni le trop groſſir.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux le *Mercure du mois de Fevrier* 1723. & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. A Paris le 5. Mars 1723.

HARDION.

Digitized by Google

TABLE

Des principales Matieres.

PIECES fugitives, &c. Epître au Cardinal du Bois. 113
Seconde Lettre sur la traduction de Denis d'Halicarnasse. 118
Les Cignes & les Grenoüilles, *Fable.* 235
Lettre au sujet d'un ouvrier qui a été enterré pendant cinq jours, &c. 236
La fortune reconciliée avec le merite, *Poëme.* 244
Lettre écrite à l'occasion du Sacre du Roy. 246
Bouts-rimez, *sonnets*, &c. 250
Remarques sur la Bibliotheque Chartraine. 252
Ergasile en belle humeur, *bouts rimez.* 261
Remarques sur le système de M. l'Abbé de Camps, touchant l'origine de la maison de France & ses prérogatives. 262
Sonnets en bouts-rimez. 285
Lettre de M. Fuzelier à Me .... sur les Comedies du Nouveau Monde, & l'Oracle de Delphes, & remercimens au Cardinal du Bois, & à l'ancien Evêque de Fréjus. 287
Lettre du Roy au Cardinal de Noailles, *Te Deum* pour la cessation de la peste, &c. 292
Etrennes à la Marquise de Joyeuse. 294
Enigmes. 295
NOUVELLES LITTERAIRES. Histoire generale d'Espagne. 299
Recreations Litteraires. 301
Traité Historique des Foires, &c. 311
Jettons frapez à Nantes, &c. 313
Medaille du Roy. 314
SPECTACLES, Pirithous, *Opera nouveau*, &c. 321

Digitized by Google

Tragedie d'Aquilus & Florus, representée par les Ecoliers du College des Jesuites, &c. 336
NOUVELLES ETRANGERES, &c. 340
Morts, mariages & naissances des pays étrangers. 352
Charges, Benefices & Dignitez, &c. 354
Arrests, Declarations, Edits, &c. 360
Benefices donnez par le Roy. 365
JOURNAL DE PARIS. Remise de la Princesse d'Orleans aux Espagnols à l'Isle des Faisans. 367
Service de Madame à S. Denis. 375
Soldat mort âgé de 114. ans. 379
Te Deum pour la cessation de la Peste. 380
Lit de Justice. 383
Mort de Madame la Princesse. 389
Morts & mariages. 392
Supplement, Lettre écrite par M. l'Abbé de Camps à M. du Cardonnay. 397
Extrait de la Tragi-Comedie de Bazile. 404

Errata du mois de Janvier.

PAge 3. lig. 7. du 6. posſedez, *liſez* poſſedées.
Page 112. l. 6. Beaumier, *liſez* Beaumur.
ibid, ligne 17. *idem*.

Fautes ſurvenuës pendant l'impreſſion de ce Livre.

PAge 245. lig. 13. Seigneur, *liſez* Seigneurs.
L'air noté doit regarder la page 298.
La Medaille du Roy doit regarder la p. 314.

Digitized by Google